



Plan Climat Air Energie Territorial

Programme d'actions

2020/2025

Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	X
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

6 février 2020 V.1

Avec le soutien financier de



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Haute-Normandie

Assistance à maîtrise d'ouvrage



SOMMAIRE

1. OBJET DU DOCUMENT	5
2. LES ENJEUX DU PLAN D' ACTIONS 2020-2025	5
3. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D' ACTION	5
3.1. CONCERTATION DEPARTEMENTALE ET REGIONALE	5
Journée de la Transition Énergétique n°1	6
Réunion « Club-Climat » des collectivités	6
Journée de la Transition Énergétique n°2	7
3.2. CONCERTATION LOCALE	7
Comité de pilotage d'élaboration (COFIL d'élaboration)	7
Ateliers thématiques	8
4. LE PLAN D' ACTION 2020-2025	15
AXE 1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS	21
Action 1.1 Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat	21
Action 1.2 Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes	25
Action 1.3 Sensibiliser la population aux éco gestes	30
Action 1.4 Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels	34
AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	37
Action 2.1 Favoriser le développement d'électricité photovoltaïque	37
Action 2.2 Encourager le développement des ENR dans le résidentiel	41
Action 2.3 Inciter au développement de la méthanisation en lien avec le monde agricole	44
Action 2.4 Développer l'hydroélectricité	47
Action 2.5 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	49
AXE 3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE	53
Action 3.1 Favoriser les transports partagés	53

Action 3.2 Encourager les déplacements doux	58
Action 3.3 Encourager des pratiques limitant l'impact des déplacements pendulaires	63
Action 3.4 Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur	66
AXE 4. ENCOURAGER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES	68
Action 4.1 Développer un tourisme responsable	68
Action 4.2 Soutenir les pratiques agricoles durables	73
AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES	79
Action 5.1 Planifier un aménagement et un urbanisme durable	79
Action 5.2 Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie	83
Action 5.3 Protéger la biodiversité ordinaire	89
Action 5.4 Protéger les espaces à hautes valeurs écosystémiques	93
Action 5.5 Préserver la ressource en eau et limiter les risques d'inondation	98
Action 5.6 Améliorer la gestion des déchets	103
Action 5.7 Limiter l'usage de produits toxiques courants	106
AXE 6. ANIMER, COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE	108
Action 6.1 Suivre et évaluer le PCAET	108
Action 6.2 Animer le PCAET	111
Action 6.3 Communiquer sur la transition énergétique	115
Action 6.4 Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité	118
5. LISTING DES ABREVIATIONS	122

1. OBJET DU DOCUMENT

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme s'est engagée de manière volontaire dans la mise en place d'un plan climat air énergie territorial. La procédure réglementaire d'élaboration est donc respectée. Ce rapport présente le programme d'action 2020/2025 de l'intercommunalité sur la base :

- **Du diagnostic territorial (livre 1)**
- **De l'évaluation des potentiels et de la stratégie (livre 2)**

2. LES ENJEUX DU PLAN D' ACTIONS 2020-2025

Le programme d'actions du PCAET est organisé autour de 6 axes principaux : consommation énergétique, production d'énergie renouvelable, mobilité, activités économiques durables, ressources et communication.

23 actions seront mises en œuvre. Pour chacune d'elle, le porteur de l'opération, les partenaires financiers et techniques sont identifiés.

Certaines actions sont d'ores et déjà opérationnelles. Les objectifs et les moyens sont clairement définis. Pour d'autres, les réflexions et concertations continueront dans les mois qui viennent : les actions inscrites consistent alors à formaliser des actions opérationnelles à venir. Ce travail se poursuit avec les intercommunalités engagées dans la démarche collective organisée par le SDE 24 pour tous les partenaires de périmètre départemental ou régional.

Le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, serviront à réorienter certains objectifs. Ce programme d'actions a en effet vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités de déploiement d'actions qui se présenteront.

3. L'ELABORATION CONCERTEE DU PLAN D' ACTION

Le programme d'actions est le résultat d'une concertation entamée dès la finalisation du diagnostic avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux ou nationaux. Elle a permis de recueillir la vision de chacun sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le programme d'actions autour d'actions partagées et portées par chacun.

Cette concertation a eu lieu à deux échelles :

- Une échelle « supra-EPCI », avec des événements dédiés aux partenaires intervenant sur l'ensemble des EPCI, à l'échelle départementale ou régionale. Elles ont été organisées par le SDE24.
- Une échelle locale, celle de la Communauté de Communes, visant les partenaires spécifiques à l'intercommunalité.

3.1. CONCERTATION DEPARTEMENTALE ET REGIONALE

Trois journées de concertation à l'échelle supra-EPCI se sont tenues depuis le début de la démarche, à l'initiative du SDE24.

Journée de la Transition Énergétique n°1

Une première journée réunissant les partenaires supra-EPCI a eu lieu le 13 décembre 2017 dans les locaux du SDE24 à Périgueux.

Cette journée visait à lancer la concertation avec la présentation du diagnostic à l'échelle départementale et l'organisation d'ateliers thématiques. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Énergie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières. Les acteurs présents étaient GrDF, Enedis, la Chambre des métiers, la Chambre du Commerce et d'Industrie, mais aussi le Département, la Région, l'ADEME et la Direction Départementale des Territoires.



Figure 1 : Présentation du diagnostic en plénière lors de la Journée de la Transition Énergétique n°1

source : site internet du SDE24

Réunion « Club-Climat » des collectivités

A la suite de la journée de la Transition Énergétique n°1, le diagnostic territorial du PCAET a été présenté dans chaque EPCI, ce qui a permis de commencer à dégager les grands enjeux pour chaque territoire. Pour permettre un partage de ces enjeux entre les territoires et initier le travail de réflexion à venir sur la stratégie territoriale et l'élaboration du plan d'action des PCAET, le SDE24 a organisé une demi-journée « Club-Climat » le 27 mars 2018, réunissant les élus et les services des 10 EPCI engagés dans la démarche.

Cette réunion a permis aux collectivités d'avoir :

- Un retour d'expérience d'un territoire ayant déjà réalisé un PCET : le Parc Naturel Régional des Grands Causses a présenté en visio-conférence son projet de PCET et sa révision en PCAET à travers la stratégie qu'il avait engagée et des exemples d'actions mises en place. Des conseils ont été prodigués aux collectivités de Dordogne quant au bon déroulement d'un projet de territoire tel que le PCAET.
- Un temps d'échanges sur les problématiques auxquelles chacune faisait face et les solutions mises en place localement pour répondre à ces problématiques.
- Des exemples d'actions qui pourraient figurer dans leur PCAET, choisies dans des retours d'expérience en matière de planification énergétique territoriale (PCET, TEPOS, etc).
- Les retours et avis de l'ADEME et de la DDT sur les points clés à prendre en compte pour la réussite des PCAET.

Journée de la Transition Énergétique n°2

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique le 28 juin 2018. Cette seconde journée de concertation faisait suite aux deux précédents événements et avait pour but de réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités afin de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer. Les échanges ont été organisés au sein d'ateliers thématiques et d'entretiens spécifiques avec certains partenaires. Étaient présents les acteurs de la rénovation énergétique (CAUE, SOLIHA, ADIL24, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, Artéé), de la vulnérabilité au changement climatique (avec la Chambre d'agriculture, le CRPF, la FD CUMA, la CCI, la Chambre des métiers et de l'artisanat), les acteurs de l'énergie (SEM Périgord énergie, SDE24, ENEDIS, ENGIE, ENERCOOP).



Figure 2 : Échanges lors des ateliers et entretiens de la Journée de la Transition Énergétique n°2
 De gauche à droite et de haut en bas : Atelier « Rénovation Résidentiel » - Atelier « Adaptation au changement climatique et vulnérabilité » - Atelier « EnR électriques dont mobilité » - Entretien avec le Conseil Départemental
 source : site internet du SDE24

3.2. CONCERTATION LOCALE

Comité de pilotage d'élaboration (COFIL d'élaboration)

Le comité de pilotage d'élaboration s'est réuni à trois reprises durant l'élaboration du PCAET :

- Le 21 juin 2018, pour la présentation du diagnostic à Plazac
- Le 06 septembre 2018, pour la définition de la stratégie à Tursac
- Le 27 mai 2019, pour la validation du Programme d'actions aux Eyzies

Il est constitué de représentants du maître d'ouvrage, élus et techniciens, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de représentants des collectivités territoriales, de l'Etat et de structures professionnelles en lien avec la problématique climat-air-énergie.

A chaque réunion, le Président de la Communauté de Communes, les deux élus intercommunaux référents au PCAET et des membres de la commission PCAET de l'EPCI étaient présents.

Le tableau ci-dessous indique les structures invitées et les membres présents à chaque réunion.

Type structure	Structure invitée	COFIL 21/06/2018	COFIL 06/09/2018	COFIL 27/05/2019
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent	Présent	Présent
	CCVH – élus référents PCAET (2)	Présent	Présent	Présent
	CCVH – commission PCAET	Présent	Présent	Présent
	CCVH - techniciens	Présent	Présent	Présent
	SDE24	Présent	Présent	Présent
	MT Partenaires	Présent	Présent	Présent
Collectivité territoriales / État	DREAL			
	ADEME		Présent	
	DDT	Présent	Présent	Présent
	Région			
	Département	Présent	Présent	Présent
	Pays du Périgord Noir			Présent
Partenaires / professionnels	SEM24			
	SMD3			
	CAUE		Présent	
	CCI			
	Chambre d'agriculture	Présent	Présent	Présent
	CRDA	Présent		
	Office de tourisme		Présent	
	Projet Grand Site	Présent	Présent	Présent
	EPIDOR			
	SMBVVD			
CRPF	Présent	Présent		

Tableau 1 : Liste des structures invitées pour les COFIL et membres présents

Ateliers thématiques

En plus des temps de concertation organisés par le SDE24 à l'échelle supra-EPCI, la Communauté de Communes a organisé une concertation à l'échelle de son territoire.

6 ateliers se sont tenus entre janvier et mai 2019, chacun sur une thématique différente. Ils ont regroupé les représentants de la Communauté de Communes, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et toutes les acteurs locaux en lien avec la thématique traitée. Chaque atelier a abordé un thème majeur du PCAET. L'objectif était de connaître le point de vue de chaque acteur et leur niveau d'implication dans la question de la transition énergétique et écologique afin de co-construire le projet. Le partage des orientations stratégiques a permis de les affiner.

Les opérations des acteurs du territoire pouvant être intégrés dans le programme d'actions de l'intercommunalité ont été repérés. Certains projets ont par ailleurs émergé.

○ **Atelier rénovation énergétique du 11 janvier 2019**

Lors de l'atelier « rénovation énergétique », un rappel des éléments du diagnostic et de quelques actions possibles sur cette thématique ont été présentés par le bureau d'étude MT Partenaires.

Suite à cela, un temps d'échange a eu lieu, portant notamment sur :

- Le bilan des actions réalisées et des actions en cours (Permanence de l'ADIL, du CAUE et intervention d'ARTEE et de la Poste)
- Les actions prévues par les acteurs présents sur le territoire (Maison départementale de l'habitat à Périgueux, programme de sensibilisation aux éco-gestes ECORCE)

Cet atelier a permis de mettre en lumière certaines problématiques :

- Le manque de visibilité des acteurs : ils sont nombreux et leur organisation est peu visible pour les particuliers
- Le manque de dynamique pour massifier la rénovation : aussi bien pour inciter les particuliers à rénover que pour former des artisans compétents
- L'absence d'accompagnement technique des porteurs de projets

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Clarifier le rôle des acteurs pour la rénovation énergétique
- Continuer les réflexions sur le projet d'OPAH avec Communautés de Communes voisines
- Communiquer sur les éco-gestes

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent
	CCVH - élus référents PCAET (2)	Présent
	CCVH - commission PCAET	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	Présent
	MT Partenaires	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	
	DDT	Présent
	Département	Présent
	Région	
	PIP	
	Pays	
Partenaires / professionnels	Architecte	Présent
	CAUE 24	Présent
	ADIL 24	
	SOLIHA Dordogne-Périgord	Présent
	Dordogne Habitat	
	Mésolia Bergerac	
	CAPEB24	
	Chambre des métiers	
	Plateforme du bâtiment	
	Syndicat mixte SCOT	Présent
Observateurs	CC Sarladais	Présent

Tableau 2 : Liste des structures invitées pour l'atelier rénovation énergétique

○ **Atelier forêt du 11 janvier 2019**

De même, lors de l'atelier « forêt », un rappel des éléments du diagnostic a été fait. Un temps d'échange a eu lieu, portant notamment sur le bilan des actions réalisées et les actions en cours :

- Animation forestière de proximité en Vallée de l'Homme
- Plan départemental forêt-bois 2016-2020
- Développement de projet carbone – label bas-carbone
- Inventaire des dessertes forestières et Pistes Défense de Forêts Contre l'Incendie
- Formation Gestion Forestière sur Périgueux
- Reboisement
- Filière bois-énergie

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Réaliser un diagnostic de la ressource forestière
- Développer de petites filières locales de bois énergie
- Développer le bois d'œuvre local
- Communiquer sur la nécessité de la gestion de la forêt
- Faire de l'animation en direction des propriétaires forestiers de plus de 1 ha
- Encourager les nouveaux usages de bois local
- Aider au redéveloppement du métier de feuillardier
- Communiquer sur le label bas carbone

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH – Président	Présent
	CCVH – élus référents PCAET (2)	Présent
	CCVH – commission PCAET	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	
	MT Partenaires	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	
	DDT	Présent
	Département	Présent
	Région	
	PIP	
	Syndicat mixte du SCOT du Périgord Noir – Pays du Périgord noir	Présent
Partenaires / professionnels	CRPF	Présent
	Groupement développement forestier sud Dordogne	
	ONF	
	Syndicat des propriétaires forestiers de Dordogne	
	Interbois Périgord	
	Chambre d'agriculture	
	CRDA	
	FD Cuma de la Dordogne	Présent
	CCI	
	Comité départemental de randonnée pédestre	
Prom'Haie	Présent	
Observateurs	CC Sarladais	Présent

Tableau 3 : Liste des structures invitées pour l'atelier forêt

○ **Atelier biodiversité ressource risques naturels du 17 janvier 2019**

Les échanges ont porté sur :

- Les sites Natura 2000 (6 sites certifiés)
- L'étude agriculture et changement climatique réalisée par le CD24
- Le schéma directeur de gestion du lit et des berges mené par EPIDOR
- Le contrat de destination Vallée de la Dordogne
- La coordination de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (classé par l'UNESCO en 2012)
- La Maison Numérique de la biodiversité
- Le PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la Vézère cours de révision
- Le travail de modélisation sur le ruissellement lié à des pluies intenses porté par EPIDOR
- La réglementation en matière de risque incendie appliquée
- L'association foncière pastorale « le Randal » regroupant des propriétaires pour faciliter le pastoralisme

Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Communiquer avec les usagers et vulgariser le discours autour de la biodiversité
- Réfléchir à la maîtrise foncière des zones humides et des espaces riverains des cours d'eau
- Développer le pastoralisme

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent
	CCVH – élus référents PCAET (2)	Présent
	CCVH - commission	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	
	MT Partenaires	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	
	DDT	
	Département	Présent
	Région	
	PIP	
	Pays	
Partenaires/professionnels	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	Présent
	Syndicat Mixte Départemental de l'Eau	
	EPIDOR	Présent
	SMBVVD	Présent
	Agence de l'eau	
	Agence française de la biodiversité	
	CEN Aquitaine	<i>Présent</i>
	Chambre d'agriculture	
	Comité Départemental de spéléologie	
	LPO	
Observateurs	CC Sarladais	Présent

Tableau 4 : Liste des structures invitées pour l'atelier biodiversité ressource risques

○ **Atelier aménagement, mobilité et grand ENR du 17 janvier 2019**

Cet atelier recouvrait plusieurs thématiques. Concernant la **mobilité**, le débat a porté sur :

- Le bilan des actions réalisées et les actions en cours : télétravail, covoiturage, train, VAE, bornes de recharge des véhicules électriques mises en place par le SDE24
- Les actions en cours de réflexion par les acteurs présents : télétravail, VAE, leasing de véhicules électriques, BioGNV

Cet atelier a permis de mettre en lumière certaines problématiques comme le manque de visibilité du maintien du train et la question du périmètre géographique pour le covoiturage ou sa nécessité d'animation. Des idées d'actions à envisager dans le cadre du PCAET ont ainsi pu émerger :

- Envisager un projet de coworking au Bugue et continuer la réflexion sur le télétravail
- Adapter les prix des VAE à la location pour les habitants
- Démontrer l'intérêt du maintien du chemin de fer en menant des actions
- Valoriser le covoiturage

Pareillement, un temps d'échange a eu lieu autour des **énergies renouvelables**, portant notamment sur la méthanisation, la pyrogazéfaction et le solaire photovoltaïques.

Les propositions d'actions issues du débat étaient :

- Informer et sensibiliser la population sur la méthanisation
- Equiper un bâtiment agricole par commune de toiture photovoltaïque
- Faciliter la mise en place d'à minima un projet de centrale au sol
- Suivre et communiquer autour du projet de « smart village » de St Léon
- Réaliser un cadastre solaire
- Encourager la mise en place d'installations solaire thermique dans le cadre du PLUi
- Etudier les possibilités d'hydroélectricité sur la Vézère

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent
	CCVH – élus référents PCAET (2)	Présent
	CCVH - commission	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	Présent
	MT Partenaires	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	Présent
	DDT	Présent
	Département	Présent
	Région	
	PIP	
	Pays	
Partenaires/professionnels	Chambre d'agriculture	Présent
	SEM 24 Périgord Energies	
	ADER	Présent
	CIAS Le Bugue	
	FDCUMA	
	ENEDIS	Présent
	GRDF	Présent
	ENERCOOP Aquitaine	
Observateurs	CC Sarladais	Présent

Tableau 5 : Liste des structures invitées pour l'atelier aménagement, mobilité et grand ENR

○ **Atelier économie tourisme du 01 février 2019**

Lors de l'atelier « économie tourisme », le débat a largement porté sur l'aspect tourisme avec :

- Le bilan des actions réalisées et des actions en cours : VAE, Balisage de boucles de découverte, VRVV, Cartes et guides, prêt de véhicules, déplacement en canoë, charte éco-acteurs, démarche villages fleuris, coworking, sensibilisation des acteurs du tourisme, nettoyage de printemps de la Vézère en canoë
- Les actions en cours de réflexion par les acteurs présents sur le territoire : tarifs, badges et bornes pour les VAE, propositions d'action en lien avec le tourisme durable par l'ADEME et la Région, réflexions avec le train, développer les lignes de bus, étaler la période touristique, etc

Des idées d'actions à envisager ont ainsi pu émerger :

- Elaborer un plan écomobilité, au vu des réflexions sur le train et le vélo
- Etudier la possibilité d'une filière pour le bois d'œuvre concernant le tourisme (camping, signalétique, etc)
- Mettre en place d'une de ligne de bus entre les Eyzies et Montignac
- Amplifier la démarche des VAE vers les touristes.
- Finaliser la Vélo Route Voie Verte Limeuil Les Eyzies
- Animer la charte éco-acteurs
- Finaliser les guides et communiquer autour

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent
	CCVH – élus référents PCAET	Présent
	CCVH - commission	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	
	MT Partenaires	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	
	DDT	
	Département	Présent
	Région	<i>Présent</i>
	PIP	
	Pays	
Partenaires/professionnels	Office de tourisme	Présent
	Comité départemental du Tourisme	
	CD randonnée équestre	
	CDcyclisme	
	SEMITour	
	UMIH	
	SDHPA	
	Bienvenue à la ferme	<i>Présent</i>
	Syndicat loueurs de canoë Vézère	<i>Présent</i>
	CCI	
	Chambre des métiers	
Association interprofessionnelle du montingacois		
Observateurs	CC Sarladais	

Tableau 6 : Liste des structures invitées pour l'atelier économie tourisme

○ **Atelier agriculture du 01 février 2019**

Lors de l'atelier « agriculture », un rappel des éléments du diagnostic et de quelques actions possibles sur cette thématique ont été présentés par le bureau d'étude MT Partenaires.

Suite à cela, un temps d'échange a eu lieu, portant notamment sur les actions en cours de réflexion :

- Développer la méthanisation (réunions de sensibilisation des agriculteurs)
- Développer le photovoltaïque (réunions de sensibilisation des agriculteurs)
- Créer des groupes de développement et d'échanges sur les pratiques agricoles (cultures moins consommatrices d'eau, nouvelles espèces fourragère, adaptation du réseau d'irrigation, etc)
- Préparer l'agriculture de la Vallée de la Vézère aux changements climatiques
- Promouvoir le pastoralisme (installation de bergers)

Catégorie d'acteurs	Acteurs invités	Présents
Maître d'ouvrage et AMO	CCVH - Président	Présent
	CCVH – élus référents PCAET	Présent
	CCVH - commission	Présent
	CCVH - techniciens	Présent
	SDE24	
	MT Partenaires	Présent
Élus de la CCVH	Maire de St Chamassy	Présent
	Adjoint Tursac	Présent
	Adjoint Coly Saint Amand	Présent
	Maire d'Aubas	Présent
	Maire Condat /Vézère	Présent
Collectivités territoriales / État	DREAL	
	ADEME	
	DDT	Présent
	Département	Présent
	Région	
	PIP	
	Pays du Périgord noir	
Partenaires / professionnels	Chambre d'agriculture	Présent
	CRDA	
	Agrobio Périgord	
	Maison des Paysans	Présent
	FDCUMA	
	Maison familiale rurale	
	Lycée agricole	Présent
	CFPPA	
	Confédération paysanne	
	FDSEA	
	Jeunes agriculteurs	
	Coordination rurale-mouvement paysan	
Agriculteurs	Présents	
Observateurs	CC Sarladais	

Tableau 7 : Liste des structures invitées pour l'atelier agriculture



Figure 3 : Réunion de concertation

Des rendez-vous complémentaires ont eu lieu de janvier à avril 2019 notamment avec le CRPF, Interbois, SOLIHA, la CCI, Prom'haies, le BRGM.

Par ailleurs, plusieurs échanges ont eu lieu entre l'intercommunalité et celle de Sarlat Périgord Noir qui partage quasiment les mêmes enjeux. L'objectif était d'échanger sur les pratiques et d'envisager de co-construire des actions dans les domaines où la mutualisation semble pertinente tel que le covoiturage par exemple.

4. LE PLAN D'ACTION 2020-2025

Cette concertation a permis d'établir un plan d'actions structuré en six grands axes :

- Limiter les consommations énergétiques des bâtiments
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser une mobilité durable
- Encourager les activités économiques durables
- Gérer durablement les ressources
- Communiquer et faire preuve d'exemplarité

24 actions sont réparties à l'intérieur de ces axes. Elles sont diverses allant de projets d'investissement au développement d'outils de communication. Le tableau ci-dessous les récapitule. Les pages suivantes en donne le détail.

Plan d'Actions PREVISIONNEL du PCAET	
N°	Titre
1	 limiter les consommations énergétiques des bâtiments
1.1	Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat
1.1.1	Conseiller les particuliers sur la construction et la rénovation
1.1.2	Réaliser une étude pré-opérationnelle d'un programme de rénovation de l'habitat
1.1.3	S'engager dans un programme d'accompagnement financier et technique de rénovation de l'habitat
1.1.4	Accompagner l'auto-rénovation
1.1.5	Conseiller sur le confort d'été et la qualité de l'air intérieur pour limiter la climatisation
1.2	Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes
1.2.1	Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi
1.2.2	Diminuer la dépense énergétique du parc communal
1.2.3	Adapter les temps d'éclairage public aux besoins et remplacer le parc des luminaires énergivores
1.2.4	Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées
1.3	Sensibiliser la population aux éco gestes
1.3.1	Diffuser de l'information via différents supports
1.3.2	Réaliser des animations
1.3.3	Distribuer des kits d'économie d'énergie
1.4	Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels
1.4.1	Former les artisans
1.4.2	Animer un réseau d'artisans
1.4.3	Faire un suivi de la qualité des rénovations
2	Développer les énergies renouvelables
2.1	Favoriser le développement d'électricité photovoltaïque
2.1.1	Réaliser un cadastre solaire sur les toitures et au sol
2.1.2	Soutenir et favoriser les projets d'énergie citoyenne
2.1.3	Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
2.1.4	Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur de grandes surfaces artificialisées
2.2	Encourager le développement des ENR dans le résidentiel
2.2.1	Elaborer une stratégie de développement des ENR dans le résidentiel
2.2.2	Inciter à l'installation d'ENR
2.2.3	Inciter au remplacement des chaudières fioul
2.3	Inciter au développement de la méthanisation en lien avec le monde agricole
2.3.1	Soutenir et favoriser la création de méthaniseurs
2.3.2	Informé et sensibiliser la population
2.4	Développer l'hydroélectricité
2.4.1	Etudier le potentiel hydroélectrique du territoire
2.4.2	Développer une stratégie de développement de l'hydroélectricité

2.5	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
2.5.1	Adapter le réseau électrique
2.5.2	Adapter le réseau de gaz
3	Favoriser une mobilité durable
3.1	Favoriser les transports partagés
3.1.1	Réaliser un schéma mobilité
3.1.2	Participer activement au maintien de la ligne Périgueux Agen
3.1.3	Mettre en place une ligne de bus en période estivale
3.1.4	Développer le covoiturage
3.1.5	Promouvoir les challenges
3.2	Encourager les déplacements doux
3.2.1	Créer une VRVV reliant Les Eyzies à la VRVV de la vallée Dordogne
3.2.2	Etudier le développement d'une VRVV reliant Les Eyzies et Aubas
3.2.3	Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie
3.2.4	Développer une offre de VAE en libre-service
3.2.5	Favoriser l'achat de VAE par les particuliers et les entreprises
3.3	Encourager les pratiques limitant les déplacements pendulaires
3.3.1	Co développer le coworking « la Tuyauterie » à Montignac
3.3.2	Participer au développement d'autres coworking
3.3.3	Promouvoir le télétravail sur le territoire
3.3.4	Veiller au bon déroulement du programme d'amélioration d'accès à Internet
3.4	Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur
3.4.1	Faciliter l'émergence de l'utilisation des véhicules électriques
3.4.2	Encourager l'écoconduite
4	Encourager les activités économiques durables
4.1	Développer un tourisme responsable
4.1.1	Mettre en place une politique de tourisme durable en partenariat l'office de tourisme
4.1.2	Aider les acteurs du tourisme à s'engager dans des labels durables
4.1.3	Animer la mise en place du label éco-tourisme Vallée Vézère
4.1.4	Développer une offre de circuits sans voiture
4.1.5	Communiquer sur des choix durables dans les aménagements des acteurs du tourisme
4.2	Soutenir les pratiques agricoles durables
4.2.1	Etudier la faisabilité d'un projet alimentaire territorial
4.2.2	Accompagner l'évolution des pratiques culturelles
4.2.3	Accompagner l'évolution des pratiques d'élevages
4.2.4	Aider les agriculteurs à diminuer leurs consommations énergétiques
4.2.5	Mettre en réseau des agriculteurs pour des échanges de pratiques
4.2.6	Stimuler et aider l'installation de nouveaux agriculteurs
4.2.7	Valoriser les produits locaux
5	Gérer durablement les ressources
5.1	Planifier un aménagement et un urbanisme durable
5.1.1	Limiter les risques naturels à travers les documents d'urbanisme

	5.1.2	Protéger les ressources et la biodiversité dans le PLUi
	5.1.3	Agir sur la qualité environnementale des projets de construction
5.2		Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie
	5.2.1	Mettre en place une animation favorisant la gestion forestière et le reboisement/la régénération des peuplements
	5.2.2	Réaliser des dessertes du massif forestier
	5.2.3	Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale
	5.2.4	Réaliser un diagnostic des ressources forestières
	5.2.5	Soutenir le développement de la filière bois
	5.2.6	Communiquer auprès des propriétaires forestiers pour une gestion durable
5.3		Protéger la biodiversité ordinaire
	5.3.1	Développer l'éco-pâturage
	5.3.2	Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des espaces naturels et cultivés, en direction des propriétaires
	5.3.3	Améliorer la connaissance de la biodiversité locale
	5.3.4	Promouvoir la diversité écologique
5.4		Protéger les espaces à hautes valeurs écosystémiques
	5.4.1	Actualiser le recensement des zones humides
	5.4.2	Préserver les zones humides, milieux naturels amortisseurs du changement climatique
	5.4.3	Sensibiliser les propriétaires sur les valeurs écologiques des forêts mûres et favoriser leur préservation
	5.4.4	Poursuivre la contractualisation Natura 2000
5.5		Préserver la ressource en eau et limiter les risques inondation
	5.5.1	Etudier les conséquences des prélèvements de la ressource en eau superficielle
	5.5.2	Améliorer les systèmes d'assainissement
	5.5.3	Organiser une gestion durable des cours d'eau
	5.5.4	Limiter le risque inondation
	5.5.5	Renaturaliser la gravière de « maison neuve » à St Chamassy
5.6		Améliorer la gestion des déchets
	5.6.1	Instaurer la redevance incitative
	5.6.2	Diminuer la quantité de déchets enfouis
	5.6.3	Réorganiser la collecte pour optimiser les déplacements des camions-bennes
5.7		Limiter l'usage de produits toxiques courants
	5.7.1	Promouvoir la pratique du nettoyage sain
	5.7.2	Promouvoir la pratique du jardinage écologique
6		Animer, communiquer et faire preuve d'exemplarité
6.1		Suivre et évaluer le PCAET
	6.1.1	Suivre le tableau de bord
	6.1.2	Faire une évaluation au bout de 3 ans
6.2		Animer le PCAET
	6.2.1	Organiser un comité de pilotage du PCAET
	6.2.2	Mobiliser l'ensemble des acteurs du PCAET
	6.2.3	Participer aux événements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI
6.3		Communiquer sur la transition énergétique
	6.3.1	Diffuser l'information

	6.3.2	Organiser des événements
	6.3.3	Soutenir les initiatives locales
6.4		Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité
	6.4.1	Intégrer la transition énergétique dans les marchés publics de la collectivité
	6.4.2	Promouvoir les écocestes, le ménage sain et l'écoconduite auprès des agents
	6.4.3	Faciliter le covoiturage et les déplacements doux
	6.4.4	Limiter l'utilisation de véhicules thermiques
	6.4.5	Limiter la consommation énergétique et les émissions de CO2 des bâtiments
	6.4.6	Faciliter le télétravail

Chaque action est décrite dans une fiche. Ci-dessous est présentée la grille de lecture de la fiche.

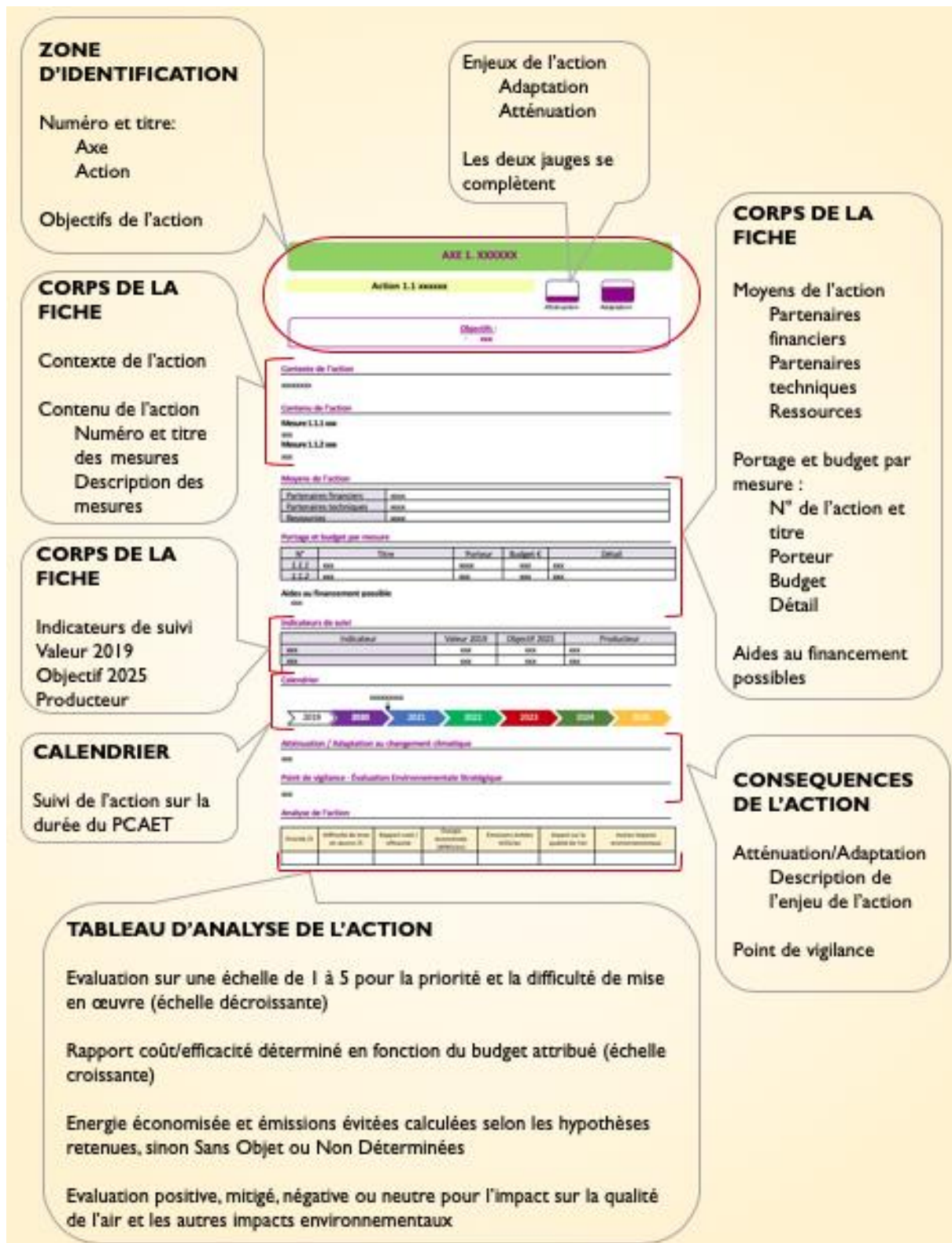


Figure 4 : Grille de lecture des fiches action

AXE 1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Action 1.1 Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- 15% des logements réalisent une rénovation qui diminue de 35% leur consommation, hors électricité spécifique (soit 100 logements / an) d'ici 2030

Contexte de l'action

Eléments spécifiques du diagnostic

Les bâtiments résidentiels représentent 48% des consommations d'énergie (1^{er} poste) et 16% des émissions de GES (3^{ème} poste) sur le territoire.

La CCVH a un taux important de résidences secondaires. Il y a 7 348 résidences principales pour 3 028 résidences secondaires. La part des propriétaires dans les résidences principales est de 75%. Par ailleurs, près d'un ménage sur quatre serait en dessous du seuil de pauvreté.

Réseau des Espaces Info Energie

Les Espaces Info Energie (EIE) ont été impulsés et soutenus par l'ADEME, la Région Nouvelle Aquitaine et des collectivités partenaires, depuis 2001 pour sensibiliser et informer le grand public sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Ils apportent un conseil gratuit, objectif et personnalisé de nature technique et financier.

Points Rénovation Info Services et campagne FAIRE

Depuis 2013, un réseau de conseils, d'information et d'accompagnement des ménages et des copropriétés s'est mis en place : les Points Rénovation Info Services (PRIS).

Ce réseau simplifie et facilite l'accès à l'information sur la rénovation énergétique.

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments présenté en avril 2018 par le Gouvernement, l'État et l'ADEME ont lancé une grande campagne nationale. L'objectif est de rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages et de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation. En plus d'une campagne de communication, le site internet, www.faire.fr, est mis à disposition des particuliers afin de répondre à leurs questions et les orienter vers les conseillers FAIRE les plus proches.

ADIL

L'ADIL 24 (Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Dordogne) conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales ayant trait au logement. L'agence accompagne également les locataires en difficulté.

L'ADIL 24 dispose d'un service de médiation énergie composé de 2 conseillers en économie sociale et familiale. L'ADIL 24 a signé des partenariats avec EDF, ENGIE et SUEZ, afin de lutter contre la précarité énergétique.

Actions déjà réalisées

Expérimentation avec la Poste et Artée

La CCVH a expérimenté un projet proposé par ARTÉE durant le premier trimestre 2018, visant à mettre en relation les techniciens-conseils d'ARTÉE et des propriétaires occupants afin d'identifier les travaux d'économie d'énergie pouvant être réalisés et leur proposer une solution de financement pour les réaliser. Cette mise en relation a été effectuée par La Poste. Les résultats ont été peu concluants.

Permanences « archi-énergie »

La Communauté de Communes organise sur son territoire la tenue de permanences du CAUE regroupant une paysagiste et l'animatrice du point info-énergie. Ce projet initié dans le cadre du contrat TEPCV du territoire a débuté en juillet 2017. Ces permanences gratuites pour l'utilisateur ont pour objectif d'accompagner les porteurs de projets dans leur choix de construction et de rénovation énergétiques.

Compte tenu de la réglementation thermique en vigueur pour les constructions neuves, l'action est principalement tournée vers la rénovation.

Contenu de l'action

Mesure 1.1.1 Conseiller les particuliers sur la construction et la rénovation

Les acteurs accompagnant les particuliers pour la construction de leur logement ou leur rénovation sont nombreux, que ce soit sur le plan technique ou financier. On constate un manque de lisibilité des missions de chacun. La CCVH souhaite favoriser l'accès à un accompagnement de qualité et à des conseils ciblés pour toute personne porteuse d'un projet de construction ou de rénovation énergétique sur son territoire en amont du dépôt du permis de construire ou de l'autorisation d'urbanisme.

Dans un premier temps, la CCVH continuera son partenariat avec le CAUE pour le maintien des permanences « archi-énergie » sur le territoire. Il sera ensuite modifié au vu des résultats de l'étude pré-opérationnelle d'un programme de rénovation de l'habitant (mesure 1.1.2).

Les conseils porteront sur la performance énergétique mais mettront également en avant les impacts associés à prendre en compte : confort d'été, qualité de l'air intérieur et ventilation, acoustique, expositions au plomb, exposition au radon... Afin de limiter les impacts négatifs potentiels des matériaux sur la qualité de l'air et liés à la production, des orientations seront données vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, recyclés, agro matériaux etc.) et sains pour l'habitat.

Mesure 1.1.2 Réaliser une étude pré-opérationnelle d'un programme de rénovation de l'habitat

Une étude pré-opérationnelle d'un programme de rénovation de l'habitat a pour objet de déterminer les modalités de mise en place du programme : quel périmètre géographique et quels objectifs (diminution de la consommation énergétique, détection et traitement de l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements pour les personnes âgées, etc.).

Cette étude a pour périmètre la Communauté de Communes ainsi que 2 Communautés de Communes voisines : Sarlat en Périgord noir et Terrassonnais en Périgord noir Thenon Hautefort.

La consultation des entreprises pour la réalisation de cette étude a eu lieu au premier semestre 2019. L'étude pourra commencer fin 2019.

Mesure 1.1.3 S'engager dans un programme d'accompagnement financier et technique de rénovation de l'habitat

L'étude pré-opérationnelle d'un programme d'amélioration de l'habitat permettra de définir la stratégie optimale à adopter. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) ou une Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont les solutions pour accélérer la rénovation sur le territoire qui sont envisagées. L'étude permettra de faire un choix entre les deux. La durée d'un PIG est de 3 ans, celle de l'OPAH de 5 ans renouvelable. A ce ou ces programmes sera adossé un volet « conseil » tel que vu dans la mesure 1.1.1. à destination de tous les habitants. Bien que l'étude pré-opérationnelle soit conduite sur 3 intercommunalités, le programme opérationnel sera mené sur le territoire de la CCVH de façon indépendante.

Mesure 1.1.4 Accompagner l'auto-rénovation

De plus en plus de personnes, que ce soit pour des raisons financières ou par intérêt personnel souhaitent réaliser eux-mêmes les travaux. Il s'agit donc de les accompagner afin qu'ils atteignent les objectifs souhaités en réalisant des sessions de formation, des visites de site, ou par des partages de retour d'expérience. Ce programme pourra être intégré dans les objectifs du programme d'accompagnement financier et technique de rénovation de l'habitat (mesure 1.1.3).

Mesure 1.1.5 Conseiller sur le confort d'été et la qualité de l'air intérieur pour limiter la climatisation

L'isolation est en générale envisagée pour diminuer les déperditions l'hiver. Le problème de confort d'été est majoritairement résolu en ajoutant de la climatisation et donc en augmentant les consommations d'électricité. Les périodes de canicules ayant tendance à augmenter ce risque est particulièrement important. Il est donc primordial que les personnes intègrent cela dès la conception de leur habitat ou lors de rénovation notamment par l'utilisation de matériaux adaptés. La CCVH fera donc une campagne de communication spécialement sur ce sujet.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Région, Département, ANAH, ARTÉE, Communes
Partenaires techniques	Département, CAUE24, Artée, SOLIHA, les compagnons bâtisseurs, CIAS
Ressources	1 ETP

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
1.1.1	Conseiller les particuliers sur la construction et la rénovation	CCVH	30 240 €	1 permanence par mois (1/2 j) 420 € / permanence
			7 560 €	2 ateliers « conseil », 630 €/l'atelier
1.1.2	Réaliser une étude pré-opérationnelle d'un programme de rénovation de l'habitat	CCVH	25 000 €	Etude par SOLIHA (OPAH/PIG)
1.1.3	S'engager dans un programme d'accompagnement financier et technique de rénovation	CCVH	320 000 €	OPAH : animation : 50 000€/an aide directe CCVH:30000 €/an
1.1.4	Accompagner l'auto-rénovation	CCVH	-	Animation incluse dans le 1.1.3
1.1.5	Conseiller sur le confort d'été et la qualité de l'air intérieur pour limiter la climatisation	CCVH	4 200 €	Communication web, papier, 1 atelier/an

Aides au financement possible

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Opérations groupées de rénovation énergétique d'habitat

individuel privé » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux>

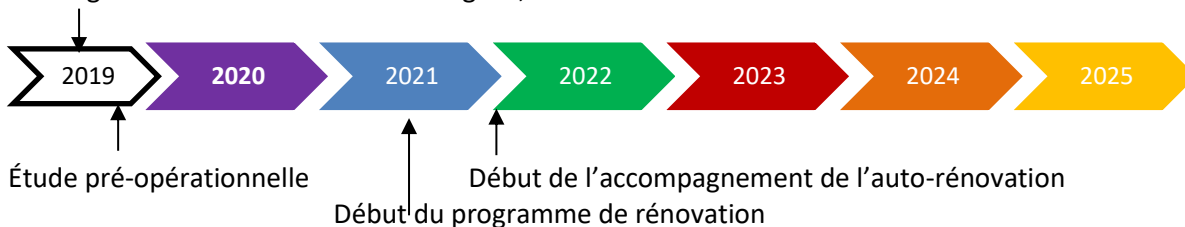
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Rénovation énergétique des logements sociaux communaux » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/renovation-energetique-des-logements-sociaux-communaux>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de dossiers soutenus par le programme	0	600	Animateur programme
Nombre de personnes reçues sur les permanences conseils	26/an	36/an	CAUE puis animateur programme
Gain énergétique MWh	0	10 202	Animateur programme
Émissions de CO2 évitées teq CO2/an	0	3 897	Animateur programme
Montant des travaux k€TTC	0	ND	Animateur programme
Nombre de bâtiments auto-rénovés et accompagnés	0	5	Animateur programme

Calendrier

Prolongation des conseils « archi-énergie », conseil sur le confort d'été



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Les éléments d'adaptation feront partie intégrante des conseils : intégration de la nature au bâtiment et du maintien de l'équilibre biologique (toiture végétalisée pour optimiser la gestion des ruissellements, murs végétaux pour réguler la température...), choix des matériaux pour optimiser le confort d'été etc.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	3	4	611	68	+	+

AXE 1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Action 1.2 Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Investissement des communes de 100 000 €/an dans l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine communal
- Diminution de 30 % de consommation par point lumineux sur l'ensemble du parc d'ici 2030

Contexte de l'action

Éléments spécifiques du diagnostic

Le secteur du tertiaire représente 6% des consommations d'énergie et 4% des émissions de GES du territoire.

Le patrimoine public représente 150 bâtiments avec des usages très variés : écoles, mairies, salles des fêtes, équipements sportifs, bibliothèques, structures dédiées à l'enfance, multiples-ruraux, groupes médicaux et logements.

Actions déjà réalisées

Les rénovations TEPCV

Un travail a déjà été réalisé dans le cadre de la convention TEPCV et des CEE-TEPCV qui ont été accordés au territoire. Entre 2017 et 2019, la CCVH a construit un siège administratif exemplaire en matière de consommation énergétique et rénové son bâtiment administratif sur la commune de Montignac. Elle a pris en charge les pré-diagnostic énergétique que les communes ont souhaité faire sur leurs bâtiments publics. 21 des 26 communes ont réalisé des travaux, allant du simple changement des huisseries à la rénovation complète d'un bâtiment.

Le paquet énergie proposé par le SDE24

Pour identifier et réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine, la CCVH a fait le choix d'accepter l'offre du service énergie du SDE24 qui propose un ensemble de prestations sous la forme d'un « paquet énergies ». Cette offre est valable pour la CCVH comme pour ses communes membres.

Ce paquet comprend quatre missions :

- Les diagnostics et études énergétiques (bâtiments et éclairage public)
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Les modifications à apporter aux durées d'allumage des postes d'éclairage public par la pose d'horloges astronomiques dans les armoires (action terminée en 2018) et la mise en place des bornes électriques de recharge des véhicules (actions terminées en 2018 sur le périmètre SDE24)
- Les études de faisabilité énergies renouvelables

Une convention de partenariat a été signée avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017 et une durée de 4 ans renouvelable.

La Solution Informatique de Management Énergétique

En tant que membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDE24, la CCVH a accès à une Solution Informatique de Management Énergétique (SIME).

Cette solution a pour objectifs d'offrir, quels que soient les fournisseurs d'énergie :

- Une centralisation des contrats de fourniture
- Des outils de contrôle et d'analyse des factures
- Et une optimisation des contrats

L'éclairage

En matière d'éclairage, le SDE24 est maître d'ouvrage des opérations pour les communes qui lui ont transféré la compétence (maintenance et renouvellement du réseau). Le SDE 24 participe au financement des travaux d'éclairage public (renouvellement et extension), jusqu'à 55 % sur le montant HT de l'investissement dans le cas d'un renouvellement en luminaires LED, le reste étant à la charge de la commune (conditions 2018).

Les objectifs sont d'assurer la sécurité des personnes en premier lieu et la réalisation d'économies d'énergie. L'éclairage compte peu dans la consommation d'énergie globale. Toutefois, sa part dans les consommations toutes énergies confondues d'une commune est de près de 20 %. Il est possible de diviser par 2 les consommations de ce secteur par le remplacement systématique des luminaires par des luminaires à LED, voire plus avec des systèmes de variation de puissance.

Le rythme du renouvellement du réseau est de 4% par an, soit un renouvellement complet en 30 ans. L'éclairage a également un impact sur la biodiversité (contrariété des rythmes biologiques, perturbation des chiroptères), le concept de « trame noire » est donc à développer. Certaines communes commencent à vouloir éteindre totalement l'éclairage public la nuit. Dans ces cas-là, une attention particulière devra être portée aux procédures à mettre en place, notamment pour l'information des riverains.

Le dispositif Reno'Aqt

Réno'Aqt est un dispositif régional de rénovation énergétique des logements communaux dont l'animation a été confiée par la Région à SOLIHA. La période expérimentale de ce dispositif (2015-2018) s'est terminée en décembre 2018. Plusieurs communes du territoire ont bénéficié de ce dispositif.

La commune de Saint-Avit-de-Vialard a commandé une étude de faisabilité portant sur le remplacement du système de chauffage de ses cinq logements sociaux chauffés au gaz propane par un système de pompe à chaleur sur sondes géothermiques verticales. La Région et la CCVH ont financé une partie des travaux.

La commune de Mauzens et Miremont a commandé une étude de faisabilité à SOLIHA portant sur la réalisation de travaux de réhabilitation thermique de deux logements.

Grâce au dispositif Réno'Aqt, les études de faisabilité étaient gratuites si les communes suivaient les recommandations permettant d'atteindre les performances énergétiques requises pour bénéficier des aides financières Réno'Aqt. Dans le cas contraire, elles devaient payer le montant de l'étude de faisabilité.

Contenu de l'action

Mesure 1.2.1 Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi

La connaissance des consommations et leur suivi est la première étape essentielle à l'amélioration des performances. Ceci se fera grâce à une meilleure exploitation par les communes des données et des analyses fournies par le SDE24. Une présentation annuelle des données et des enjeux sera organisée par le SDE24.

Mesure 1.2.2 Diminuer la dépense énergétique du parc communal

Le programme TEPCV de la CCVH a très largement mobilisé les communes. Beaucoup de rénovation ont été réalisées, pour autant il reste encore une marge de progression importante. La CCVH veut soutenir les communes dans les rénovations qu'il semble opportun de faire. Elle travaillera en partenariat avec le SDE24 pour la réalisation des diagnostics énergétiques et avec les co-financiers pour aider financièrement les communes à faire les travaux.

Afin de limiter les impacts négatifs potentiels des matériaux sur la qualité de l'air et liés à leur production, une attention sera portée sur les matériaux utilisés pour la rénovation.

Mesure 1.2.3 Adapter le temps d'éclairage public au besoin et remplacer le parc des luminaires énergivores

Le SDE 24 a réalisé au premier semestre 2019 un diagnostic énergétique et technique qui détaille la typologie et l'état des supports et des foyers de chaque luminaire.

Sur cette base, un programme d'amélioration sera établi pour lutter contre la vétusté du parc d'éclairage public et pour réduire les consommations de ce secteur. Il visera notamment une meilleure maîtrise de la temporalité et un changement des luminaires énergivores :

- Suite à la pose des horloges astronomiques, il sera possible, une fois par an, de modifier les heures d'allumages et d'extinction des postes d'éclairage public en lien avec le Service Eclairage Public du SDE 24 ;
- Pour les luminaires équipées de la technologie LED, la variation du flux lumineux (généralement sur une plage de 50 % à 100 %) pourra être mise en place. Les niveaux d'éclairage peuvent être ainsi programmés et adaptés aux besoins selon les heures, sans éteindre ni trop éclairer, et tout en réalisant des économies d'énergie importantes.
- Il est aussi possible d'installer un détecteur de présence pour les luminaires LED. Ce dernier permet d'augmenter les niveaux si nécessaire tout en abaissant lorsqu'il n'y a personne : une solution optimale pour concilier réduction des nuisances lumineuses, économies d'énergie et performance.
- En plus de l'optimisation de la temporalité, il s'agit de remplacer les luminaires énergivores par des luminaires plus performants.

Par ailleurs les actions sur l'éclairage permettent indirectement de sensibiliser le public à la transition énergétique.

Mesure 1.2.4 Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées

L'organisation de partage d'expérience aura lieu notamment via des visites de site (bâtiment exemplaire, etc).

Moyens de l'action

Partenaires financiers	État, Région, Département, SDE24, Caisse des dépôts et Consignations, Communes
Partenaires techniques	SDE24, Communes
Ressources	SDE24, Communes

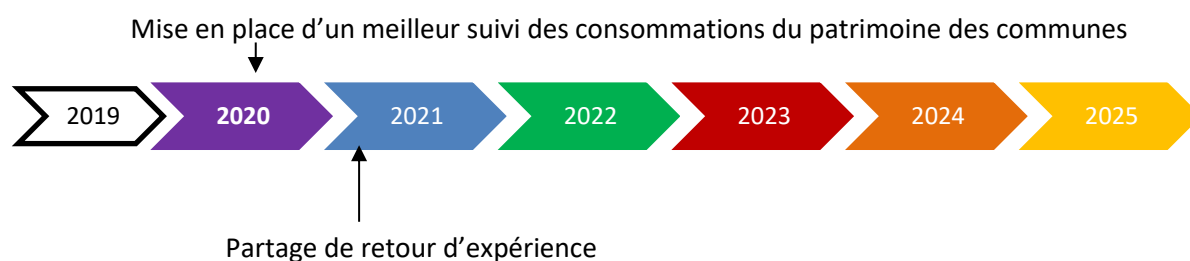
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
1.2.1	Améliorer la connaissance des consommations des bâtiments et le suivi	CCVH/ Communes/ SDE24	Budget SDE 24 : couvert par la cotisation Paquet Energie	Outil de suivi mis à disposition par le SDE24 Bilan/suivi compris dans le paquet Energie
1.2.2	Diminuer la dépense énergétique du parc communal	Communes	500 000 €	Travaux Le SDE 24 intervient à hauteur de 50 % pour la réalisation de diagnostics énergétiques
1.2.3	Adapter les temps d'éclairage public aux besoins et remplacer le parc des luminaires énergivores	SDE24/ Communes	ND	Le SDE 24 intervient (conditions début 2019) à 55 % du coût du renouvellement de l'éclairage par LED (40 % pour le patrimoine intercommunal)
1.2.4	Partager les retours d'expérience des communes les plus avancées	CCVH/ Communes/ SDE24	-	Réunion, animation interne

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Réalisation de bilans/suivis énergétiques	9	14	SDE24
Visite des bâtiments et conseils qualitatifs	1	5/an + CDC à compter de 2020 soit près de 30	SDE 24
Études énergétiques des bâtiments	0	6/an à compter de 2020 soit près de 35	SDE 24
Amélioration de l'éclairage public	-	Renouvellement de 4 % du parc par an à compter de 2020 soit 143 luminaires / an Soit -20 % des consommations d'énergie de 2020 à 2025	SDE 24

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

L'objet principal de cette action sera de diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des communes et de limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité.

Les éléments d'adaptation feront partie intégrante de la réflexion : intégration de la nature au bâtiment et du maintien de l'équilibre biologique (toiture végétalisée, etc), choix des matériaux pour optimiser le confort d'été etc.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	2	3	58	11	+	+

AXE 1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Action 1.3 Sensibiliser la population aux éco gestes



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- 50% des familles réalisent 8% d'économie d'énergie par leur comportement (soit 334 familles / an) d'ici 2030

Contexte de l'action

Éléments du diagnostic

Les bâtiments résidentiels représentent 48% des consommations d'énergie (1^{er} poste) et 16% des émissions de GES (3^{ème} poste) sur le territoire. Par ailleurs, près d'un ménage sur quatre serait en dessous du seuil de pauvreté.

Communication

Le premier principe à mettre en place pour réduire l'impact de nos activités sur l'environnement est la sobriété, ou les écocgestes. De nombreuses actions d'information, de sensibilisation, de communication existent déjà. Elles sont produites par différents acteurs : Région Nouvelle Aquitaine, ADEME, Espace info énergie, etc.

Programme Ecorce

Le programme ECORCE porté par SOLIHA prévoit la réalisation d'actions de sensibilisation et d'accompagnement destinées à des ménages en situation de précarité énergétique.

Le Programme ÉCORCE est actif jusqu'au 31/12/2020 et comporte 4 types d'actions :

- Les Ateliers Collectifs

Réunion collective de sensibilisation sur les économies d'eau et de chauffage sous forme de jeu ludique pour toute la famille.

- Les Visites Éco-gestes

L'entretien en face-à-face avec le ménage et les préconisations personnalisées sont les meilleurs moyens pour réduire les consommations énergétiques des ménages.

La visite permet d'établir un bilan personnalisé et faire des préconisations adaptées ainsi que de former le ménage aux éco-gestes avec l'installation d'équipements fournis lors de la visite « Kit Petit Équipement » (pompeau de douche hydro économe, 2 mousseurs, 2 LED, bloc 4 (ou2) prises avec interrupteurs marche/arrêt, bas de porte en mousse adhésif, thermomètre intérieur, hygromètre et thermomètre (ou thermomètre de réfrigérateur et congélateur vertical), lot de 6 aimants éco-gestes, joint isolant portes et fenêtres puis guide équipements/éco-gestes).

- Le Bilan Éco-travaux

En complément des conseils d'usage et de comportement, on a souvent besoin d'intervenir directement dans le logement en effectuant des travaux d'économie d'énergie.

- Le Suivi-Conso

Il est indispensable de suivre les ménages pour visualiser les résultats des actions 2 « Visites Éco-gestes » et 3 « Bilan Éco-travaux » pour adapter le conseil et être dans l'optimisation des usages.

Mon défi pour demain, c'est maintenant

Ce dispositif initié en 2019 par différents acteurs est coordonné par Graine Aquitaine. Il vise à sensibiliser les collégiens, lycéens et apprentis aux enjeux actuels du développement durable. Il aborde la complexité des enjeux, des objectifs, explore les connexions local-global et développe le sens critique des élèves. Lors des interventions, tous les thèmes sont abordés. Ces jeux d'énigmes et de rôles peuvent être organisés. Les établissements scolaires peuvent bénéficier gratuitement de ce dispositif. Il fait suite à « planète précieuse » qui a pris fin en 2018. Le collègue du Bugue y avait participé.

Contenu de l'action

Mesure 1.3.1 Diffuser de l'information via différents supports

Le premier point de cette mesure sera de créer un plan de communication en cohérence avec la politique générale de la CCVH sur ce sujet.

L'intercommunalité s'appuiera autant que possible sur les outils de communication existants et particulièrement nombreux (guide thématique, affiches, tutoriel, vidéo...). Au besoin, elle fabriquera les outils de communication manquant. La diffusion pourra se faire par les réseaux sociaux, tel que le Facebook de l'intercommunalité ou de ses partenaires, le site internet de la CCVH et des communes et bien sûr les journaux des collectivités du territoire.

Le programme de rénovation de l'habitat sera un des outils clés pour diffuser l'information.

L'information traitera de la performance énergétique (éclairage, température, pratiques de ménage...) mais également de l'impact potentiel de certains produits (cosmétiques, entretien de la voiture, peinture...) et des risques sanitaires en cas de mauvais usage (intoxication au monoxyde de carbone, dégradation de l'air intérieur, incendie, moisissures...).

Mesure 1.3.2 Réaliser des animations

La Communauté de Communes mène régulièrement des actions de sensibilisation au développement durable. Elles sont généralement organisées avec des partenaires locaux.

Des animations sur les éco-gestes seront menées en direction de tous les publics. Les animateurs des accueils de loisirs organiseront en interne des ateliers pour les plus jeunes. Les collèges de secteur seront sensibilisés à l'existence du dispositif « mon défi pour demain ». Des partenariats seront établis pour atteindre les autres cibles. Au vu du bilan qui sera fait de l'opération Ecorse, et si cela est possible, la CCVH se positionnera pour que le dispositif soit renouvelé sur son territoire en y apportant des modifications si celles-ci semblent utiles.

Mesure 1.3.3 Distribuer des kits d'économie d'énergie

La CCVH distribuera gratuitement des « kits d'économie d'énergie ». Ils pourront contenir : des multiprises avec interrupteurs, des sabliers de douches, des pommes de douche basse consommation, des mousseurs, des lampes électriques à manivelle, des ampoules LED, etc. Le kit économie d'énergie est un élément important dans la mesure où il engage le ménage dans une démarche sur les économies d'eau et d'énergie.

Afin que cette action ait le plus d'impact possible une réflexion sera menée au préalable sur le meilleur support pour la distribution (programme de rénovation de l'habitat, animations éco-gestes...). En effet une distribution seule a moins d'effet que lorsqu'elle est accompagnée de conseils et de suivi.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	ADEME
Partenaires techniques	Région, CAUE, ADEME, SOLIHA, EIE
Ressources	0.1 ETP

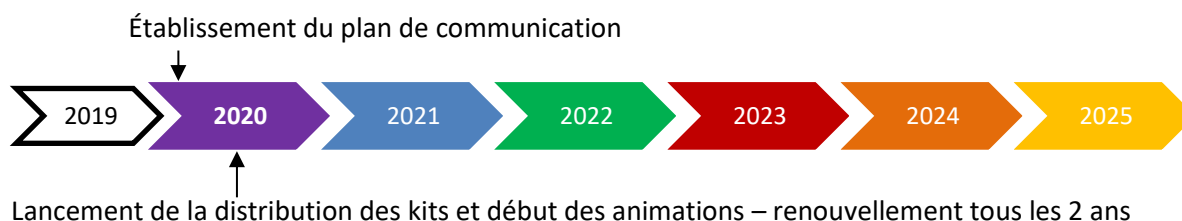
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
1.3.1	Diffuser de l'information via différents supports	CCVH	-	Documentation numérique existante et vidéos via internet : réseaux sociaux et liste de diffusion
		CCVH	300 €	Affiches d'information sur les éco-gestes dans les structures d'accueils d'enfants et dans tous les services de la CCVH
1.3.2	Réaliser des animations	CCVH	1800 €	Animations ponctuelles
1.3.3	Distribuer des kits d'économie d'énergie	CCVH	42 750 €	Envoi de 1 500 kits tous les deux ans (division du territoire en 3 zones) 7 300 foyers au total

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'articles publiés	0	12/an	CCVH
Nombre de manifestations réalisées	0	1/an	CCVH
Nombre de kits éco-énergie distribués	0	4 500	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Cette sensibilisation permettra de diminuer les consommations énergétiques des habitants.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

Une attention particulière devra être menée sur l'emballage des éléments du kit et leur provenance.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	1	4	640	65	+	+

AXE 1. LIMITER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

Action 1.4 Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Améliorer la qualité des travaux de rénovations

Contexte de l'action

Afin de répondre aux objectifs de baisse de consommation énergétique du territoire, il est nécessaire de s'assurer de la présence d'un réseau d'entreprises du bâtiment et d'une rénovation qualifiée.

Deux aspects sont à prendre en considération :

- Le nombre d'artisans agissant dans le domaine de la rénovation énergétique manifestement trop faible dans la perspective d'une massification de la rénovation
- Le manque de formation des artisans à la rénovation globale performante, au-delà des qualifications RGE et FEEBAT.

Les acteurs accompagnant les entreprises du bâtiment

Plusieurs acteurs se mobilisent pour accompagner les entreprises du bâtiment dans leurs projets liés à la transition énergétique ou à la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- La Fédération Française du Bâtiment (FFB)
- La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- La Chambre des métiers et de l'artisanat
- Le CAUE
- La Plateforme du bâtiment à Sarlat. La Communauté de Communes Sarlat Périgord noir a une plateforme du bâtiment proposant des formations initiales et des formations de perfectionnement pour les artisans.
- Le CERAMA a créé un centre d'information sur la rénovation : le CREBA.

Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE)

La Région élabore actuellement le Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) dont un des axes est « *favoriser la montée en compétences et la structuration des professionnels, capitaliser sur les retours d'expérience* ». Ce plan ne sera pas validé avant début 2020.

AMI Facilaréno

Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place du programme CEE Facilaréno a été publié, pour renforcer la dynamique de rénovation performante. Ce programme porté par l'institut Négawatt et mis en œuvre par Dorémi se déroule en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et Artée. Il vise principalement le transfert de compétences de Dorémi vers les professionnels du territoire. Il se terminera fin juin 2021. La CCVH envisage d'y répondre.

Contenu de l'action

Mesure 1.4.1 Former les artisans

La formation des artisans visant l'amélioration de leur prestation est identifiée par l'ensemble des acteurs du bâtiment comme utile : de nouveaux matériaux apparaissent ainsi que de nouvelles normes et de nouveaux procédés. La formation tout au long de la vie est utile.

Par ailleurs, le développement de la formation initiale est tout aussi importante. Le nombre d'artisans n'est pas suffisant pour massifier les rénovations thermiques.

Ces problématiques sont pleinement prises en compte dans le plan régional pour l'efficacité énergétique (PREE) en cours d'élaboration par la Région Nouvelle Aquitaine. Ce plan identifiera les acteurs à mobiliser. En fonction des orientations du PREE, la Communauté de Communes interviendra ou pas dans le champ de la formation des artisans. Si elle intervient, ce sera en cohérence avec l'ensemble des acteurs de la formation.

Mesure 1.4.2 Animer un réseau d'artisans

La création d'un réseau d'artisans de la construction et de la rénovation sur le territoire est utile. Il permettra l'échange de bonnes pratiques et la diffusion d'information dans le groupe de la part de l'ensemble des acteurs du bâtiment. L'effet réseau améliorera la montée en compétence de chacun. Ce réseau d'artisans pourrait être animé par la CCVH en cohérence avec son programme opérationnel de rénovation de l'habitat. Un autre porteur pourra être identifié à la lecture du PREE.

Mesure 1.4.3 Faire un suivi de la qualité des rénovations

Le suivi des travaux de rénovation et de construction n'est pas toujours optimal. Il est par ailleurs de plus en plus délaissé par les architectes. La mise en place d'un protocole de suivi de travaux, avec l'accord des artisans et des propriétaires, permettra d'améliorer les techniques et la coordination entre artisans pour des travaux d'économie d'énergie optimum. Ce suivi est complémentaire au réseau d'artisans (mesure 1.4.2). Il devra être effectué par le même maître d'ouvrage.

L'ensemble des actions menées par l'intercommunalité pourraient se dérouler en partenariat avec la Communauté de Communes Sarlat Périgord noir (CCSPN).

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région, Département
Partenaires techniques	Région, Département, CAPEB, plateforme des métiers du bâtiment de Sarlat, CMA, FFB
Ressources	0.3 ETP Région

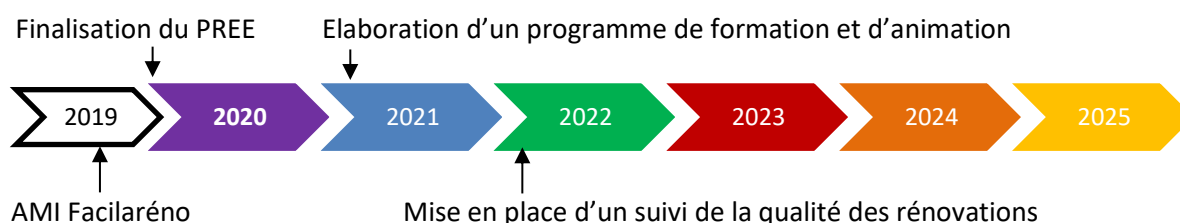
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
1.4.1	Former les artisans	Région/CCVH/CCSPN/autre	ND	
1.4.2	Animer un réseau d'artisans	CCVH/CCSPN/autre	80 000 €	La dépense porte sur de l'animation 0.3 ETP
1.4.3	Faire un suivi de la qualité des rénovations	CCVH/CCSPN/autre		

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'artisans formés	0	18	CCVH
Nombre de membres du réseau d'artisans	0	18	CCVH
Nombre de sites rénovés contrôlés	0	3	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Il s'agira principalement de favoriser la montée en compétence afin que les actions réalisées par les artisans permettent réellement des économies d'énergie. Concernant l'adaptation, la formation intégrera les éléments indispensables pour un bon confort d'été et l'intégration à l'environnement.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

Lors des formations, le covoiturage sera encouragé.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	5	2	ND	ND	+	+

AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 2.1 Favoriser le développement d'électricité photovoltaïque



Objectifs :

- Augmenter la part des ENR à 37% d'ici 2030
- Activer 10% du potentiel photovoltaïque d'ici 2030

Contexte de l'action

Eléments spécifiques du diagnostic

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable représente environ 20% de la consommation d'énergie finale. En comparaison avec la moyenne de la Dordogne qui s'élève à 16%, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme produit proportionnellement légèrement plus d'énergie renouvelable.

La production d'énergie photovoltaïque représente 1,5% de la production totale annuelle d'énergie renouvelable sur le département de la Dordogne. Sur le département on recense 73 installations photovoltaïques qui représentent une puissance de 1 378 kWcrête.

Sur la CCVH, la commune de Montignac possède la plus importante installation photovoltaïque qui produit annuellement 971 MWh avec une puissance de 883 kWcrête. A St Léon sur Vézère, un projet d'autoconsommation photovoltaïque collective (200 - 300 kWc) est en cours dans le cadre du projet Smart Périgord porté par le SDE 24.

CIRENA

Le réseau CIRENA fédère les projets citoyens d'énergies renouvelables sur la Nouvelle Aquitaine. Créé par Enercoop Aquitaine, CIRENA a vocation à promouvoir et accompagner le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables. C'est un réseau de partage d'expériences et de réalisations. En participant au réseau, les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé et accèdent à des outils méthodologiques. Le CIRENA représente localement l'association nationale Energie Partagée.

Contenu de l'action

Mesure 2.1.1 Réaliser un cadastre solaire sur les toitures et au sol

Le cadastre solaire est un outil qui permet de connaître le potentiel solaire d'une zone.

Pour le sol, il permet d'identifier des zones favorables au développement de projets en proximité des postes de raccordement. Le cadastre intègre la qualité des sols afin de ne pas impacter l'outil de production du monde agricole.

L'ADEME a mené une étude nationale de recensement des terrains potentiellement intéressants. Cette étude n'est pas utilisable à l'heure actuelle mais sera déclinée au niveau local dans l'année qui vient. Ces éléments seront utilisés lors de l'élaboration du cadastre.

Pour les toitures, le cadastre indique le potentiel solaire de chaque bâtiment (KWh/m²/an), calculé à partir de la simulation du rayonnement solaire annuel moyen. Il prend en compte les effets d'ombres portés (immeubles, arbres, souches de cheminées etc.). Les propriétaires peuvent ainsi identifier, grâce à un simple code couleur, si leur toiture est propice à l'installation de panneaux solaires. Le

cadastre qui sera réalisé concerne l'ensemble des toitures du territoire (il ira au-delà de celui proposé par le SDE 24 qui ne prend en compte que les bâtiments publics).

Le cadastre intégrera les problématiques de protections architecturales de la vallée. Le PLUI sera adapté si nécessaire.

Il veillera à une intégration paysagère de l'ensemble. Cette problématique sera traitée en partenariat avec le Grand Site Vallée de la Vézère.

Une communication des résultats de ce cadastre sera organisée afin de favoriser l'investissement des particuliers dans les panneaux solaires ou photovoltaïques.

Un accompagnement des habitants dans leur démarche d'installation sera organisé par conséquent.

Mesure 2.1.2 Soutenir et favoriser les projets d'énergie citoyenne

A l'heure actuelle, il existe deux projets d'énergie citoyenne sur le territoire : le premier se trouve sur la commune de St Léon sur Vézère, dans le cadre du projet « Smart Village » porté par le SDE24, le second est en émergence sur le secteur de Limeuil-St Chamassy. On appelle "énergie citoyen" un projet de production d'énergie renouvelable qui ouvre majoritairement son capital au financement collectif et son pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

L'intercommunalité accompagnera ces projets principalement par de l'animation, de l'aide à la communication, la mise à disposition de locaux pour les réunions, du réseau et éventuellement du financement d'études.

Mesure 2.1.3 Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Suite à la réalisation du cadastre solaire, des notes d'opportunités seront produites par le SDE 24 sur les sites les plus pertinents. Cette étude permettra de préciser la valorisation envisagée (vente totale, autoconsommation), les volumes produits, les recettes, les charges,...

A travers ces études d'opportunité, l'intercommunalité en partenariat avec le SDE 24 inciteront les communes à mettre en place des panneaux photovoltaïques sur leurs bâtiments publics, grâce à un accompagnement technique et une aide financière éventuelle.

La CCVH et le SDE 24 pourront également soutenir ces projets via le référencement des entreprises d'installations et la communication aux communes de leurs qualités/limites, la mise en place d'un groupement d'achats (installations, contrats de maintenance, etc.), le partage de retours d'expérience, etc.

Mesure 2.1.4 Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur de grandes surfaces artificialisées

A travers le cadastre solaire réalisé, l'intercommunalité incitera la mise en place de panneaux photovoltaïques sur grandes surfaces artificialisées telles que les toitures des supermarchés, des bâtiments industriels, les parkings avec notamment la création d'ombrières.

La Chambre d'agriculture réalisera de la sensibilisation auprès des agriculteurs.

Des accompagnements techniques pourront avoir lieu :

- Estimation du coût de raccordement d'une future installation
- Référencement des entreprises d'installations et communication aux porteurs de projet de leurs qualités/limites
- Mise en place d'un groupement d'achats (installations, mais aussi contrat de maintenance)
- Appui aux propriétaires pour le suivi de la production, la maîtrise des règles juridiques et fiscales

L'attribution d'aide financière pourra être envisagée et étudiée en fonction du retour sur investissement de l'installation.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Région, Chambre d'agriculture
Partenaires techniques	DDT, Chambre d'agriculture, ADEME, S SDE 24, SEM 24, CIRENA
Ressources	0,1 ETP Bureau d'étude externe

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
2.1.1	Réaliser un cadastre solaire sur les toitures et au sol	CCVH/ SDE24	10 000 € Paquet Energie sur les bâtiments communaux et intercommunautaires (à définir pour 2020)	Intervention d'un bureau d'étude Réalisation par le SDE24 pour les bâtiments communaux
2.1.2	Soutenir et favoriser les projets d'énergie citoyenne	CCVH/ Communes		Coût internalisé
2.1.3	Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	CCVH/ Communes /SDE24	Paquet Energie sur les bâtiments communaux et intercommunautaires (à définir pour 2020)	Coût internalisé Réalisation par le SDE24 pour les notes d'opportunité
2.1.4	Soutenir et favoriser le développement des panneaux photovoltaïques sur les grandes surfaces artificialisées	CCVH/CA		La Chambre d'agriculture a un chargé de mission : coût internalisé

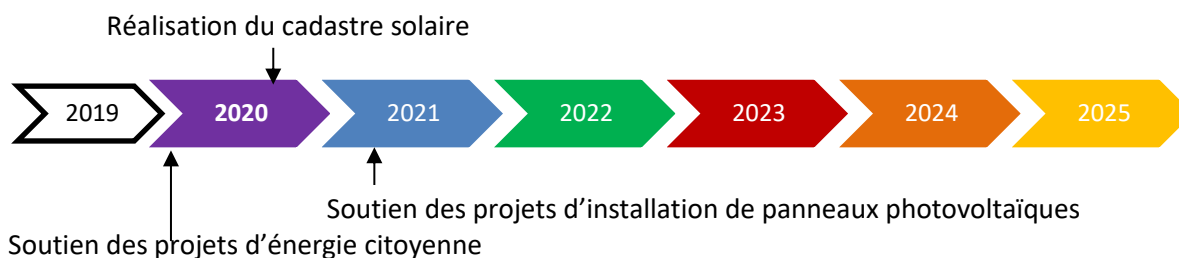
Aides au financement possible

Le financement des projets pourra faire intervenir des subventions de la Région (prime à la participation citoyenne) et le concours de la SEM24 (une partie de la participation de la SEM pourra être considéré comme du financement participatif).

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de projets d'initiative citoyenne accompagnés	0	ND	CCVH
Nombre d'installations photovoltaïques	73	ND	AREC
Nombre de bâtiments publics équipés de panneaux solaires photovoltaïques	3	8	CCVH
Production annuelle ENR électricité photovoltaïque kWh	1,5 GWh	4,8 GWh	AREC
Cadastre solaire CCVH et communes	En cours de réalisation 2019-2020	Réalisé	SDE 24/CCVH
Notes d'opportunité	2	3 études d'opportunité par collectivité	SDE 24
Action en cours avec la SEM sur un parc PV	0	A quantifier	SEM24

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La mise en place des mesures permettra de réduire et limiter les gaz à effet de serre émis pour produire l'électricité.

Cette action permettra par ailleurs de rendre moins dépendant le territoire vis à vis des grosses centrales de production.

Point de vigilance- Évaluation Environnementale Stratégique

Comme pour tout projet d'infrastructure, la CCVH veillera à préserver : les espaces naturels et agricoles (privilégier l'installation sur des zones polluées ou incultes), les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), et les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le photovoltaïque en toiture. Les grands projets feront l'objet d'études d'impact.

Chaque maître d'ouvrage devra s'assurer de la bonne gestion des déchets des panneaux photovoltaïques.

Une attention particulière sera portée sur la gestion des eaux pluviales (éviter l'imperméabilisation et l'érosion du sol ; éviter l'aggravation du ruissellement et la réduction de la biodiversité locale...) et la mise en place d'un entretien naturel.

Dans le cas où un défrichement est nécessaire pour le projet, un reboisement doit être réalisé en compensation.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	4	3	50	49	+	+/-

AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 2.2 Encourager le développement des ENR dans le résidentiel



Objectifs :

- D'ici 2030, augmenter la part des ENR à 37%
- D'ici 2030, remplacer 50% des installations de fioul et butane/propane par les ENR ou par du gaz vert

Contexte de l'action

Dans le secteur résidentiel, la première source d'énergie utilisée est l'électricité (41%) suivi par le bois qui représente 34% de la consommation puis par le fioul qui représente 13% de la consommation. Il est à noter que la biomasse présente de nombreux avantages tel que la stabilité du prix, l'intérêt d'une production proche du lieu de consommation et sa facilité de stockage. Le fioul, lui, présente des aspects pratiques pour le stockage, le fonctionnement, l'indépendance par rapport aux réseaux d'énergie mais il émet de nombreuses émissions de gaz à effet de serre.

Certe, en rénovant les logements, la consommation pour le chauffage va baisser. Mais cela n'est pas suffisant pour attendre les objectifs du PCAET. Il faut encourager le remplacement du fioul et le développement des autres ENR tel que le solaire ou la géothermie.

Contenu de l'action

Mesure 2.2.1 Élaborer une stratégie de développement des ENR dans le résidentiel

En lien avec le Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) qui est en cours d'élaboration, la Communauté de Communes se positionnera pour fixer un programme d'actions et éventuellement de financement pour le développement des ENR sur le territoire. La méthodologie sera fixée quand le PREE sera élaboré. Elle sera organisée autour d'une large concertation.

Ce programme de développement pourra comprendre la structuration des filières ENR, notamment de la géothermie et du solaire thermique, en lien avec l'action 1.4 « favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels ». Il pourra aussi comprendre des incitations financières pour le remplacement d'installation et des actions de sensibilisation. Il pourra faire partie intégrante des objectifs du programme de rénovation visé dans l'action 1.1 « mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat ». Il sera aussi en lien avec l'action 2.1.1 « réaliser un cadastre solaire ».

Mesure 2.2.2 Inciter à l'installation d'ENR

Une fois la stratégie élaborée, la Communauté de Communes prendra les dispositions nécessaires pour la mettre en œuvre. Elle nécessitera l'engagement budgétaire de la collectivité et de ses partenaires.

Mesure 2.2.3 Inciter au remplacement des chaudières fioul

Un des points incontournables de la stratégie devra être le remplacement des chaudières fioul chez les particuliers et dans le tertiaire. Les différentes possibilités seront présentées aux personnes concernées : chaudière bois, poêle à bois, pompe à chaleur, géothermie, solaire thermique, etc. En prenant en compte les différents paramètres : puissance nécessaire, espace disponible, distance par

rapport à un réseau, état de santé du propriétaire... En cas d'impossibilité de remplacement par une ENR, l'utilisation du gaz sera envisagée dans la mesure du possible.

Cette action sera elle aussi développée avec l'action 1.1 « mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat » et l'action 2.1.1 « réaliser un cadastre solaire ».

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région, ANAH, ADEME
Partenaires techniques	AREC, ADEME, CAUE, CREB, Pôle d'interprétation de la Préhistoire
Ressources	Inclus dans l'axe 1

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget €	Détail
2.2.1	Elaborer une stratégie de développement des ENR dans le résidentiel	CCVH		Coût internalisé
2.2.2	Inciter à l'installation d'ENR	CCVH		Coût internalisé dans l'action 1.1.3
2.2.3	Inciter au remplacement des chaudières fioul	CCVH		Coût internalisé dans l'action 1.1.3

Aides au financement possible

Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Projets participatifs et citoyens pour la Transition énergétique » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-01/Reglt_AAPPC_Nov2018VF.pdf

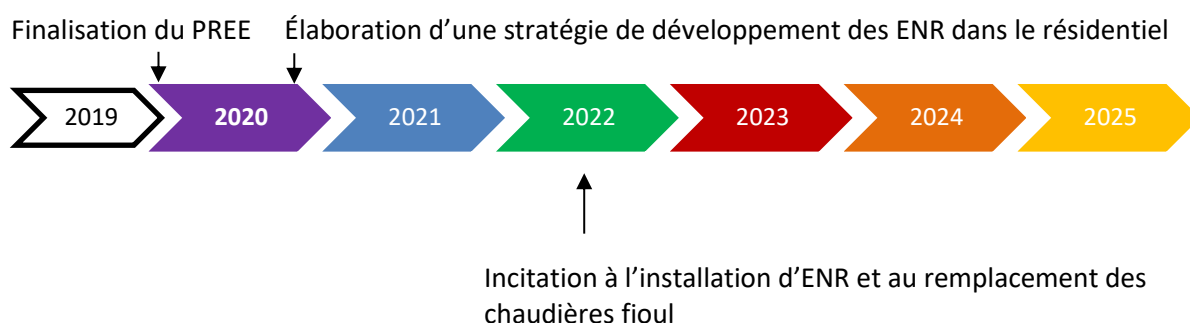
Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Prime à la participation citoyenne » : 1€ Région pour 1€ citoyen dans la limite de 30% du coût total HT du projet porté, plafonné à 50 000€ par projet. Plus d'informations sur : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2019-01/Reglt_AAPPC_Nov2018VF.pdf

Pour un projet photovoltaïque supérieur à 1MW : outil de financement EnRciT (géré par Energie Partagée). Plus d'informations sur : <https://enrcit.fr/>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Consommation de fioul/butane/propane	28 GWh	22 GWh	AREC
% de consommation d'ENR et de gaz vert dans le résidentiel	39 %	45 %	AREC

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La mise en place des mesures permettra de réduire et limiter les gaz à effet de serre, notamment avec le remplacement des chaudières au fioul par des installations utilisant des énergies renouvelables. Elle permettra également aux habitants d'être moins dépendants des énergies fossiles et de leur évolution des coûts.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

La CCVH veillera à préserver :

- Les paysages notamment en privilégiant des installations peu visibles ou bien intégrées
- Les espaces à valeur patrimoniale en ce qui concerne en particulier le photovoltaïque en toiture

La CCVH veillera à intégrer la stratégie de gestion des déchets.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	SO	318	+	+/-

AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 2.3 Inciter au développement de la méthanisation en lien avec le monde agricole



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- D'ici 2030, augmenter la part des ENR à 37%
- D'ici 2030, développer deux unités de méthanisation sur le territoire

Contexte de l'action

Potentiel

Le territoire de la CCVH, de par sa ruralité, possède un potentiel intéressant en matière de méthanisation. L'élevage représente une part importante des exploitations agricoles. De plus, une réglementation interdit de brûler à l'air libre les déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011). La méthanisation est une des solutions pour gérer ces déchets. Enfin, les digestats peuvent être valorisés dans les espaces verts ou sur les terrains de foot.

Population

Il est nécessaire de sensibiliser les habitants pour limiter la peur que pourrait générer l'installation d'un méthaniseur afin de favoriser l'émergence de projets.

Injection sur réseau et gaz porté

Dans le cadre de l'injection sur le réseau de distribution du biogaz produit par méthanisation, GRDF travaille sur un maillage de réseau, et étudie l'utilisation du maillage pour faire du stockage. GRDF et le SDE24 travaillent déjà ensemble notamment au sein du Club Biogaz départemental porté par le SDE24.

GRDF étudie également la micro-méthanisation qui consiste à équiper les exploitations agricoles de micro-méthaniseurs, puis de collecter le biogaz par camion-citerne dans chacune des exploitations (de la même manière que s'organise la collecte de lait). Cela permettrait de palier la problématique d'espacement des exploitations qui rend l'acheminement des intrants non rentable.

Une étude de gaz-porté a lieu actuellement sur le Lot et Garonne. Le département de la Dordogne n'a pas encore fait l'objet d'investigations.

Méthaniseur à Journiac

Il existe un projet de création d'un méthaniseur à Journiac destiné au monde agricole. Ce projet constitue une « zone test » pour le territoire et l'intercommunalité. Sa mise en service est prévue pour fin 2020. Il regroupe un éleveur porcin et un éleveur de canard. Le gisement est composé des lisiers et fumiers issus des 2 exploitations, associés avec des cultures intermédiaires à vocation énergétique et des issues de céréales (résidus issus du tri des céréales). La puissance du moteur de l'installation est de 280 kW, soit sur une année l'équivalent de la consommation énergétique hors chauffage de 490 foyers. La chaleur du moteur se substitue à des énergies non renouvelables pour chauffer des porcheries et un séchoir multi-services.

Contenu de l'action

Mesure 2.3.1 Soutenir et favoriser la création de méthaniseurs

La création de méthaniseurs est une des solutions de production d'énergie renouvelable envisageable sur le territoire. CCVH favorisera le développement de ces projets en menant une étude et une animation pour :

- Cibler les zones du territoire propice au développement de la méthanisation (ressources méthanisables, besoin en électricité, chaleur ou présence du réseau de gaz)
- Faire émerger des dynamiques de développement autour de groupes-projets. Il s'agira d'identifier des acteurs à associer à la démarche, d'organiser des réunions d'information et des séances de sensibilisation aux enjeux de la méthanisation à destination de porteurs de projets potentiels, de visiter des sites de méthanisation
- Accompagner les réalisations de projets souhaités par une aide logistique, en communication ou en ingénierie

La forte saisonnalité de l'usage du gaz (consommé principalement en hiver) impliquera de penser à des solutions de rebours, et notamment l'injection du gaz produit vers le réseau de transport.

Mesure 2.3.2 Informer et sensibiliser la population

L'un des défis pour l'implantation d'une unité de méthanisation est l'acceptabilité sociale. Celle-ci est nécessaire au cours du développement du projet, mais aussi au moment de sa construction puis de son exploitation.

Il est indispensable que les riverains comprennent l'intérêt et les bénéfices du projet et soient rassurés sur les mesures mises en place pour minimiser les nuisances associées (odeur, impact sur le paysage, trafic, risques d'explosion, bruit, perte de valeur des terrains).

Il s'agit ici d'expliquer afin d'éliminer les aprioris sur le fonctionnement et les nuisances. Ceci doit se faire pour chaque projet en établissant un dispositif de communication.

La CCVH accompagnera les projets notamment en mettant à disposition des salles pour échanger avec les riverains et ses outils de communication ou en participant à l'organisation de visite de site à destination de la population.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Région, Département
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture, GrDF, FD Cuma, ADEME, Communes
Ressources	0,1 ETP Prestation de service Chambre d'agriculture

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
2.3.1	Soutenir et favoriser la création de méthaniseurs	CCVH/CA	35 000 €	Prestation de service de la Chambre d'agriculture
2.3.2	Informer et sensibiliser la population	CCVH/CA		Coût internalisé

Aides au financement possible

Aide de la région Nouvelle-Aquitaine "Production innovante de gaz "verts" à partir de ressources renouvelables. Les subventions sont de 60% maximum pour les études (faisabilité, APS...) et pour les investissements et la maîtrise d'œuvre associée, basé sur les dépenses HT. Plus d'informations sur :

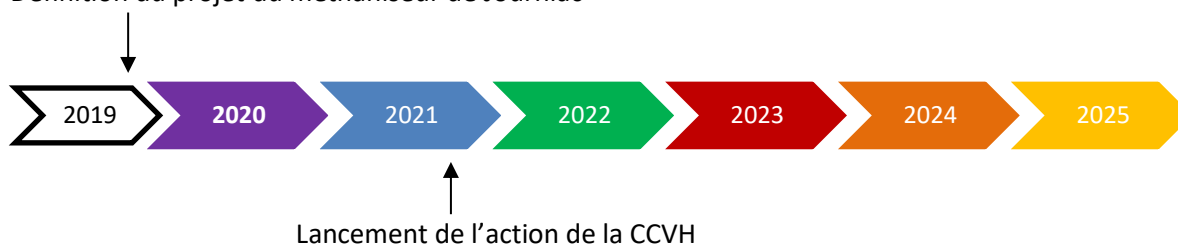
<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/production-innovante-de-gaz-verts-de-biocarburants-avances-partir-de-ressources-renouvelables>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de méthaniseurs en fonctionnement	0	2	CA
Puissance et production annuelle des méthaniseurs (MW, GWh)	0	600 kW	CA

Calendrier

Définition du projet du méthaniseur de Journiac



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La création de méthaniseurs permettra d'utiliser les déchets (notamment de l'agriculture) pour créer du gaz qui pourra être réinjecté dans le réseau. Cela entraînera une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs cela pourra être un revenu financier supplémentaire pour les agriculteurs.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

Les porteurs de projet devront être vigilants aux impacts potentiels liés notamment aux pollutions gazeuses, à l'épandage des boues, à la gestion du transport, au bruit, à la provenance d'entrants pour le méthaniseur. En effet, ces projets nécessitent un approvisionnement constant et important en matière méthanisable, ce qui impose aux acteurs de chercher localement d'autres gisements (déchets verts des communes, déchets de restauration, etc).

Une attention particulière sera également portée sur l'impact visuel et l'impact potentiel sur les sols.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	5	3	50	200	+	+/-

AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 2.4 Développer l'hydroélectricité



Objectifs :

- D'ici 2030, augmenter la part des ENR à 37%

Contexte de l'action

Les principaux cours d'eau sur le territoire

La Vézère traverse le territoire de la CCVH selon un axe orienté d'Aubas à Limeuil, du nord-est au sud-ouest de l'intercommunalité. Le réseau hydrographique du territoire s'articule autour de cette rivière. La Vézère est une masse d'eau d'une longueur totale de 211 km. Le cours d'eau parcourt la CCVH sur 64 km. Il s'agit du principal affluent de la Dordogne.

Les actions hydroélectricité dans le cadre de TEPCV

Deux réhabilitations de moulins pour produire de l'hydroélectricité étaient prévues, une sur la commune du Bugue et une sur celle des Eyzies. Des difficultés administratives et financières ont empêché leur réalisation.

Avantages de l'hydroélectricité

L'hydroélectricité est une énergie locale, sans émission de gaz à effet de serre, sans production de déchet ni de polluant avec des coûts d'exploitation et d'entretien faibles.

Contenu de l'action

Mesure 2.4.1 Étudier le potentiel hydroélectrique du territoire

Un bureau d'étude sera mandaté afin de réaliser une étude du potentiel hydroélectrique sur le territoire. Il s'agira d'identifier des sites à potentiels. Pour cela différentes données devront être croisées : hauteur de chute, débit, distance au réseau électrique, desserte et accessibilité des sites, contraintes écologiques, contraintes réglementaires. Le productible d'énergie théorique et le montant d'investissement seront estimés.

Mesure 2.4.2 Développer une stratégie de développement de l'hydroélectricité

Au regard de l'étude réalisée, l'intercommunalité pourra mettre en place une stratégie de développement : communication, aide financière potentielle, acquisitions foncières etc.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région, Département, SMBVVD, communes
Partenaires techniques	SEM24, SMBVVD
Ressources	0,1 ETP Bureau d'étude externe

Portage et budget par mesure

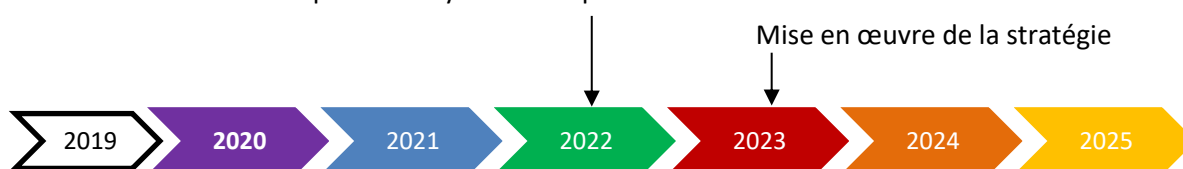
N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
2.4.1	Etudier le potentiel hydroélectrique du territoire	CCVH	20 000 €	Intervention d'un bureau d'étude
2.4.2	Développer une stratégie de développement de l'hydroélectricité	CCVH	ND	Défini en fonction des résultats de l'étude

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'installations hydroélectriques	1	2	CCVH
Production annuelle d'hydroélectricité (kWh)	2 597	3 000	CCVH

Calendrier

Réalisation de l'étude du potentiel hydroélectrique du territoire



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La mise en place des mesures permettra de réduire et limiter les gaz à effet de serre émis pour produire l'électricité.

Cette action permettra par ailleurs de rendre moins dépendant le territoire vis à vis des grosses centrales de production.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

L'étude du potentiel mettra en évidence les impacts potentiels vis à vis de la faune, de la flore et du paysage. Les ouvrages (seuils en rivières) peuvent nuire à la continuité écologique (montaison et dévalaison des espèces aquatiques) mais aussi au transit sédimentaire, avoir un impact thermique, et peuvent dégrader la qualité des eaux.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	5	2	SO	ND	+	-

AXE 2. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

Action 2.5 Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Adapter les réseaux de distribution d'énergies au changement des modes de consommation
- Permettre au réseau de distribution d'énergies d'accueillir les productions d'ENR

Contexte de l'action

Les réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz appartiennent aux communes qui ont transféré cette compétence au SDE 24 (Syndicat Départemental d'Energies).

Le SDE 24 est donc l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz pour l'ensemble de la Dordogne.

L'exploitation des réseaux a été concédée aux organismes suivants, gestionnaires des réseaux de distribution (GRD), par des contrats de concession :

- Enedis pour l'électricité
- GrDf pour le gaz naturel
- Antargaz-Finagaz pour les 2 réseaux propane existants sur la Communauté de Communes Vallée de l'Homme (Les Eyzies et Limeuil)

La maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique est assurée par le SDE 24 pour le réseau basse tension dans les communes dites « rurales », et par Enedis pour les communes « urbaines » (Le Bugue et Montignac) et le réseau moyenne tension (HTA).

Les réseaux de transport sont exploités par RTE pour l'électricité et GRTGaz pour le gaz naturel.

Élément spécifique de diagnostic

Réseau électrique :

Linéaire de réseau de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme :

- Basse tension : 828 km
- Moyenne tension : 690 km

Le réseau électrique est marqué par une assez grande vulnérabilité aux aléas climatiques en raison de sa longueur liée à la dispersion historique de l'habitat et du boisement important du territoire.

Sur le réseau basse tension, les fils nus, supports les plus sensibles, représentent 15 % du linéaire ; le SDE 24 a engagé un programme d'éradication de ces fils nus sur son territoire de compétence.

Sur le réseau moyenne tension, les fils nus représentent 58 % du linéaire.

Les temps de coupure de fourniture sont donc en majorité dus aux incidents sur le réseau HTA.

Réseaux de gaz :

Le réseau de distribution de gaz naturel est peu développé sur la Vallée de l'Homme ; seulement deux communes sont desservies en gaz naturel (Aubas et Montignac) et une artère de transport traverse le territoire selon l'axe Les Farges – La Chapelle Aubareil.

2 communes sont desservies par des réseaux propane.

La consommation de gaz est majoritairement résidentielle et liée au chauffage, donc saisonnière.

Contenu de l'action

Mesure 2.5.1 Adapter le réseau électrique

Sécuriser le réseau : réduire la fracture électrique

Le SDE 24 s'est engagé dans une stratégie de sécurisation de son réseau électrique

- Eradication des fils nus en zone rurale en 2020 : les fils nus sont les plus fragiles et les plus susceptibles d'engendrer des coupures
- Programmes de renforcement des départs basse tension afin d'éviter les risques de chutes de tension

La sécurisation répond à un double enjeu :

- L'accès de tous à une électricité de qualité, dans un contexte d'augmentation des besoins d'électricité spécifique (domotique, santé, pompes à chaleur, etc)
- L'adaptation au changement climatique et à la multiplication possible des événements naturels extrêmes (tempêtes)

Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution des consommations d'électricité soutirée au réseau. En théorie, cette évolution devrait permettre d'éviter des travaux de renforcement des réseaux.

Cependant, deux usages importants de l'électricité se développent et tempèreront la diminution de consommation :

- L'électricité spécifique (informatique, électroménager, etc), dont la consommation est plutôt jusqu'ici en augmentation ;
- La mobilité, qui émerge comme un nouvel usage.

Accueillir les productions d'électricité renouvelables

- Raccordement des grandes unités :

Les modalités d'injection au réseau de l'électricité des grandes installations de productions sont prévues dans le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REN). Le schéma actuellement en vigueur ne prévoit que très peu de capacité d'accueil sur les deux postes sources de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme (moins de 2 MW). Un nouveau Schéma est en cours de définition et devra prendre en compte les nombreux projets du territoire. Le SDE 24 participe aux travaux du S3REN.

- Intégration des installations de production de petite dimension dans le réseau basse tension : développement des smart grids

Le développement du photovoltaïque se fera également par la multiplication de petites installations injectées sur le réseau basse tension. En fonction du profil de consommation du réseau, ces productions sont susceptibles de créer des surtensions sur le réseau.

Outre l'adaptation du réseau électrique, l'injection massive d'EnR au réseau pourra également être facilitée par un pilotage intelligent du réseau afin d'assurer l'équilibre consommation-production de manière très locale (smart grid) :

- Evolution des rythmes de certaines consommations
- Autoconsommation
- Recours au stockage

Dans le cadre de son projet Smart Périgord à Saint-Léon-sur-Vézère, le SDE 24 étudie l'effet de la transition énergétique sur la consommation et le réseau électrique.

Le développement de l'autoconsommation est encouragé. Il doit permettre d'éviter des renforcements du réseau à condition qu'il s'appuie sur un dispositif de stockage ou un déplacement de consommations, le réseau basse tension étant dimensionné pour répondre à la pointe hivernale, sur laquelle la production photovoltaïque est sans effet.

Mesure 2.5.2 Adapter le réseau de gaz

Faire évoluer les réseaux de gaz

Le SDE 24 va réaliser un schéma directeur gaz destiné à étudier le potentiel de développement des réseaux de gaz.

Adapter le réseau au changement des modes de consommation induits par la transition énergétique :

La maîtrise de la demande en énergie aboutira à une diminution importante des consommations de gaz pour le besoin de chauffage.

Néanmoins, un nouvel usage du gaz naturel se développe pour la mobilité (GNV – Gaz Naturel Véhicules).

Accueillir les productions d'électricité renouvelables

L'objectif de production de gaz par méthanisation devra se traduire par :

- Le raccordement des unités décentralisées de méthanisation
- L'adaptation des réseaux : la production de biométhane étant constante dans l'année, elle rencontrera rapidement le « talon » de consommation estivale de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme. Dès lors, elle devra être injectée au réseau de transport, y compris le cas échéant par « rebours » depuis le réseau de distribution
- L'usage de mobilité, qui ne connaît pas la saisonnalité de l'usage de chauffage et correspond donc au profil de production de biogaz

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)
Partenaires techniques	Enedis : réseau urbain et moyenne tension, raccordement des installations (avec RTE) GrDF GRTGaz : travaux sur le réseau, raccordement des installations EnR
Ressources	Equipes techniques du SDE 24 et des concessionnaires

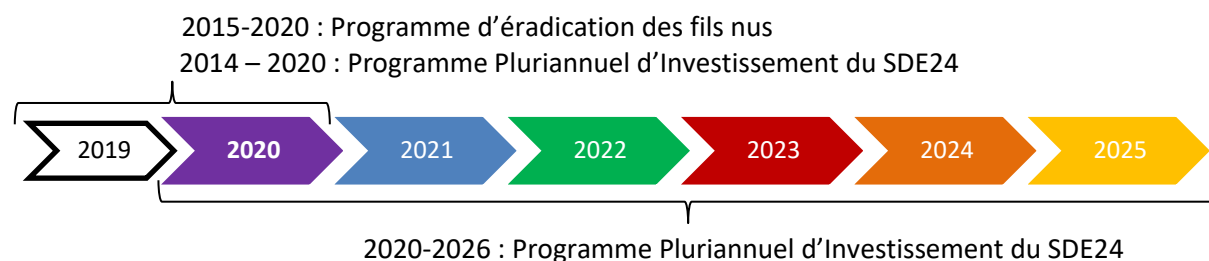
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
2.5.1	Adapter le réseau électrique	SDE24	-	Budget annuel électrification du SDE 24 Budget d'investissement des concessionnaires
2.5.2	Adapter le réseau de gaz	SDE24	-	Budget annuel électrification du SDE 24 Budget d'investissement des concessionnaires

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Part du réseau basse tension sécurisé (enfouï ou torsadé)	85 %	99 %	SDE 24
Part du réseau HTA sécurisé (enfouï ou torsadé)	42 %	48 %	SDE 24 / Enedis
Quantité d'EnR injectée (électricité et biogaz) dans les réseaux afin d'atteindre l'objectif de 37 % d'EnR dans la consommation	4,3 GWh	15,3 GWh	SDE 24 / GRD / AREC

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

L'évolution et la sécurisation du réseau électrique et du réseau de gaz contribueront à l'adaptation au changement climatique sur le territoire en permettant une meilleure maîtrise de la demande en énergie. Le développement du réseau électrique aura pour action indirecte de faire diminuer les émissions de GES (substitution du pétrole à l'électricité dans les moyens de transport).

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	ND	ND	SO	+/-

AXE 3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE

Action 3.1 Favoriser les transports partagés



Objectifs :

- 15% des personnes covoiturent au moins 3 fois par semaine d'ici 2030
- Mise en place d'une ligne de bus estivale

Contexte de l'action

Eléments spécifiques du diagnostic

Les déplacements routiers réalisés sur le territoire représentent 136 GWh de la consommation annuelle d'énergie. C'est le deuxième poste de consommation d'énergie et le deuxième plus gros émetteur de gaz à effet de serre. Actuellement, le besoin en mobilité de la population locale représente 99 GWh.

Loi mobilités

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités a été adopté par l'Assemblée Nationale le 18 juin 2019. Cette loi a pour ambition « *d'améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires, grâce à des transports plus faciles, moins coûteux et plus propres* » (source : www.ecologique-solidaire.gouv.fr). Elle a entre autres pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024.

Concernant les réseaux ferrés, la loi décrète que l'entretien des réseaux ferrés existants constitue la première des priorités pour la décennie à venir.

Covoiturage

Il existe un Schéma Départemental des Aires de Covoiturage. Le Département crée ponctuellement des aires et équipe d'une signalétique d'autres lieux identifiés sur les territoires comme pouvant servir d'aires de covoiturage. Le Département ne réalisant pas d'animation particulière sur l'usage du covoiturage, l'objectif est de communiquer en développant des outils pour faciliter ce mode de déplacement.

Train

Seule une voie ferrée traverse le territoire sur sa partie ouest (ligne n°34). Elle relie Périgueux à Agen (suivant un axe nord-sud) et effectue des arrêts dans les communes Mauzens-et-Miremont, les Eyzies et le Bugue.

Cette ligne est actuellement en sursis. En effet, selon le rapport Spinetta, les petites lignes seraient vouées à disparaître. Actuellement, la ligne Périgueux-Agen transporte 500 passagers par jour.

Le maintien de la ligne est un atout évident pour le territoire. Comment imaginer développer de l'écomobilité en milieu rural sans ligne ferroviaire ? en effet, cette ligne est une des rares alternatives d'accéder au territoire sans voiture. Compte tenu du volume de visiteurs sur la vallée de la Vézère, la question de la mobilité, notamment en été, est majeure.

Les élus des communes concernées, le Préfet et d'autres représentants politiques se sont emparés du sujet pour le maintien de la ligne. Des échanges avec la SNCF sont en cours.

Les lignes n°25 (Périgueux-Brive) et n°26 (Libourne-Bergerac-Sarlat) sont quant à elles présentes en frange nord et sud du territoire.

Contenu de l'action

Mesure 3.1.1 Réaliser un schéma mobilité

Afin de mener une politique cohérente de mobilité durable, la Communauté de Communes commanditera la réalisation d'un schéma mobilité pour son territoire. Il s'agira de réaliser un état des lieux précis et exhaustif des possibilités de déplacement présentes sur le territoire : les transports en commun existants (horaires, localisation, itinéraires, tarification, correspondances des horaires train/bus), pistes cyclables (km, sécurisation des parcours, circuits réalisables etc.), parkings existants, systèmes de covoiturage existants (localisation, utilisation, communication, jonction avec les villes, possibilité de garer son vélo) etc.

Des scénarios intégrant les actions externes à l'intercommunalité seront ensuite réalisés.

Les actions proposées seront qualifiées : coût, impact énergétique, difficulté de mise en place etc.

Pour exemple : avec le maintien de la voie ferrée, il pourrait être intéressant d'imaginer des locations de voitures électriques ou Vélos à Assistance Electrique (VAE) en gare. Ceci s'adresserait autant à la population locale qu'aux touristes.

L'étude prendra en compte les aménagements techniques utiles. Concernant la ligne de train Périgueux-Agen, il serait pertinent d'accroître la place des vélos dans les wagons. Actuellement, il existe 5 portants pour vélos. Une augmentation du nombre permettrait sans doute aux usagers d'en accroître l'utilisation.

L'utilisation de Vélos à Assistance Electrique (VAE) étant en hausse, les places actuelles ne sont pas adaptées à cette catégorie de vélos car s'accrochant en hauteur, un VAE est trop lourd pour ce système.

Un travail est donc à mener avec la SNCF pour adapter les wagons au transport de vélos, de tous types.

Mesure 3.1.2 Participer activement au maintien de la ligne de train Périgueux Agen

L'enjeu est la redynamisation et la sauvegarde de la ligne de train Périgueux-Agen en allant au-delà du ratio coût par habitant / par voyageur. Il s'agit également de mettre en perspective l'environnement, la mobilité, le fret (400 passages de poids lourds/jrs en été aux Eyzies) et les besoins de contournement.

La Communauté de Communes participe activement à la concertation pour défendre le maintien de la ligne de train Périgueux-Agen. Une participation financière sera également possible.

Mesure 3.1.3 Mettre en place une ligne de bus en période estivale

Destination touristique, la vallée Vézère est confrontée à un afflux de touristes durant la période estivale. Le réseau de bus existant n'est pas adapté à leurs attentes.

Conscient de cette problématique, le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine a validé un schéma régional des transports qui sera mis en œuvre en septembre 2020. Sur le Périgord noir, les lignes actuelles seront conservées et complétées par deux lignes estivales. L'une reliant le Bugue - Les Eyzies - Montignac -Terrasson, l'autre reliant les Eyzies à Sarlat. Ces lignes seront actives quotidiennement durant juillet et août.

Mesure 3.1.4 Développer le covoiturage

La Communauté de Communes souhaite favoriser et encourager toutes les formes de covoiturage, pour toutes les tranches d'âge.

A ce titre, des actions ponctuelles ont déjà été mises en place :

- Le CIAS du Bugue (Centre Intercommunal d'Action Social) propose un transport à la demande pour les personnes âgées
- A Coly-Saint Amand, un bus amène les personnes âgées au marché de Montignac chaque semaine.
- A Montignac et au Bugue, des places sur le parking sont réservées au covoiturage

Pour atteindre les objectifs visés en faveur des transports partagés, la Communauté de Communes souhaite étendre ces actions.

Les plateformes de covoiturage type BlaBlaCar étant peu utilisées sur le territoire pour les petites distances, l'intercommunalité souhaite développer une animation spécifique. Il s'agit principalement de mettre les habitants en lien les uns avec les autres pour des trajets domicile-travail.

Pour plus de cohérence et de résultat, la réflexion sera menée avec les intercommunalités limitrophes afin de déterminer les périmètres les plus pertinents.

Cette action aura pour base de travail les divers retours d'expérience suivants :

- Rézo pouce

Il s'agit d'un système d'auto-stop, conçu principalement pour des petits trajets. « *Rezo Pouce vous permet de vous déplacer en mode « quand je veux, où je veux ! ». Pas besoin de trouver un covoiturage à l'avance ni de se demander si un trajet est proposé à l'heure qui vous intéresse* ».

- Ecosyst'M

C'est un système de covoiturage de proximité pour les trajets de petites ou moyennes distances adossé à une monnaie locale.

- Go Too

Il s'agit d'un outil principalement destiné aux trajets domicile-travail, mis en place par Périgueux en 2016. Il combine trois fonctions : un système d'organisation du covoiturage, une centrale d'informations sur les offres de mobilité disponibles sur le territoire et un encouragement à l'éco-mobilité citoyenne récompensée par des soleillos ouvrant droit à des cadeaux et des réductions chez les commerçants.

Les personnes âgées représentent une part importante de la population sur le territoire. Ainsi une réflexion spécifique sera réalisée pour cette catégorie de personne. Deux autres actions sont envisageables :

- Action réalisée via l'association « Agir ABCD 24 ». Il s'agit de mettre en relation des jeunes retraités et des personnes âgées ayant un véhicule mais ne pouvant plus les utiliser
- Mise en place d'un bus pour les personnes âgées leur permettant de relier les bourgs et leurs commerces, et ce plusieurs fois par semaine

La Communauté de Communes réalisera une étude comparative des différents systèmes existants à l'heure actuelle. Sur cette base, elle mettra en place un plan d'action spécifique au territoire, en collaboration avec des acteurs locaux.

Mesure 3.1.5 Promouvoir des challenges

Changer ses habitudes de déplacement n'est pas toujours aisé. Tester d'autres possibilités via des challenges semble être un moyen ludique et participatif adapté au changement de pratiques. Ces challenges sont des événements fédérateurs et conviviaux qui permettent de sensibiliser les habitants et/ou salariés aux déplacements doux, et leur donne l'occasion de tester de nouveaux modes de déplacement.

L'ADEME et le Club de la mobilité, organisent plusieurs challenges dans la Région Nouvelle-Aquitaine avec des résultats intéressants. Ainsi, « *en 2017, le Challenge de la mobilité « pour un jour ou comme toujours, au travail, j'y vais autrement » c'est :*

- Plus de 307 établissements (privés, publics et associatifs) et 9 200 participants
- Un taux de fidélisation de 70 %
- 16 tonnes de CO2 équivalents évitées grâce au report modal
- Et surtout un effet significatif sur les comportements de mobilité puisque 64% des automobilistes participants affirment avoir changé leurs habitudes de déplacement et utiliser régulièrement (plus de 1 fois par semaine) un mode alternatif (source : challengedelamobilite.com).

A ce sujet, l'intercommunalité réalisera des actions de promotion et de sensibilisation aux challenges existants.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région, ADEME, Communes
Partenaires techniques	Département, DDT, ADEME, Office de Tourisme, Pôle d'interprétation de la Préhistoire, CIAS, commerçants, Communautés de Communes voisines, Pays Périgord Noir, SNCF
Ressources	0,3 ETP Bureau d'étude externe

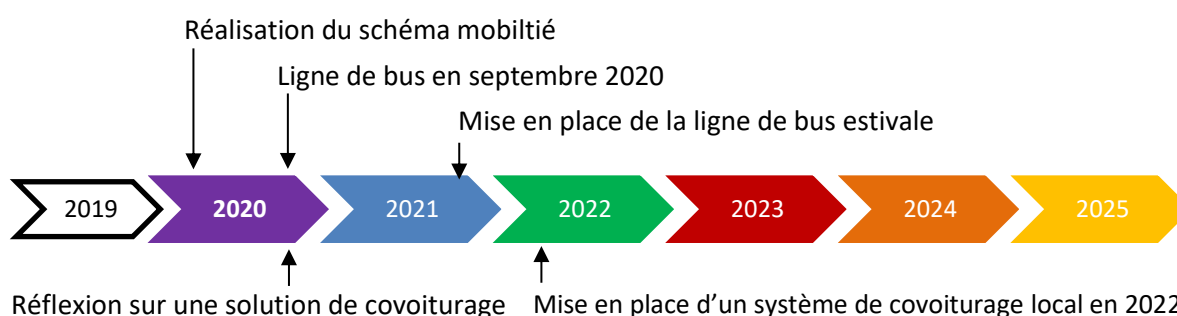
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
3.1.1	Réaliser un schéma mobilité	CCVH	20 000 €	Intervention d'un bureau d'étude
3.1.2	Participer activement au maintien de la ligne Périgueux Agen	CCVH	ND	A définir
3.1.3	Mettre en place une ligne de bus en période estivale	Région	ND	Signature d'une délégation de service public fin 2020
3.1.4	Développer le covoiturage	CCVH	0,3 ETP	Animateur covoiturage
3.1.5	Promouvoir les challenges	CCVH	-	Coût internalisé

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre total de passagers du bus en période estivale	0	ND	Région
Nombre de challenges promotionnés	0	3	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La mise en place de ces mesures et solutions permettra de réduire et limiter les gaz à effet de serre émis lors des déplacements.

Elles participeront également à limiter l'exploitation des ressources naturelles qui tendent à s'appauvrir.

Point de vigilance- Évaluation Environnementale Stratégique

Le maintien de la voie ferrée Périgueux-Agen et des mesures adaptées au confort des usagers (fréquence des passages, coût attractif du trajet, vitesse de déplacement) permettront d'accroître le nombre de voyageurs chaque jour. A noter que les passages de train provoquent des vibrations et des impacts sonores qu'il faudra anticiper. De plus, cette ligne est non électrifiée. Un accroissement des fréquences de passages et une augmentation de la vitesse auront pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Avoir une réflexion sur l'intermodalité au sortir des gares est aussi un point de vigilance à ne pas négliger ; le but étant de proposer des alternatives aux voitures afin de ne pas augmenter le flux de véhicules.

En cas de nécessité de construction d'aires spécifiques pour le covoiturage, une attention particulière sera portée sur leur aménagement et leur impact potentiel vis-à-vis de la biodiversité.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	5	4	318	80	+/-	+/-

AXE 3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE

Action 3.2 Encourager les déplacements doux



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Diminuer de 15%, la part d'utilisation de la voiture pour les trajets de moins de 5 km d'ici 2030

Contexte de l'action

La vallée de la Vézère est un territoire rural avec un paysage vallonné, dans lequel le tourisme représente une grande part de l'activité économique.

Faute de solutions alternatives, la voiture reste à ce jour le moyen de transport le plus utilisé.

Quotidiennement, 52% des habitants de la Vallée de l'Homme se déplacent à moins de 5km de leur domicile : 66% d'entre eux utilisent la voiture.

En matière de mobilité douce, l'intercommunalité a d'ores-et-déjà mis en place des actions sur le territoire :

VéloRoutes Voies Vertes (VRVV)

Un projet de VéloRoute Voie Verte est actuellement en cours sur le territoire.

Une VéloRoute Voie Verte est un itinéraire praticable en vélo qui peut alterner entre des passages de voies peu passantes et des zones réservées à la circulation non motorisée. Elles sont généralement aménagées le long de chemins de halage, sur d'anciennes voies ferrées, sur des routes existantes à faible flux routier.

Les VéloRoutes Voies Vertes sont créées à l'attention des touristes mais également des locaux lors, notamment, des déplacements pendulaires. L'existence d'un tel aménagement dans des communes de taille moyenne ou dans des zones rurales est une opportunité pour le développement des mobilités douces.

Actuellement, en Dordogne, trois parcours sont inscrits au Schéma National des VéloRoutes Voie Vertes : la V90 de la vallée de l'Isle, la V91 de la vallée de la Dordogne et la V92, la flow vélo entre Thiviers et l'île d'Aix. Deux autres parcours sont inscrits au Schéma Régional des VéloRoutes Voie Vertes : celle du Céou (25 km) et celle de la vallée Vézère (60km).

Le projet de la VRVV vallée Vézère, qui concerne le territoire de l'intercommunalité, est inscrit au Schéma Régional où on lui reconnaît une portée nationale et figure aussi dans le Plan Départemental Vélo de la Dordogne.

Ce projet, relié à la VRVV de la vallée de la Dordogne, est en cours d'élaboration. Il est divisé en trois tranches pour une meilleure maîtrise du coût des travaux :

- Du pont de Vic (St Chamassy) aux Eyzies
- Des Eyzies à Peyzac le Moustier
- De Peyzac le Moustier à Aubas

Vélos à Assistance Electrique (VAE)

L'intercommunalité, en partenariat avec l'Office de Tourisme et le Grand Site Vallée de la Vézère, a mis à disposition de la population locale et des touristes, 18 Vélos à Assistance Electrique (VAE). Disponibles depuis l'été 2018, ils sont répartis sur 4 communes : Montignac, Les Eyzies, le Bugue et Rouffignac.

Chaque station dispose de 5 vélos, hormis celle de Rouffignac qui en a 3. Les vélos ont une autonomie allant de 40 à 70kms et doivent être ramenés au point d'emprunt.

Les VAE peuvent se louer 24h/24 et 7j/7 (excepté les périodes de gel). La première demi-heure est gratuite. Le tarif est ensuite de 2€ de l'heure en basse saison et de 3€ de l'heure en haute saison. Un pass-habitant sera mis en place en septembre 2019, leur permettant de bénéficier de 3h gratuites à chaque utilisation.

La location se fait par l'intermédiaire du site web « velo.valleevezere.com ».

Contenu de l'action

Mesure 3.2.1 Créer une Vélo Route Voie Verte (VRVV) reliant les Eyzies à la VRVV de la vallée Dordogne

Par délibération du 29 mars 2018, le Conseil Communautaire de l'intercommunalité a approuvé le projet de réalisation de la première tranche de la VRVV allant du Pont de Vic (St Chamassy) aux Eyzies. Ce linéaire permettra de rejoindre la V91 qui longe la vallée de la Dordogne (en projet également).

Cet aménagement permettra de relier les bourgs attractifs que sont Limeuil, Le Bugue et les Eyzies. Le Bugue regroupe de nombreux services auxquels se rendent régulièrement les habitants de Limeuil et des Eyzies. La population locale y trouvera un intérêt pour ses déplacements quotidiens (exemple : trajet domicile-travail).

La création de cette VéloRoute Voie Verte sera assortie d'un système de mesures, de comptage, de fréquentation. Ces données permettront d'évaluer le trafic occasionné par cette VéloRoute Voie Verte et viendra alimenter la réflexion globale de l'intercommunalité sur l'éco-mobilité.

Les opérateurs socio-économiques le long de l'itinéraire seront sensibilisés afin de proposer des services aux usagers tels que de la location de vélos ou de la réparation. La création de cet aménagement favorisera le développement économique du tissu environnant qui, en retour, améliorera la valeur économique de la VéloRoute Voie Verte.

A noter que le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en juillet 2019.

Mesure 3.2.2 Étudier le développement d'une VRVV reliant les Eyzies et Aubas

Le projet global de l'intercommunalité est de réaliser une VéloRoute Voie Verte sur l'ensemble du territoire, dans un axe sud-nord, le long de la rivière Vézère (Des Eyzies à Aubas) ; l'objectif étant de relier la V90 et de favoriser la mobilité douce sur l'ensemble du territoire.

Une étude de faisabilité sera menée avec minutie pour relier les Eyzies à Aubas : estimation des coûts, contraintes topographiques, cadre réglementaire etc.

Mesure 3.2.3 Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie

L'intercommunalité souhaite favoriser les modes de déplacements doux lors des rénovations et aménagements de voirie.

Concernant les aménagements, cela concerne :

- Les itinéraires et le jalonnement

Pour développer l'usage des modes actifs, il est nécessaire de développer des itinéraires sécurisés et attractifs. Différentes solutions d'aménagements existent : pistes cyclables, voies sans issues franchissables par les cyclistes et piétons, élargissement des trottoirs etc.

- Le traitement des points durs et la réduction de la vitesse

Il s'agit d'amener l'ensemble des utilisateurs de la route (automobilistes, cyclistes, piétons) à considérer davantage la route comme un espace partagé. La politique d'aménagement du réseau routier doit accorder un intérêt croissant à la sécurité et privilégier l'intégration de tous les modes de déplacement. Cela peut passer par : la réduction de la largeur de la voirie (tout en veillant à laisser un passage suffisant pour les véhicules lourds), les ralentisseurs, l'élargissement des trottoirs, les plateaux traversant, réduction de la vitesse etc.

- Le stationnement

L'étude du Club des Villes et Territoires Cyclables « Les français et le vélo », réalisée en 2012, démontre que le risque de vol est la deuxième raison citée pour ne pas pratiquer régulièrement le vélo, après l'insécurité. Il est nécessaire qu'une politique cyclable apporte des solutions en matière de stationnement vélo dans l'espace public, aux abords des pôles d'échanges et des zones d'activités. Plusieurs dispositifs de stationnement existent selon les besoins et l'implantation (arceaux, abris ou parking sécurisés).

Ainsi, l'intercommunalité jouera donc un rôle de conseil auprès des communes, gestionnaires de leurs linéaires. Concernant les voies intercommunales, cela sera directement intégré dans la politique de gestion de la voirie et dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Mesure 3.2.4 Développer une offre de Vélos à Assistance Électrique en libre-service

La Communauté de Communes a souhaité développer la mobilité douce sur son territoire, notamment par la pratique du vélo.

Pour se faire, des stations de location de Vélos à Assistance Électrique ont été installées sur le territoire (cf. Action 3.2, « contexte de l'action »).

Souhaitant améliorer cette offre afin d'en développer l'usage, la CCVH explorera notamment les pistes suivantes :

- Installation d'une station à Limeuil et achat d'une flotte complémentaire pour un service supplémentaire proche de la VéloRoute Voie Verte
- Achat d'une flotte complémentaire pour les autres stations
- Améliorer et amplifier la communication
- Optimiser la maintenance
- Mettre en place l'inter-station
- Proposer un service permettant aux enfants de moins de 14 ans de bénéficier de cet usage
- Renouvellement du parc en 2022

Mesure 3.2.5 Favoriser l'achat de VAE par les particuliers et les entreprises

La Communauté de Communes s'équippa d'une flotte de Vélos à Assistance Électrique qui sera mis à disposition des habitants pour de la location longue durée. Les chargeurs seront fournis avec les vélos afin qu'ils puissent être rechargés soit chez eux, soit sur les bornes de recharge installées en ville à proximité des stations de location. Cette action a pour objectif de familiariser les habitants avec les VAE et de les inciter à les utiliser au quotidien comme moyen de transport.

Une aide à l'investissement pour les entreprises et les particuliers sera mise en place.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Europe, Etat, Région, Département, ADEME
Partenaires techniques	Département, Ademe, Pôle d'interprétation de la Préhistoire, EPIDOR, SMBVVD, Office de Tourisme, Communes, association AF3V
Ressources	0,5 ETP Maitrise d'oeuvre externe

Portage et budget par mesure

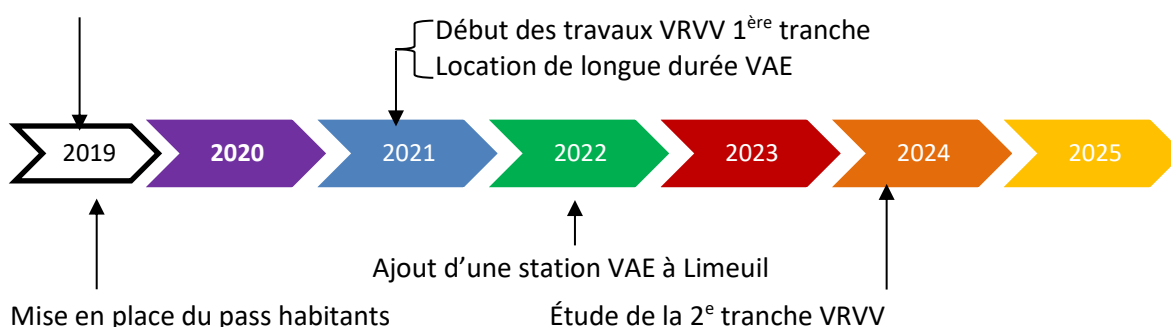
N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
3.2.1	Créer une VRVV reliant les EYZies à la VRVV de la vallée de la Dordogne	CCVH	3 622 958 €	Intervention d'un maître d'œuvre d'entreprises de travaux
3.2.2	Etudier le développement d'une VRVV reliant les Eyzies et Aubas	CCVH	550 000 €	Etude par un maître d'œuvre et des bureaux d'études spécialisés
3.2.3	Promouvoir la prise en compte des déplacements doux dans les travaux de voirie	CCVH	0 €	Coût internalisé
3.2.4	Développer une offre de VAE en libre-service	CCVH	113 000 €	Renouvellement du parc et achat de vélos complémentaires en 2022 et maintenance
3.2.5	Favoriser l'achat de VAE par les particuliers et les entreprises	CCVH	48 000 €	Achat d'un parc et maintenance

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de km aménagés en VRVV	0	24	CCVH
Nombre d'usagers sur la VRVV	0	ND	CCVH
Nombre de pass-habitants	0	100	CCVH
Nombre de VAE en libre-service	18	23	CCVH
Nombre de location	400/an	1 000/an	OT
Nombre de VAE longue durée	0	10	CCVH
Nombre de travaux de voirie améliorant les déplacements doux	0	3	CCVH

Calendrier

Signature du marché de maîtrise d'œuvre VRVV



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Prendre en compte les mobilités douces dans les rénovations et aménagement de voirie permettra une sécurisation pour les usagers, hors voiture. Cela aura pour effet d'augmenter la part des mobilités douces dans le paysage routier et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Dans un territoire rural, contraint par la topographie telle que celui de la CCVH, la location de VAE permet aux usagers de s'affranchir du relief et d'utiliser ce moyen de transport doux. Par une utilisation croissante, les émissions de gaz à effet de serre seront donc diminuées.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

Le linéaire de la VéloRoute Voie Verte est soumis à un cadre réglementaire dense sur le territoire de l'intercommunalité : zone de protection des Monuments Historiques, sites classés et inscrits, zones Natura 2000 etc. L'impact du projet sur les réglementations et les contraintes environnementales constituent un point de vigilance majeur pour le maître d'œuvre.

Pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE), une attention particulière sera accordée à la gestion pérenne du parc locatif.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	5	3	709	177	+	-

AXE 3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE

Action 3.3 Encourager des pratiques limitant l'impact des déplacements pendulaires



Objectifs :

- 10% de la population active font du télétravail deux jours par semaine d'ici 2030
- Fonctionnement de deux espaces de coworking sur le territoire

Contexte de l'action

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme couvre 26 communes pour une population totale de 16 000 habitants. Il s'agit d'un milieu rural éloigné des grands pôles urbains. Ainsi chaque jour de nombreux déplacements pendulaires sont observés sur le territoire de l'intercommunalité, en direction de Périgueux, Bergerac ou autres villes de grandes et moyennes tailles.

La création de coworking (espace de travail partagé) est une solution efficace pour diminuer les trajets pendulaires et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Cet espace permet aussi aux travailleurs indépendants de ne pas rester isolés chez eux et pouvoir trouver un espace de socialisation.

Le télétravail séduit de plus en plus les entreprises car, outre le fait qu'il contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, les études démontrent qu'il permet de réduire l'absentéisme, d'améliorer la qualité de vie au travail et d'accroître la production.

Une étude de Randstad Award donne des éléments de compréhension d'évolution du télétravail. Ainsi il aurait fortement progressé depuis une quinzaine d'années passant de 2,6 % de la population active française en 2000 à 12 % -17 % en 2015. Un sondage réalisé en 2016, indiquait que 64 % de Français se disaient intéressés par ce mode d'organisation : 35 % de manière occasionnelle, 17 % sur un nombre de jours fixes par semaine et 12 % tous les jours ouvrables.

Des ordonnances publiées ces dernières années encadrent ce nouveau mode de travail.

Contenu de l'action

Mesure 3.3.1 Co-développer le coworking « la Tuyauterie » à Montignac

Dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'intercommunalité a créé un coworking « La Tuyauterie » à Montignac ouvert depuis l'automne 2018. Cet espace de coworking comprend une salle de réunion faisant aussi office d'open-space de travail d'une capacité de 16 personnes, deux bureaux fermés pouvant accueillir chacun 2 personnes et un bureau ouvert de 2 places.

La gestion de la structure est confiée à l'association « Le Plan B », soutenue financièrement par l'intercommunalité et la Région Nouvelle-Aquitaine jusqu'à autonomie financière. Les murs de la Tuyauterie appartiennent à la CCVH qui les loue à l'association à moindre coût. Un accompagnement dans le montage des dossiers et une aide au lancement de cet espace est également réalisé par la Communauté de Communes.

L'intercommunalité continuera à soutenir le fonctionnement du coworking la tuyauterie par divers moyens, que soit de l'aide financière ou technique.

Mesure 3.3.2 Participer au développement d'autres Tiers Lieux

L'intercommunalité souhaite participer à l'ouverture d'autres Tiers-lieux.

La Communauté de Communes pourra intervenir de différentes manières :

- Aider au développement des structures (financier, technique)
- Mettre à disposition et/ou identifier des lieux adéquats pouvant accueillir ce type d'espace
- Communiquer autour de ces espaces

Le développement d'un second espace de coworking pourrait être intéressant au Bugue.

Mesure 3.3.3 Promouvoir le télétravail sur le territoire

L'intercommunalité fera la promotion du télétravail auprès des entreprises, des structures et des habitants.

Il s'agira de faire connaître l'intérêt du télétravail ainsi que les lieux le facilitant sur le territoire, leurs avantages, les modalités et l'encadrement juridique, à l'ensemble des parties concernées (employeurs et salariés).

Mesure 3.3.4 Veiller au bon déroulement du programme d'amélioration d'accès à internet

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Départemental Périgord Numérique (SDPN). Son objectif est d'assurer une augmentation de débit et de lutter contre la fracture numérique avec le mix technologique : fibre optique, montée en débit, internet mobile et équipement satellitaire. Dès le démarrage des opérations, la vallée de la Vézère a été identifiée comme prioritaire.

Deux types de travaux sont en cours : la montée en débit (amélioration progressive des connexions ADSL) et la mise en place du réseau public de fibre optique pour de déploiement jusqu'à l'abonné.

Les échéances annoncées pour ce réseau sont 2021 pour la première phase et 2025 pour la seconde phase.

La CCVH participe au bon déroulement de ce programme. Elle co-finance le fonctionnement du syndicat et les investissements fait sur le territoire.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Europe, Etat, Région, Département, communes, SDPN
Partenaires techniques	ADEME, SDPN, association Plan B
Ressources	0,1 ETP SDPN

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
3.3.1	Co développer le coworking « la Tuyauterie » à Montignac	CCVH/Région	CCVH : 28 800 € Région : ND	Aide en ingénierie et aide au fonctionnement
3.3.2	Participer au développement d'autres coworking	CCVH	ND	A définir
3.3.3	Promouvoir le télétravail sur le territoire	CCVH	-	Coût internalisé
3.3.4	Veiller au bon déroulement du programme d'amélioration d'accès à Internet	Syndicat Périgord Numérique	452 000 €	Participation de la CCVH

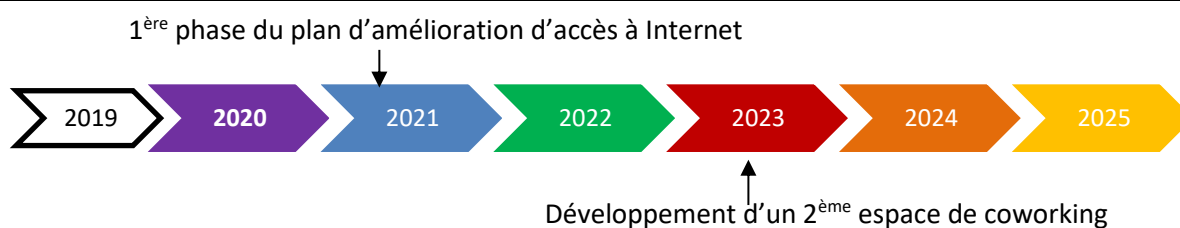
Aides au financement possible

AMI Tiers-Lieux 2019-2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine jusqu'au 01/09/2021 : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2019-2021>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de coworkers ayant utilisé un des espaces de coworking du territoire	20/an	100/an	CCVH
Nombre d'espaces de coworking sur le territoire	1	2	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Le développement du télétravail réduira le nombre de personnes prenant leur voiture pour aller travailler ce qui impactera les émissions de gaz à effet de serre.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	2	3	27	7	+	+

AXE 3. FAVORISER UNE MOBILITE DURABLE

Action 3.4 Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur



Objectifs :

- 20% des conducteurs ont adopté l'éco-conduite d'ici 2030

Contexte de l'action

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme est un milieu rural éloigné des pôles urbains. Quelques soient les actions qui seront mises en place pour diminuer le besoin de déplacements, pour augmenter les déplacements doux et les transports partagés certains trajets en voiture seront toujours nécessaires.

Un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques (MObiVE) a été déployé par 5 Syndicats Départementaux d'Énergies de la Nouvelle-Aquitaine : Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques. Le SDE24 a été en charge du déploiement du réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire de la Dordogne.

Contenu de l'action

Mesure 3.4.1 Faciliter l'émergence de l'utilisation des véhicules électriques

Par le biais du réseau MObiVE, le SDE24 a installé 14 bornes de recharges de véhicules électriques sur la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Ces bornes, accessibles tous les jours de la semaine et 24h/24, ont été installées au plus près des commerces et services du territoire. Afin de recharger sa voiture, il est nécessaire d'obtenir un badge abonnement ou de se connecter à l'application sur un smartphone. L'électricité est garantie 100% d'énergie renouvelable.

Pour permettre la recharge par des clients français ou européens, des conventions d'itinérance ont été signées sur le parc de la Dordogne.

Le SDE24 a en charge la gestion du parc des bornes de recharge, au nombre de 14, sur le domaine public (fiabilisation, promotion, suivi relatif à l'utilisation des bornes de recharge : nombre d'abonné, nombre de connexions,...).

Mesure 3.4.2 Encourager l'éco-conduite

L'éco-conduite est une solution pour réduire les consommations énergétiques des déplacements en voiture.

ADER (Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité) a pour but de faciliter l'insertion socio-professionnelle des publics en difficulté par le développement d'activités favorisant la mobilité des personnes. Elle propose des ateliers d'éco-conduite et pourrait faire partie des acteurs solliciter pour cette mesure.

La CCVH réalisera des animations en interne auprès de ses agents pour les former à l'éco conduite et communiquera auprès des entreprises et de la population afin de sensibiliser le maximum de personnes aux bons gestes au volant d'un point de vue énergétique.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	ADER
Ressources	0.01 ETP SDE24

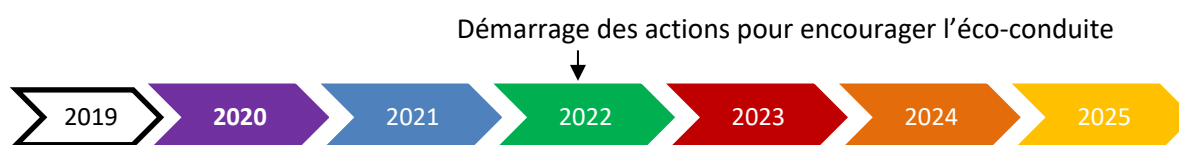
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
3.4.1	Faciliter l'émergence de l'utilisation des véhicules électriques	SDE24	-	Communication incluse dans la communication générale du SDE 24
3.4.2	Encourager l'éco-conduite	CCVH	-	Communication incluse dans la communication générale de la CCVH

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'articles publiés pour promouvoir l'éco-conduite	0	3/an	CCVH
Nombre de bornes de recharge	14	ND	SDE 24

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Favoriser l'émergence des véhicules électriques permet à terme de diminuer le nombre de voitures fonctionnant à l'essence ou au diesel et ainsi de réduire les émissions de GES.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2	2	2	373	93	+	+/-

AXE 4. ENCOURAGER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES

Action 4.1 Développer un tourisme responsable



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- 50 établissements labellisés d'ici 2030
- Réduire l'impact du tourisme en vallée Vézère

Contexte de l'action

Un territoire touristique

La Communauté de Communes présente un taux de fonction touristique de 116% et accueille chaque année plus de 1 650 000 touristes. Le territoire comprend 45 sites remarquables en lien avec l'Histoire et le paysage de la vallée ; le Centre International de l'Art Pariétal (Lascaux IV) étant le plus connu, avec près de 500 000 visiteurs en 2017.

A noter que 52% des visites de sites touristiques de la Dordogne sont faites sur le territoire de l'intercommunalité. En vallée Vézère, un emploi sur 5 est lié au tourisme.

Un territoire reconnu

L'intercommunalité participe activement à la labellisation de la vallée en Grand Site de France (dépôt du dossier de candidature en juillet 2019).

La majeure partie de sa surface est concernée par une zone de protection pour l'architecture, les paysages, l'archéologie ou la biodiversité. La vallée de la Vézère est souvent qualifiée de vallée de la Préhistoire du fait de sa concentration exceptionnelle de sites archéologiques et préhistoriques d'intérêt mondial, ayant justifié en 1979 une inscription sur la liste du Patrimoine mondiale de l'Humanité par l'Unesco « Grottes ornées de la vallée de la Vézère ».

La vallée de la Vézère fait également partie de la « Réserve de Biosphère du bassin de la Dordogne », classée par l'UNESCO.

Des actions en cours

Appel à projet régional "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires" (NOTT)

Depuis 2016, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme est associée à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort dans le cadre de l'appel à projet régional "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires" (NOTT). Les deux intercommunalités ont pour objectif de faire émerger une destination unique, orientée vers une destination durable d'excellence : la vallée de la Vézère.

Les actions engagées à ce jour sont notamment la création d'un réseau de Greeters, le développement d'un wifi territorial, le développement de parcours de geocaching « Terra Aventura » et la création d'un label éco-tourisme vallée Vézère.

Contenu de l'action

Mesure 4.1.1 Mettre en place une politique de tourisme durable en partenariat avec l'Office de Tourisme

La Communauté de Communes a pour objectif de faire de la vallée de la Vézère une destination durable d'excellence.

Ainsi, la stratégie de développement touristique depuis 2016, traduit dans l'appel à projet NOTT, est développée autour de quatre axes :

- Améliorer l'accessibilité et la visibilité de la destination
- Faire de la qualité une priorité de développement
- Encourager le mouvement de "locavore"
- Faire des habitants les premiers ambassadeurs de la destination

Cet appel à projet prendra fin en 2021. La Communauté de Communes poursuivra sa stratégie au-delà. La mise en place d'une compensation locale « bas carbone » axée sur le tourisme sera également étudiée.

Mesure 4.1.2 Aider les acteurs du tourisme à s'engager dans les labels durables

Dans le cadre de l'appel à projet régional "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires" (NOTT), la Communauté de Communes Vallée de l'Homme, associée à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, aide les acteurs du tourisme à l'obtention de labels nationaux, européens et internationaux durables :

- NF Environnement pour les sites de visite

La vallée de la Vézère est un territoire exemplaire en France dans la mise en place de ce label. Quatre sites sont labellisés à l'échelle nationale donc 3 sont en vallée Vézère : la Roque Saint Christophe (vallée de l'Homme), le Gouffre de Proumeyssac (vallée de l'Homme) et le Château de Hautefort (Terrassonnais).

- Ecolabel européen

Deux établissements sont actuellement labellisés Ecolabel Européen : le Camping « Le Paradis » à St Léon sur Vézère et le village de vacances « le Manoir du Chambon » à Montignac.

- Label Clef verte

Le label Clef verte est un label volontaire de gestion environnementale pour les hébergements touristiques à l'échelle internationale. Quatre hébergements sont à ce jour labellisés : le camping Le Paradis, le camping Saint Avit Loisirs, le camping le Moulin du Roch et le centre de vacances Vacancéole Le Clos du Rocher.

- Green Globe

Green globe est une certification internationale spécifiquement conçue pour le monde du voyage et du tourisme dont le site du Bournat est le seul labellisé sur le territoire.

L'Office de Tourisme promeut auprès de ses prestataires ces labels pour tendre vers une gestion environnementale exemplaire. La promotion passe par une aide financière et/ou une aide dans la constitution des dossiers.

Il s'agit donc de continuer cette action.

Mesure 4.1.3 Animer et mise en place du label éco-tourisme vallée Vézère

Les acteurs du tourisme ne désirant pas s'engager dans un label national ou international, principalement en raison des coûts occasionnés, pourront s'engager dans le label éco-tourisme vallée Vézère créé par le territoire dans le cadre de l'appel à projet régional "Nouvelle Organisation Touristique des Territoires" (NOTT). Il concerne les hébergeurs, restaurateurs, sites touristiques, producteurs locaux et prestataires d'activités de loisirs.

Pour obtenir le label, les prestataires doivent signer une charte et répondre à 24 engagements environnementaux, répartis en 9 thèmes : écolabels, énergie, eau, déchets, achats, produits

chimiques, alimentation, paysage et biodiversité, et politique environnementale. Une fois la charte validée et signée, le label est attribué pour une durée de 2 ans, reconductible.

Les Offices de Tourisme Lascaux-Dordogne, Vallée Vézère et Vézère Périgord Noir sont les garants de la charte et ont pour mission de veiller à son animation.

Cette charte est aussi un moyen de fédérer localement un réseau/collectif de professionnels touristiques engagés dans l'environnement pour développer avec des partenaires des projets et actions structurants.

Une personne en charge de la structuration touristique sur le territoire mettra en place et animera le label, à partir de l'été 2019.

Mesure 4.1.4 Développer une offre de circuits sans voiture

A l'heure actuelle, il existe des circuits de visites réalisables en Vélo Tout Terrain (VTT).

La Fédération Française du Cyclisme (FFC) a labellisé « VTT-FFC » l'espace de « Lascaux Vallée Dordogne » créé par les intercommunalités Vallée de l'Homme et Pays de Fénelon en 2014. Il s'agit de 550 km de chemins balisés avec 24 boucles de 10 à 70 km, classées par niveaux de difficulté.

Il existe par ailleurs des circuits réalisables sur route, représentant un linéaire total de 220 km. La composition des parcours est à la carte : les routes empruntées sont les voies revêtues les moins passantes du territoire.

La Communauté de Communes est aussi couverte par 600 km de chemins de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Ces parcours peuvent se faire à pied, à cheval ou en VTT. Sans être en site dédié, ces itinéraires n'empruntent pas de routes passantes. L'objectif sera de proposer aux visiteurs des circuits de visites sans voiture. Il s'agira de combiner différents modes de transports présents sur le territoire tels que les Vélos à Assistance Electrique, le réseau de bus actuel, la location de canoës et le projet de ligne de bus en période estivale (action 3.1.3). Cette action sera développée par l'Office de tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère en partenariat avec la Communauté de Communes et les acteurs concernés.

Mesure 4.1.5 Communiquer sur des choix durables dans les aménagements des acteurs du tourisme

Accompagner les acteurs du tourisme dans le choix de leurs matériaux et aménagements avec des produits durables constitue un enjeu important pour faire de la vallée Vézère une destination durable d'excellence.

La Région accompagnera les acteurs dans leurs choix de mobilier extérieur et/ou signalétique en bois local, meilleure isolation des mobil-homes, choix des jeux d'eau, mise en place de récupérateurs d'eau de pluie etc.

Il s'agira de communiquer sur les aménagements adéquats, organiser des réunions, mettre en relation les acteurs et accompagner financièrement certains projets.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Europe, Etat, Région, Département
Partenaires techniques	Région, Département, ADEME, Pôle d'interprétation de la Préhistoire, Office de Tourisme
Ressources	½ ETP

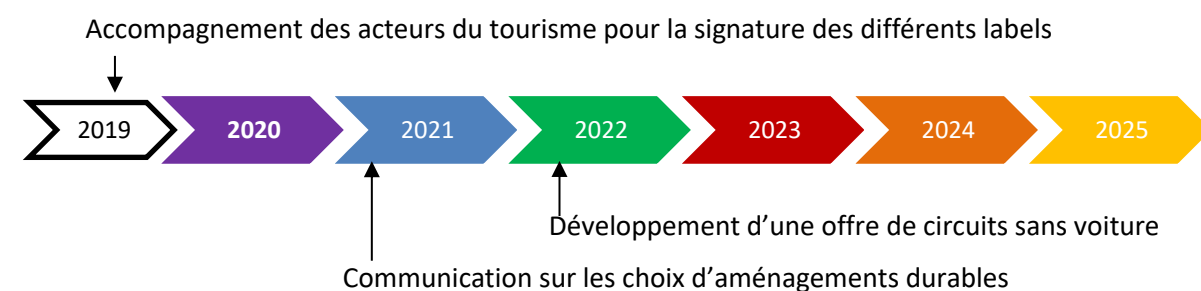
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
4.1.1	Mettre en place une politique de tourisme durable en partenariat avec l'office de tourisme	CCVH/ Office de tourisme	120 000 € (pour le ½ ETP)	½ ETP chargé de mission tourisme + des dépenses liés au projets
4.1.2	Aider les acteurs du tourisme à s'engager dans les labels durables	Office de Tourisme/CCVH		Coût inclus dans le 4.1.1
4.1.3	Animer la mise en place du label éco-tourisme Vallée Vézère	Office de tourisme/CCVH		Coût inclus dans le 4.1.1
4.1.4	Développer une offre de circuits sans voiture	Office de tourisme/CCVH	ND	
4.1.5	Communiquer sur des choix durables dans les aménagements des acteurs du tourisme	Région	ND	

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'acteurs ayant signés la charte éco-tourisme	0	50	Office de tourisme
Nombre d'acteurs accompagnés dans les labels nationaux et internationaux	8	15	Office de tourisme
Nombre de circuits sans voiture proposés	0	2	Office de tourisme
Nombre d'articles publiés sur les choix durables dans les aménagements des acteurs du tourisme	0	1/an	CCVH/Région

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Développer une offre de circuits sans voiture permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Accompagner les acteurs du tourisme dans le choix de leurs matériaux et aménagements avec des produits durables permettra de réduire la consommation d'énergie, d'eau et la production de déchets.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	ND	ND	+	+/-

AXE 4. ENCOURAGER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES

Action 4.2 Soutenir les pratiques agricoles durables



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Augmentation de la production consommée localement
- Adaptation des pratiques aux évolutions climatiques

Contexte de l'action

Éléments issus du diagnostic

L'agriculture est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (46%). Il est en revanche le quatrième en ce qui concerne les consommations énergétiques.

23% de la surface de la Communauté de Communes sont des terres agricoles ; l'élevage étant l'activité dominante.

De plus, les chefs d'exploitation sont relativement âgés puisque 60% ont plus de 50 ans. On note également une forte diminution du nombre d'exploitations : elles étaient 805 en 1988 pour et de 215 en 2017.

Étude de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture a mené une étude sur l'agriculture en lien avec le changement climatique en Dordogne : prospective à l'horizon 2050.

Des fiches action ont ainsi été réalisées.

Projet en faveur du développement agricole avec la Chambre d'agriculture sur le territoire de l'intercommunalité

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), un diagnostic a été réalisé en 2017 par la Chambre d'agriculture ; l'enjeu et les objectifs fixés étant le soutien des activités agricoles et la préservation du foncier afin de valoriser la production et la consommation locale.

Pour se faire, la stratégie a été co-construite avec le milieu agricole, l'intercommunalité et la Chambre d'agriculture (automne 2018-début 2019).

Les résultats escomptés sont les suivants : augmentation des surfaces agricoles et du nombre d'exploitants, augmentation de la production consommée localement, évolution des pratiques, adaptation aux évolutions climatiques, inclusion du monde agricole dans la production d'énergie renouvelable.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sont des mesures souscrites volontairement pour une durée de 5 ans. Elles permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans le développement de pratiques, associant la performance économique et la performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Leur rémunération est fondée sur les surcoûts et manques à gagner qu'impliquent le maintien ou le changement de pratiques. (source : fiche MAEC du ministère de l'agriculture et de l'alimentation)

Contenu de l'action

Mesure 4.2.1 Étudier la faisabilité d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) a pour mission de donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions qui répondent aux enjeux environnementaux, économiques, sociaux et de santé.

Il comprend trois dimensions :

- Économique : aide à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles, soutien à la valeur ajoutée du territoire, etc.
- Environnementale : valorisation d'un mode de production agricole innovant et écologique, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité du territoire, lutte contre le gaspillage alimentaire
- Sociale : sensibilisation à une meilleure alimentation, dons alimentaires, etc.

Les actions du PAT doivent répondre aux objectifs du Plan Régional d'Agriculture Durable et du Programme National pour l'Alimentation. Ils doivent s'articuler avec d'autres outils tels que le SCoT et le SRADDET.

La mesure consistera en l'étude de la faisabilité du PAT à l'échelle du Pays du Périgord noir. Le diagnostic détaillera l'état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, les besoins alimentaires, les forces et faiblesses socio-économiques et environnementales du territoire.

Sur cette base, une stratégie sera mise en place à l'échelle du Pays pour atteindre les objectifs définis.

Mesure 4.2.2 Accompagner l'évolution des pratiques culturales

Les pratiques culturales ont des impacts importants en termes de ressource en eau, de biodiversité et de séquestration carbone notamment. Selon l'Ademe, les stocks de carbone des sols agricoles français ont diminué depuis les années 60 à cause de l'intensification de l'agriculture et du retournement des prairies.

Pour faire suite au travail mené conjointement avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs du territoire, une animation est nécessaire pour faire évoluer les pratiques agricoles. Il s'agit de tendre vers une agriculture durable qui assure une production pérenne de nourriture en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production. Un animateur donnera des conseils aux agriculteurs qui souhaitent tester de nouvelles techniques culturales et/ou de nouvelles productions au regard du dérèglement climatique et des potentialités du territoire tout en assurant une pérennité économique (notamment en favorisant les approches collectives).

Les sujets abordés pourront être la réduction de l'usage des engrais minéraux et des pesticides, les techniques culturales simplifiées (non labour, semis direct etc.), l'intégration des légumineuses en inter-cultures ou dans les rotations, le choix des cultures pour diminuer les besoins en eau, les méthodologies d'irrigation, la gestion des eaux pluviales, l'agroforesterie... Cette dernière fait partie des pratiques ayant de nombreux avantages : réduction des émissions de GES liées à l'exploitation des sols, augmentation de la séquestration, préservation de la biodiversité, protection contre le vent et le lessivage...

L'animateur fera connaître également les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (cf contexte).

Mesure 4.2.3 Accompagner l'évolution des pratiques d'élevage

Une grande partie des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture provient de l'élevage et plus particulièrement de la fermentation des aliments dans l'estomac des ruminants (fermentation entérique). Des études ont montré qu'il existe une très forte variabilité de l'empreinte carbone entre les exploitations d'un même système de production. Cette variabilité dépend de plusieurs facteurs

dont la conduite du troupeau (âge au vêlage, santé des animaux...) et les pratiques d'alimentation du troupeau (place du pâturage, qualité des fourrages, part des légumineuses...)

L'animateur évoqué précédemment travaillera donc également sur les pratiques d'élevage.

L'autonomie protéique des élevages sera ainsi abordée. En cultivant des légumineuses et des protéagineux, les éleveurs limitent leurs importations de tourteaux. De plus, l'alimentation des animaux à partir de produits végétaux riches en oméga 3 (herbe, lin, luzerne...) a des impacts positifs pour la santé du consommateur et pour l'environnement. L'agroforesterie fera également partie des pratiques évoquées pour l'élevage.

Des réflexions pourront être menées pour promouvoir les labels qui mettent en avant ces pratiques.

Mesure 4.2.4 Aider les agriculteurs à diminuer leurs consommations énergétiques

Un travail sera mené avec la chambre d'agriculture afin d'accompagner les agriculteurs pour diminuer les consommations énergétiques liées à leurs équipements et bâtiments.

Des gains sont en effet possibles avec la généralisation des échangeurs thermiques, les nouvelles techniques pour les serres et les bonnes pratiques de chauffage.

Mesure 4.2.5 Mettre en réseau les agriculteurs pour des échanges de pratiques

Afin de favoriser les échanges et l'émergence de projets locaux, un réseau d'agriculteurs sera créé.

Un animateur participera à cette mise en réseau afin d'organiser des réunions intra ou inter-filières.

Cette mise en réseau a fortement été voulue par les agriculteurs eux-mêmes lors des ateliers qui se sont déroulés à l'automne 2018.

Mesure 4.2.6 Stimuler et aider l'installation des nouveaux agriculteurs

Afin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, une veille foncière sur la vente des parcelles d'intérêt agronomique devra être menée. Des acquisitions seront réalisées pour faire des espaces tests.

La CCVH et la chambre d'agriculture veilleront à maintenir des espaces agricoles diversifiés et suffisamment d'espaces pour le maraichage. Suite à la réalisation du diagnostic pour l'étude de faisabilité du PAT (cf mesure 4.2.1), des opérations d'acquisition de foncier et de mise à disposition de ces terres à des maraîchers, pourront être envisagées

Un Comité Local Installation–Transmission a été installé sur l'intercommunalité en 2018 par la Chambre d'agriculture. Il réunit 5 élus, 5 agriculteurs, des représentants de la MSA, SAFER, Commissions cantonales et Chambre d'agriculture. Il s'agit de :

- Fournir un état des lieux du territoire sur la Communauté de Communes.

- Faciliter la circulation de l'information : repérer les cédants, les surfaces abandonnées, les besoins des candidats à l'installation, les besoins aussi d'agriculteurs en place.

Fin 2018, 44 exploitants de plus de 55 ans de ce territoire ont été identifiés comme n'ayant pas de repreneur connu. Fort de ce constat, un nouveau Comité Local se réunira. Cette instance créée en 2018 sera pérennisée sur les années à venir avec un rythme de réunions annuelles.

Mesure 4.2.7 Valoriser les produits locaux

Un travail sera mené avec différents acteurs dont la plateforme départementale «Manger Bio Périgord», les services du département et le collectif «Les pieds dans le plat». L'objectif est de catalyser la dynamique territoriale et accélérer la transition vers une consommation plus locale.

La Communauté de Communes soutiendra la mise en place de circuits courts comme les maisons de producteurs ou les AMAP. Elle mettra en œuvre des moyens financiers et techniques pour aider les agriculteurs à privilégier le circuit-court et former le personnel des cantines scolaires à l'usage des produits locaux. Les produits biologiques seront plébiscités.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région, Département
Partenaires techniques	Département, Chambre d'agriculture, CCVH, agriculteurs, collectif « Les pieds dans le plat », Agrobio Périgord, Pôle d'interprétation de la Préhistoire
Ressources	1 ETP

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
4.2.1	Etudier la faisabilité d'un projet alimentaire territorial	PPN	ND	Coût non défini partagé avec les CC du Pays
4.2.2	Accompagner l'évolution des pratiques culturelles	CCVH/CA	200 000 € pour l'ETP-CCVH	Recrutement d'un ETP chargé de mission par la CCVH
4.2.3	Accompagner l'évolution des pratiques d'élevages	CCVH/CA		
4.2.4	Aider les agriculteurs à diminuer leurs consommations énergétiques	CCVH/CA		
4.2.5	Mettre en réseau des agriculteurs pour des échanges de pratiques	CCVH/CA		
4.2.6	Stimuler et aider l'installation de nouveaux agriculteurs	CCVH/CA		
4.2.7	Valoriser les produits locaux	CCVH/CA		

Aides au financement possible

Certification environnementale des exploitations agricoles AREA : Les structures de conseil référencées dans le cadre de la certification environnementale, dont la Chambre d'agriculture de la Dordogne, perçoivent, pour le compte des agriculteurs, l'aide au conseil pour l'accompagnement vers la certification, à hauteur de 300€ par exploitation certifiée. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-area>

Aides pour la certification environnementale des exploitations HVE : de 200€ à 440€ par exploitation certifiée. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/certification-environnementale-des-exploitations-agricoles-hve-haute-valeur-environnementale>

Plan Végétal de l'Environnement : Appel à projet jusqu'au 31/08/2019. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, les aides sont plafonnées à 40 000€/ dossier. Le taux de l'aide public de base est de 30%. De plus, une bonification de 10% peut être attribuée si le demandeur est engagé en agriculture biologique ou en certification Haute Valeur Environnementale (HVE, niveau 3).

Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/pcae-plan-vegetal-environnement>

Infrastructures agro-écologiques : Appel à projet jusqu'au 21/06/2019. Plus d'informations sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pcae-infrastructures-agro-ecologiques>

Aide liée au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants agricoles (PCEAE) : financement de 30% des investissements, plafonné à 40 000€ et avec un seuil de 3 000€. Les agriculteurs biologiques, certifié HVE 3 ou les jeunes agriculteurs ont une bonification de 5%. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pcae-investissements-en-culture-maraichere-petits-fruits-horticulture-et-arboriculture>

Aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique : en fonction type de production, entre 25 et 900 €/ha/an. Plus d'information sur : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/08_aides_a_la_conversion_et_au_maintien_de_lab.pdf

Aide de la région "Actions collectives dans l'économie circulaire". Subventions de 80% maximum pour les missions d'intérêt général et 50% maximum pour les pôles d'innovation. Plus d'information sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/actions-collectives-dans-leconomie-circulaire>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Réalisation d'un plan alimentaire territorial	0	1	PPN
Nombre d'agriculteurs dans le réseau	0	10	CCVH/CA
Surfaces exploitées par les agriculteurs du réseau	0	ND	CCVH/CA
Nombre d'installations d'agriculteurs	En cours	ND	CCVH/CA

Calendrier

Recrutement d'un chargé de mission



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Le changement des pratiques agricoles répondra à un double enjeu vis-à-vis du changement climatique :

- L'atténuation des émissions du secteur majoritairement non-énergétiques et liées à l'épandage d'intrants (engrais minéraux azotés, pesticides) et à l'élevage (fermentation entérique et émissions des effluents)
- L'adaptation des cultures via l'utilisation raisonnée de la ressource en eau et l'évolution des cultures

Les mesures d'atténuation participeront en outre à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

Les mesures d'adaptation ont, quant à elles, un impact économique favorable pour les exploitants en aidant à la pérennisation de leurs exploitations et la réduction de la consommation en eau.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	5	3	SO	ND	+	+

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.1 Planifier un aménagement et un urbanisme durable



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Créer un lien fort entre le PCAET et le PLUi

Contexte de l'action

Fin 2014, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCVH a été prescrit.

Le diagnostic du PLUi a été finalisé en 2017. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui vise à définir les principes politiques d'aménagement et d'urbanisation sera voté au 1^{er} trimestre 2020.

Le PADD du PLUi s'inscrit dans la démarche PCAET au travers de plusieurs orientations en faveur d'une prise en compte et d'une adaptation au changement climatique.

A partir des enjeux et des besoins identifiés sur le territoire par un diagnostic territorial établi dans des domaines tels que la démographie, l'environnement et l'économie, a été défini le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce PADD, débattu en conseil communautaire le 19 octobre 2017, fixe les grands principes d'aménagement et d'urbanisation du territoire pour les 10 prochaines années, et comporte 6 orientations, dont certaines s'inscrivent dans la démarche du PCAET, et plus particulièrement concernant la prise en compte et l'adaptation au changement climatique.

Afin de créer plus de liens et de visibilité entre les documents, cette action a pour objet de mettre en avant ces orientations.

Contenu de l'action

Mesure 5.1.1 Limiter les risques à travers les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme prennent en compte les risques naturels lors de la définition des zones constructibles.

- Risque feux de forêt

Les zones ouvertes à l'urbanisation dans l'espace forestier sera contrôlé, en concertation avec avec le SDIS. Il sera veillé au respect des principes établis dans le cadre de la charte de constructibilité sur les milieux agricoles et forestiers établies par le département en 2013.

Le réseau sera complété si nécessaire par des bouches et/ou des bâches incendies. Une interface non constructible est systématiquement mise en place autour des habitations en bordure de forêt.

Conformément à la charte de constructibilité sur les milieux agricoles et forestiers établies par le département en 2013, la définition des zones constructibles a été réalisée de manière à réduire ou tout du moins à ne pas aggraver le risque incendie soit en limitant certaines zones constructibles lorsque la défense incendie était insuffisante, soit en s'assurant de la création de nouveaux points de défense

(poteau ou bâche incendie), soit en créant une interface non bâtie avec la partie boisée (notamment le cas dans les futures zones à urbaniser avec des prescriptions de recul contenues dans les OAP). Par ailleurs, il est rappelé dans les dispositions générales du règlement du PLUi les obligations de débroussaillage.

Le SDIS a également été associé à l'élaboration du zonage du PLUi, et veillera à la bonne application du règlement départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie.

- Risque inondation

Le PLUi prendra en compte les évolutions issues du PPRI Vézère révisé et respectera scrupuleusement l'inconstructibilité de la zone rouge du PPRI.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLUi. Aussi, le risque inondation a bien été pris en compte dans la définition des zones urbanisables.

- Gonflements et retrait d'argile et mouvements de terrain

Il existe une cartographie des gonflements et retraits d'argile, qui montre qu'une bonne partie du territoire est touché par risque même si le Nord-Est est plus impacté par ce phénomène. Dans le PLUi, il est indiqué une série de recommandations à prendre en compte dans le cas d'un dépôt de permis de construire lorsque le terrain est concerné par cet aléa.

Par ailleurs, un tableau reprend l'ensemble des mouvements de terrain qui ont eu lieu.

Le PLUi veille notamment à éviter un développement urbain dans les zones à risque fort de mouvement de terrain.

Mesure 5.1.2 Protéger les ressources et la biodiversité dans le PLUi

Le PADD préserve les espaces naturels sensibles et les ressources par un développement urbain basé sur une moindre diffusion et une moindre consommation des espaces agricoles et naturels et une politique des déplacements durables.

- Une gestion raisonnée de la ressource en eau

La capacité résiduelle en fourniture en eau potable est prise en compte dans la délimitation des zones urbanisables.

En outre, le PLUi a veillé à ne pas mettre de zones urbanisables à l'intérieur des périmètres de protection autour des captages d'eau potable, afin de préserver la ressource en eau.

- Protection des espaces naturels

Les enjeux de protection de la biodiversité se fera entre autres par le biais d'un classement en zone de stricte protection au PLUi.

Le principe qui a guidé le choix de la délimitation des zones de développement urbain est celui de l'évitement des zones à forts enjeux environnementaux tels que les sites Natura 2000, les ZNIEFF, les zones humides. Ces zones, ainsi que les boisements sur les coteaux abrupts ont d'ailleurs été classés au PLUi en zone naturelle de stricte protection, où toute construction est interdite.

La carte du SRCE des trames vertes et bleue est prise en compte. Au niveau de la Vézère, il a été retenu de sanctuariser les corridors biologiques présents de part et d'autre du cours d'eau et d'éviter de manière générale dans la vallée une poursuite du développement urbain.

Mesure 5.1.3 Agir sur la qualité environnementale des projets de construction

Cela commence par réduire l'étalement urbain et densifier les zones urbaines existantes afin de limiter l'artificialisation des sols et l'aggravation du phénomène d'îlot de chaleur urbain.

- Lutte contre les îlots de chaleur urbains

Elle passe notamment par la végétalisation des espaces.

Ainsi, le règlement du PLUi prévoit qu'un pourcentage de l'unité foncière qui supportera une construction sera réservé à des espaces verts de pleine terre. De même, il encourage la perméabilisation des revêtements de surface des aires de stationnement et de circulation, et la plantation de ces surfaces. Ces espaces non bitumés permettent également une meilleure gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Les OAP, quant à elles, prévoient systématiquement une végétalisation des espaces, soit en maintenant les trames vertes existantes soit en prescrivant l'ajout de nouvelles plantations.

- Prise en compte des problématiques environnementales dans la conception des bâtiments

Le recours aux technologies et matériaux nécessaires à l'utilisation ou à la production d'énergies renouvelables, ou à la conception de constructions de qualité environnementale (constructions basse consommation ou bioclimatique, mise en place de système de récupération des eaux de pluie) est facilité dans le PLUi.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, SDIS
Partenaires techniques	Département, SDIS, CAUE, ADIL24, SOLIHA, Etat
Ressources	internalisée

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.1.1	Limiter les risques à travers les documents d'urbanisme	CCVH	-	Coût inclu dans le PLUi
5.1.2	Protéger les ressources et la biodiversité dans le PLUi	CCVH	-	Coût inclu dans le PLUi
5.1.3	Agir sur la qualité environnementale des projets de construction	CCVH	-	Coût inclu dans le PLUi

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Respect des règles du PLUi relatives à la gestion des risques	ND	100%	Services instructeurs
Respect des règles du PLUi relatives à la préservation de la biodiversité et des ressources	ND	100%	Services instructeurs
Respect des règles du PLUi relatives à la qualité environnementale des projets	ND	100%	Services instructeurs

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Les décisions liées à l'urbanisme peuvent avoir des impacts forts à terme d'atténuation (en facilitant les déplacements par exemple) et en terme d'adaptation (en prenant en compte les risques naturels amenés à s'amplifier avec l'évolution du climat).

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	4	3	SO	SO	+	+/-

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.2 Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie



Objectifs :

- Augmenter le renouvellement et la régénération des forêts
 - Augmenter le nombre de pistes forestières
 - Maintenir les rôles écosystémiques de la forêt

Contexte de l'action

Éléments spécifiques du diagnostic

La forêt joue un rôle majeur en termes de paysages, de biodiversité, de tourisme, de séquestration du carbone, et d'activité économique sur le territoire.

En vallée Vézère, elle couvre 59% de la surface du territoire et séquestre 87% du carbone.

La forêt est vulnérable, de nombreux éléments peuvent la dégrader : incendie, manque d'eau, activités humaines et autres. De plus, la forêt fait face à un fort dépérissement des châtaigniers principalement dû au vieillissement des souches et au stress hydrique auxquelles ils sont soumis.

Une réflexion sur l'adaptation de la forêt au dérèglement est donc nécessaire.

A l'heure actuelle, la forêt est peu exploitée et peu entretenue. En effet, seulement 8% des surfaces sont gérées durablement et 1% sont exploitées et reboisées. Le morcellement des propriétés (6 000 propriétaires dont la moitié possède moins de 1 hectare) et la difficulté d'accès aux massifs sont deux facteurs qui complexifient l'exploitation forestière.

De plus, la sociologie des propriétaires qui n'ont pas tous une « culture forestière » et laissent vieillir leur forêt constitue un autre facteur important.

En revanche des filières d'exploitation existent sur le territoire, notamment pour le pin maritime, le châtaignier et le chêne, ce qui favorise la production forestière.

Les acteurs de la gestion et valorisation forestière sur le territoire

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public géré par des propriétaires forestiers élus.

Il agréé et oriente les documents de gestion durable de la forêt privée. Il accompagne également les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt, propose des formations auprès des personnes qui adhèrent à des groupements forestiers et réalise des diagnostics de la ressource forestière sur le territoire

Interbois

Créée en 1991, Interbois est une association qui promeut et développe des bois et forêts du Périgord. Elle est née de la volonté des acteurs professionnels de la filière Forêt Bois départementale de

constituer une entité interprofessionnelle représentative. Il s'agit d'un lieu d'échange, de discussion et de réflexion.

Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie 24 (DFCI)

L'Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie (DFCI) regroupe 4 Unions Départementales et rassemble un grand nombre d'associations syndicales autorisées. Ses missions portent sur la prévention et la mise en valeur du massif forestier. Plusieurs missions lui sont affectées concernant la défense des forêts contre les incendies : l'aménagement, la création et la mise aux normes des ouvrages dédiés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie et à la desserte forestière.

En 2019, 14 communes de l'intercommunalité sont adhérentes au Syndicat Mixte Ouvert, en charge de la DFCI. Au 1^{er} janvier 2020, c'est l'intercommunalité qui adhérera au syndicat pour l'ensemble de ses communes.

Contenu de l'action

Mesure 5.2.1 Mettre en place une animation favorisant la gestion forestière et le reboisement/la régénération des peuplements

Pour aider les propriétaires forestiers privés à valoriser ce patrimoine, une animation est menée par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) sur le territoire de l'intercommunalité depuis 2014. Le CRPF met à disposition du territoire un technicien forestier pour accompagner et conseiller les propriétaires forestiers privés dans leurs différentes démarches.

Les missions engagées sont diverses : diagnostic forestier des parcelles boisées, conseils de gestion en fonction des objectifs du propriétaire, mise en relation avec les exploitants forestiers du secteur, réalisation de dossiers de subvention et autres documents réglementaires et information sur la réglementation forestière.

Selon le CRPF, l'animation a fait augmenter le nombre d'opérateurs intervenants dans le secteur, augmentant sensiblement le taux d'exploitation forestière.

Le bilan de 2017 est le suivant :

- 76 nouveaux propriétaires pour 418 ha visités
- 74 fiches diagnostic
- 30 projets de récolte de bois pour 78 ha
- 7 projets d'éclaircie pour 8 ha
- 12 projets de reboisement ou enrichissement pour 42 ha
- 3 projets d'élagage pour 1 ha

Au vu des résultats, il a été décidé de poursuivre cette animation.

Mesure 5.2.2 Réaliser des dessertes du massif forestier

La desserte routière des massifs forestiers est un élément important pour plusieurs raisons. C'est :

- Une facilité d'accès à l'exploitation, le reboisement et l'entretien de la forêt
- Une facilité de mobilisation des bois
- Un meilleur respect de l'environnement
- Une meilleure efficacité dans la surveillance notamment en cas d'incendie

Les dessertes forestières facilitent donc les interventions dans le cadre de la gestion durable des forêts. Elle est indispensable pour l'exploitation des bois et leur mise sur le marché. Elles sont aussi indispensables aux pompiers pour la maîtrise des feux de forêt. Elles permettent de limiter la propagation des incendies en temps voulu.

Une étude des dessertes du territoire est donc importante à réaliser. Elle comprendra un état des lieux de l'existant en voiries forestières et pistes DFCI avec une identification cartographique. Elle devra tenir compte des enjeux écologiques du territoire pour minimiser l'impact des créations de voies sur les milieux naturels

Sur cette base, un plan pluriannuel de création de voies forestières ou DFCI sera mis en place conjointement entre l'intercommunalité, les communes et le syndicat.

L'ensemble des dessertes dans les massifs forestiers devront faciliter l'exploitation des bois mais aussi de faciliter l'accès aux pompiers dans la maîtrise des feux de forêt. Elles permettent de limiter la propagation des incendies en temps voulu.

Mesure 5.2.3 Faire la promotion du label Bas Carbone avec une valorisation locale

Lancé en avril 2019 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le label Bas Carbone répond à la demande d'acteurs souhaitant compenser de manière volontaire leurs émissions en soutenant des projets sur le territoire national, dans le cadre de la neutralité carbone.

Cette démarche volontaire concerne deux types d'actions : l'augmentation de la séquestration carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour, trois méthodes ont été validées pour réduire les émissions de GES :

- Le boisement de terres agricoles et friches, sans compromettre les enjeux écologiques de ces terrains ou l'activité agricole
- La reconstitution de forêts endommagées (tempêtes, incendies)
- La conversion de taillis en futaie sur souche

L'intercommunalité mettra en place un plan de communication à destination des entreprises, associations et résidents, détaillant l'intérêt de la compensation carbone sur le territoire. Ceci sera réalisé conjointement avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et le Grand Site Vallée de la Vézère, dont le volet paysager est une de ses priorités d'actions.

Mesure 5.2.4 Réaliser un diagnostic des ressources forestières

Afin d'identifier les actions pertinentes à mettre en place sur le massif forestier pour protéger la biodiversité et favoriser la captation carbone, il est nécessaire d'en connaître l'état actuel et les dynamiques en cours sur le territoire.

Un diagnostic est donc nécessaire. Il comportera notamment :

- Un bilan des types d'essences présentes avec leur localisation et leur état sanitaire
- Une analyse de la séquestration du carbone avec les stocks et les flux
- Une analyse sociologique des propriétaires forestiers sera également menée.

Dans cet état des lieux, un zoom sera effectué sur les forêts dites « mûres » (ou vieille forêt). En effet, celles-ci abritent une grande diversité écologique, culturelle et économique. L'objectif est de protéger, promouvoir et communiquer sur l'importance du maintien des arbres anciens dans des forêts exploitées pour préserver la biodiversité et le volet patrimonial qu'elles véhiculent. Les arbres anciens de plusieurs siècles influencent l'écosystème forestier. En effet, le sol des forêts anciennes, sans exploitation, joue un rôle majeur dans la fixation du carbone. L'exploitation de ces milieux entraîne une modification de l'équilibre du sol et relargue les gaz à effets de serre captés (source ONF-CNRS). Une cartographie de ces forêts anciennes est nécessaire pour éviter une exploitation irraisonnée ayant l'effet inverse de celui recherché dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Les vieilles forêts après identification, pourront être mises en îlot de sénescence faisant de ces sites des puits de carbone sur le long terme.

Mesure 5.2.5 Soutenir le développement de la filière bois

Le diagnostic des ressources forestières sera complété par la réalisation d'un bilan de l'activité économique que la forêt engendre : les métiers présents, leur évolution, leur impact sur le territoire, les possibilités d'évolution. Cette mesure vise à développer une filière locale pour le bois d'œuvre et le bois énergie mais également à redynamiser le métier de feuillardier. Le feuillardier travaille traditionnellement le bois de châtaignier pour construire des feuillards : branche fendue en deux qui sert à faire des cercles de tonneaux, utilisée dans les vignobles pour ceindre les tonneaux de vins.

Le bois énergie est l'exploitation forestière majeure sur le territoire. Il s'agira d'étudier la possibilité de développement de petites filières locales. Une campagne de communication aura également lieu à destination de la population locale précisant les avantages de l'utilisation du bois ainsi que les bonnes conditions d'usages (bois sec, foyers fermés, etc.).

La CCVH mènera également des actions de communication afin de favoriser l'utilisation du bois local. Il s'agira d'informer les collectivités et les acteurs du tourisme sur les diverses utilisations possibles du bois local (mobiliers urbains, signalétique etc.).

Il est à noter que le bois d'œuvre est l'exploitation du bois la plus efficace dans la fixation du carbone, le bois-énergie joue un rôle contre le changement climatique uniquement dans la substitution d'énergie fossile et non dans son exploitation.

Mesure 5.2.6 Communiquer auprès des propriétaires forestiers pour une gestion durable

L'intercommunalité et le Centre Régional de la Propriété Forestière animeront des réunions avec des propriétaires forestiers pour les informer sur les avantages environnementaux et économiques d'une gestion durable des forêts. Un support sera alors créé, regroupant différentes informations telles que : les aides possibles, les obligations légales, le type d'essence en fonction des sols etc.

Des réflexions seront ensuite menées sur la manière d'informer les propriétaires. A titre d'exemple, il pourrait être pertinent que les notaires transmettent une plaquette d'information lors des successions afin de sensibiliser les nouveaux propriétaires.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Région, Département
Partenaires techniques	Département, CRPF, Interbois, CEN, Pôle d'interprétation de la Préhistoire
Ressources	0.1 ETP CCVH 1 ETP CRPF Bureau d'étude externe

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.2.1	Mettre en place une animation favorisant la gestion forestière et le reboisement/la régénération des peuplements	CRPF/CCVH	300 000 €	1 ETP, 80% pris en charge par le CRPF
5.2.2	Réaliser des dessertes du massif forestier	Syndicat DFCI	ND	Coût partagé syndicat DFCI (70% à 80%) et CCVH
5.2.3	Faire la promotion du label Bas Carbone du CNPF avec une valorisation locale	CRPF/CCVH	5 000 €	Outils de communication
5.2.4	Réaliser un diagnostic des ressources forestières	CCVH	80 000 €	
5.2.5	Soutenir le développement de la filière bois	CCVH/Interbois		A définir
5.2.6	Communiquer auprès des propriétaires forestiers pour une gestion durable	CCVH/CRPF/Interbois	ND	Outils de communication

Aides au financement possible

Aide aux travaux sylvicoles dans le cadre du Plan départemental Bois-Forêt 2016-2020 : différentes aides possibles en fonction des travaux envisagés. Les dossiers doivent être co-signés par des experts, qui peuvent aussi participer au montage du dossier (CRPF, CA ou FD CUMA). Pour certaines techniques, l'action est co-financée par le dispositif d'aide à la sylviculture de la Région Nouvelle Aquitaine. Le cumul des aides Département et Région est de 40% du montant estimé des travaux à réaliser.

Plus d'informations sur :

https://www.dordogne.fr/servir_les_citoyens/economie/soutien_a_la_filiere_foret-bois/plan_departemental_foret-bois/le_plan_departemental_foret-bois/321-276/document-8bc2ea44-01c9-45d3-9922-4d7440efd598/DEMANDE%20DE%20SUBVENTION%20CD%20V11.2017.pdf

Aides pour la création d'activité en économie circulaire : subvention de 60% maximum par la région Nouvelle Aquitaine. Détail de l'aide : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/creation-de-nouvelles-activites-en-economie-circulaire>

Aide au développement des peupleraies de qualité : 15% de l'ensemble des dépenses éligibles, plafonnée à 500€/hectares. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-developpement-des-peupleraies-de-qualite>

Aide à la revalorisation des taillis dépérissant ou dégradés : aides allant de 500 à 4 000€ par actions. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/revalorisation-des-terrains-occupes-par-des-taillis-deperissants-ou-degrades-et-amelioration-de-la>

Aide au premier boisement de qualité en peuplier : subvention de 25% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 500€/hectares. Cumul d'aides au financement publiques à hauteur de 40% maximum. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-au-premier-boisement-de-qualite-en-peuplier>

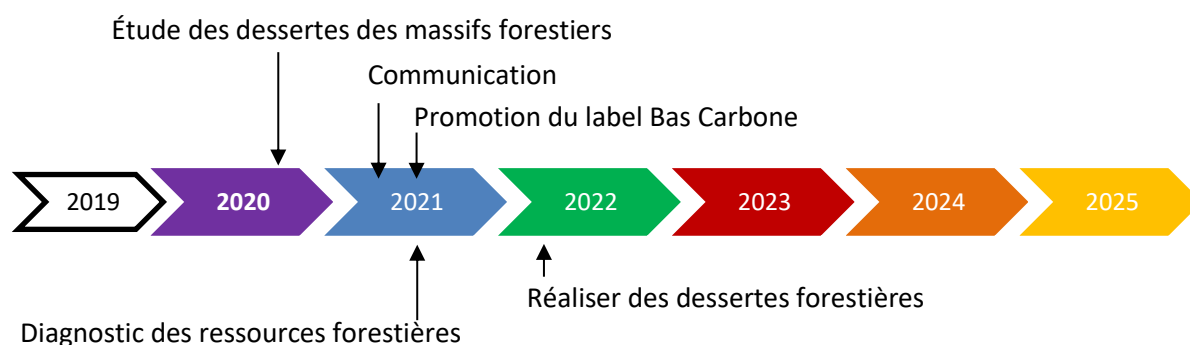
Aide à la remise en production des peupleraies : 15% de l'ensemble des dépenses, plafonnée à 300€/hectares. Aide publique cumulable avec l'aide privée "Merci le Peuplier" représentant 2,5€ par plant. Plus d'informations sur : www.peupliersdefrance.org et <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/Reglement-Remise-en-Production.pdf>

Aide à l'élagage des peupliers jusqu'à 7 mètres : 15% des dépenses des travaux d'élagage, plafonnée à 500€/hectare. Plus d'informations : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2018-08/08.11.2017-REGLEMENT-Elagage.pdf>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de propriétaires forestiers accompagnés par an, par l'animation locale	37	40	CRPF
Nombre de surfaces visitées par an, par l'animation locale (ha)	450	500	CRPF
Surfaces reboisée/enrichie par an	ND	ND	AFB Roussillon
Surface de coupes	ND	ND	DDT/CAUE
Evolution de la séquestration carbone	ND	ND	CRPF
Nombre d'entreprises de la filière bois	ND	ND	Interbois
Emissions de CO2 compensées par le label Bas Carbone sur le territoire	0	2	CRPF
Surface de vieilles forêts identifiées et protégées sur le territoire	0	ND	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Une gestion durable de la ressource forestière est essentielle car en stockant le CO₂ présent dans l'air, elle permet d'anticiper l'adaptation aux évolutions à venir.

Le soutien de la filière concernant le bois énergie permettra de réaliser une transition énergétique dans le système de chauffage des particuliers et des collectivités.

Point de vigilance- Évaluation Environnementale Stratégique

La création de dessertes forestières facilitera l'exploitation de la forêt. Un point de vigilance sera à apporter concernant la gestion des flux routiers afin de ne pas augmenter les émissions de gaz à effet de serre.

Lors de l'étude sur les dessertes forestières, il sera nécessaire de porter une attention particulière à l'impact de ces aménagements sur la biodiversité.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO ₂ /an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	4	3	SO	SO	+	+/-

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.3 Protéger la biodiversité ordinaire



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Augmenter les surfaces pâturées
- Maintenir et développer les aménités environnementales favorables à la lutte contre le changement climatique

Contexte de l'action

Éléments issus du diagnostic

La Communauté de Communes est un territoire rural, riche en faune et en flore.

Les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont aujourd'hui reconnus. L'extinction de 20 à 30% des espèces animales et végétales est prévue si la température augmente de plus de 2,5°C.

Risque d'inondation

Chaque année, la rivière Vézère et ses affluents sortent régulièrement de leur lit donnant lieu à des inondations de plus ou moins grand ampleur. A ce sujet, un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est en cours de révision.

Concernant le ruissellement lié à de fortes précipitations, un travail de modélisation a été porté par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR. Des cartographies ont été produites et des préconisations générales ont été formulées.

Maison Numérique de la Biodiversité

Suite à un appel à projet concernant la reconquête de la biodiversité, le Département a mis en place une Maison Numérique de la Biodiversité. Il s'agit d'un outil de pédagogie et d'ingénierie à l'attention du grand public et des collectivités.

Le projet a débuté le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

Charte de l'arbre

En 2019, le Département a lancé « la charte de l'arbre Dordogne-Périgord » qui a pour objectif d'être un outil de communication entre différents acteurs (collectivités, entreprises, riverains, maître d'œuvre etc.). Elle concerne les arbres situés le long des routes, sur les sites départementaux, les collèges et les jardins. Elle suit quatre principes stratégiques :

- Inventorier et programmer des actions pour améliorer la qualité paysagère et assurer la sécurité des usagers
- Entretien et protéger l'existant par la taille d'arbres
- Enrichir et renouveler l'existant par des plantations, de l'abattage ou de la replantation
- Sensibiliser et informer le public avec des documents techniques, par des manifestations, ou des labellisations.

Prom'Haies

Prom'Haies est une association créée en 1989 regroupant des usagers et des gestionnaires qui œuvrent pour le retour et la pérennisation de la haie dans les territoires ruraux.

Ces missions sont les suivantes : informer et promouvoir la haie, accompagner les planteurs et les gestionnaires, apporter un appui aux démarches innovantes et conduire des expérimentations techniques.

Prom'Haies est aujourd'hui devenue une référence au niveau régional en matière de patrimoine arboré.

Contenu de l'action

Mesure 5.3.1 Développer l'éco-pâturage

L'éco-pâturage est une méthode alternative à l'entretien mécanique des espaces paysagers. Il permet d'éviter l'utilisation d'énergie fossile nécessaire au fonctionnement des engins mécaniques, de limiter les nuisances sonores. Lorsqu'il est correctement mis en place, l'éco-pâturage peut être un outil au service de la gestion des espaces naturels et de donc de la de préservation la biodiversité. Il a notamment été démontré que le stockage carbone est plus important lorsque les espaces verts sont broutés plutôt que fauchés.

Une Association Foncière Pastorale Libre « le Randal » (AFPL) a été créée en mars 2016 en partie sur le territoire de l'intercommunalité. Elle regroupe 600 hectares de bois et de landes appartenant à 60 propriétaires. L'objectif est de regrouper du foncier et de le mettre à la disposition d'éleveurs afin de relancer une activité pastorale. Actuellement présente au nord de l'intercommunalité, l'AFPL pourrait s'étendre au reste du territoire, à défaut, une autre AFPL peut se créer.

L'intercommunalité soutien activement cette association pour permettre l'installation de bergers. Elle s'est portée garante pour l'achat par la SAFER d'une propriété.

La CCVH travaillera avec les différents acteurs (Chambre d'agriculture, Conservatoire d'espaces naturels, associations etc.) afin de communiquer sur cette pratique, ses avantages et mettre en relation les acteurs concernés.

Mesure 5.3.2 Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des espaces naturels et cultivés, en direction des propriétaires

Les propriétaires d'espaces naturels n'ont pas toujours connaissance des obligations telles que celle du débroussaillage et des bonnes pratiques d'entretien de ces espaces. Ces dernières, lorsqu'elles ne sont pas réalisées (ou mal), peuvent amplifier les risques d'incendie (en forêt) et d'inondation (pour ce qui est de l'entretien des berges) et amplifier le développement des espèces invasives.

A ce titre, une communication sera réalisée et portera notamment sur l'entretien des berges des cours d'eau par le Syndicat Mixte du Bassin de la Vallée de la Vézère en Dordogne, l'élagage le long des routes, le fauchage tardif etc.

Des journées de sensibilisation pourront également être réalisées.

Mesure 5.3.3 Améliorer la connaissance de la biodiversité locale

L'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale permettra de mieux identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider l'intercommunalité à agir en les intégrant dans ses actions et stratégies. Un travail sera notamment réalisé avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Aquitaine pour :

- Mettre en œuvre et promouvoir un observatoire opendata (données gratuites et accessibles à tous) intercommunale de la biodiversité en lien avec les observatoires régionaux (Observatoire Aquitaine de la Faune Sauvage (OAFS) et Observatoire de la Biodiversité Végétale (OBV)) et s'appuyant sur des programmes de sciences participatives et d'implication citoyenne. Ce type d'observatoire pourra servir d'outils d'aide à la décision dans les projets d'aménagement du territoire notamment.
- Développer les connaissances sur le patrimoine naturel à partir de l'outil Atlas de la Biodiversité intercommunale (ABC). Un ABC est une démarche qui permet à une commune, ou « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. En plus

d'inventaires naturalistes, la démarche inclut également la sensibilisation et la mobilisation des élus et citoyens et la définition de recommandations de gestion ou de valorisation de la biodiversité. Des animations et de la communication autour de la protection de la biodiversité locale seront mis en place.

A ce sujet, tous les ans, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVV), en partenariat avec les loueurs de canoës, les communes, l'intercommunalité et le Grand Site Vallée de la Vézère, organisent un nettoyage de la rivière Vézère. Cette action sera poursuivie. Elle pourra être complétée par d'autres animations.

Une communication sera développée avec les partenaires adéquats, notamment le CEN.

L'intercommunalité travaillera également avec le projet de Maison Numérique de la Biodiversité sur ces sujets, qui a pour missions de :

- Valoriser la connaissance et poursuivre l'acquisition de données
- Sensibiliser les publics scolaires et le grand public pour donner envie aux établissements de l'enseignement supérieur de travailler sur le sujet et d'attirer des étudiants chercheurs sur le territoire
- Stimuler le réseau associatif de naturalistes et attirer les structures nationales et régionales sur le territoire

Mesure 5.3.4 Promouvoir la diversité écologique

La CCVH souhaite participer à la promotion de la diversité écologique chez les particuliers. Les jardins peuvent être conçus comme de petites réserves de biodiversité tout comme les bordures des champs. Le travail s'axera notamment sur l'installation de haies bocagères qui présentent également de nombreux autres avantages :

- Production de bois de chauffage, de fruits
- Un effet brise-vent
- Une régulation du climat
- La facilitation de l'infiltration des eaux pluviales grâce aux racines
- Le maintien de la qualité des sols et de l'eau, notamment la stabilisation du sol et une fonction anti-érosive

Il passera aussi par la promotion de création de mares. Les mares rendent de nombreux services écosystémiques tels que le stockage de l'eau et préservation d'une biodiversité riche et singulière. Les mares peuvent devenir de précieux habitats ou relais de biodiversité.

Pour se faire, les particuliers devront se rapprocher du syndicat de la Vézère, de l'association Prom'Haies et du CEN Aquitaine qui pourront les accompagner dans la création de ces mares.

Par ailleurs, le territoire de l'intercommunalité est sujet aux inondations. Le développement des haies est une des solutions respectueuses de l'environnement pour les maîtriser. Un réseau de haies dense (30 à 200m de haies/ha) peut diminuer la quantité d'eau pluviale arrivant à la rivière.

La CCVH travaillera avec l'association Prom'Haies pour promouvoir le développement des haies et des marres notamment à travers des animations et de la communication auprès des différents acteurs (collectivités, agriculteurs et particuliers).

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région
Partenaires techniques	Département, SMBVVD, Chambre d'agriculture, Prom'haies, AFPL, Office de Tourisme, Pôle d'Interprétation de la Préhistoire, CEN
Ressources	0,1 ETP CCVH SMBVVD CEN Prom'haie

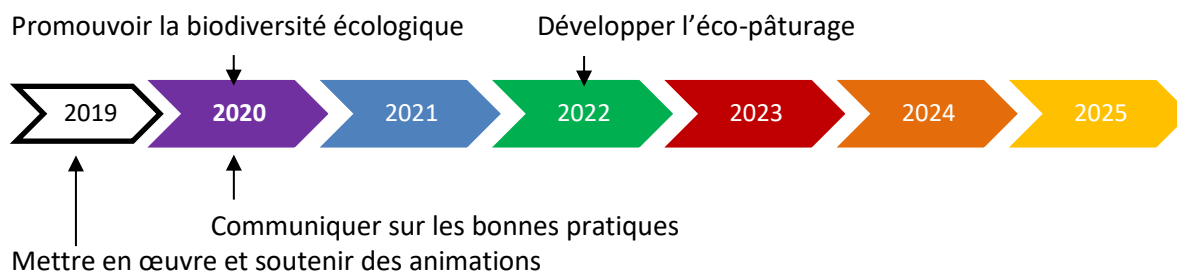
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.3.1	Développer l'éco-pâturage	CA/CCVH	ND	
5.3.2	Communiquer sur les techniques et bonnes pratiques de gestion des espaces naturels et cultivés, en direction des propriétaires	CCVH/CA/SM BVVD	3 000 €	
5.3.3	Améliorer la connaissance de la biodiversité locale	CCVH/CEN	ND	
5.3.4	Promouvoir la diversité écologique	CCVH/Prom' haie/CEN	3 000 €	

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Surface d'éco-pâturage (AFP Vallée de l'Homme et Terrasson)	170 ha	769 ha	CA
Nombre d'articles publiés sur la gestion des espaces naturels	0	1/an	CCVH
Nombre d'animations réalisées sur la préservation de la biodiversité	0	1/an	CCVH
Nombre de mètre linéaire de haies supplémentaires	0	ND	Prom'haies

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Cette action est purement de l'adaptation.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	2	3	SO	SO	+	+

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.4 Protéger les espaces à hautes valeurs écosystémiques



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Poursuivre les contrats Natura 2000
- Préserver et restaurer les surfaces de zone humide
- Conserver les forêts anciennes

Contexte de l'action

Les différentes zones à hautes valeurs écosystémiques du territoire

L'intercommunalité est riche en biodiversité et espaces naturels variés.

Elle ne comprend pas moins de :

- 6 zones Natura 2000 : vallée des Beunes, la Vézère, la Dordogne, Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne et le tunnel de Coly Saint-Amand
- 12 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1,
- 3 ZNIEFF de type 2
- 3 Arrêtés de Protection de Biotope : aux Eyzies pour le faucon pèlerin, à Coly-Saint Amand pour les chiroptères et la rivière Dordogne pour différentes espèces piscicoles
- 3 Espaces Naturel Sensible : Forêt de Campagne, tunnel de Coly-Saint Amand et la vallée des Beunes
- 6 730 ha de zones humides (12 % du territoire)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Nouvelle Aquitaine a également identifié sur le territoire, plusieurs corridors et réservoirs biologiques. Il s'agit des vallées des Beunes et de la Vézère comme milieux humides, mais aussi des pelouses sèches sur les coteaux calcaires.

Les acteurs au service de la biodiversité

Parmi les acteurs au service de la biodiversité, on citera en particulier le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, qui est une association à but non lucratif reconnue d'intérêt général. Ses principales missions s'articulent autour de :

- L'expertise scientifique et technique
- La protection et la gestion de sites naturels
- L'animation de projet de territoire
- La sensibilisation à la nature

Regroupés en une Fédération nationale, les Conservatoires de métropole et d'outre-mer gèrent durablement un réseau cohérent et fonctionnel de près de 3250 sites naturels couvrant plus de 160000 hectares.

Le CEN Aquitaine réalise un accompagnement technique auprès des collectivités et des particuliers pour la prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels, dont les zones humides, dans leurs actions. Cet accompagnement technique se traduit par des conventions de partenariat et de gestion pour monter des projets innovants et partagés de connaissance, protection, gestion et valorisation des

enjeux écologiques. L'accompagnement technique du CEN Aquitaine permet également de répondre aux questionnements sur les règles, atouts et contraintes liés à ces enjeux.

Les zones humides

15% du territoire de la Communauté de Communes sont des zones humides.

Ces zones assurent différentes fonctions :

- Fonctions hydrologiques (rôle d'éponge)
- Fonctions biogéochimiques (rôle de filtre)
- Fonctions écologiques (rôle de réservoir de biodiversité)

Ainsi, elles constituent une zone tampon lors des crues en absorbant le surplus d'eau et en apportant un espace de stockage et de liberté du cours d'eau. Par ailleurs, lors de périodes de basses eaux, le niveau des cours d'eau est maintenu grâce à la restitution de l'eau retenue dans ces zones humides.

Les zones humides et particulièrement leur sol sont également de véritables puits de carbone naturels contribuant ainsi à la limitation du réchauffement climatique global.

Les zones humides sont de véritables amortisseurs du changement climatique.

Ces milieux humides sont des milieux naturels particulièrement menacés (50% des zones humides ont disparues en France en 30 ans), qu'il est nécessaire de préserver.

Selon l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, les zones humides à caractère patrimonial d'un point de vue biodiversité, sont pour la plupart inventoriées et connues. Elles peuvent être protégées à travers des dispositifs comme les Réserves naturelles ou identifiées au sein d'autres dispositifs tels que Natura 2000 ou les ZNIEFF. Ces derniers dispositifs n'assurent pas la protection des zones humides et donc des services écosystémiques rendus. Il existe également un grand nombre de zones humides que l'on peut qualifier « d'ordinaires » qui participent au fonctionnement hydrologique, biogéochimique et écologique des hydrosystèmes.

Les vieilles forêts

Le sol des forêts anciennes sans exploitation joue un rôle majeur dans la fixation du carbone, l'exploitation de ces milieux entraîne une modification de l'équilibre du sol et relargue les gaz à effets de serre captés (source ONF-CNRS).

Contenu de l'action

Mesure 5.4.1 Actualiser le recensement des zones humides

En 2006, EPIDOR a établi une cartographie des zones à dominante humide du bassin de la Dordogne. Elle fait apparaître l'occupation du sol autour du réseau hydrographique du bassin de la Dordogne et constitue une version « zéro » quant à la situation des cours d'eau et de leurs milieux périphériques. Entre 2007 et 2013 le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CENA) a réalisé un inventaire des zones humides sur la base du critère flore à l'échelle du département de la Dordogne (hors secteur double-landais, territoire PNRPL, et périmètre Natura 2000 « lit majeur de cours d'eau »). Pour le territoire de Communautés de Communes les années d'inventaires s'étalent sur les années 2008, 2009, 2010 et 2012. Enfin dans le cadre de l'élaboration des Documents d'Objectifs Natura 2000 des éléments cartographiques liés aux zones humides sont disponibles pour la vallée des Beunes datant de 2001 et pour la vallée Vézère datant de 2018. Un travail d'harmonisation des données a été mené par la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les différents partenaires producteurs de données afin de mutualiser les recensements.

Presque 10 ans après ces différentes études, il est nécessaire d'actualiser ce recensement. Il permettra d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et de définir des mesures visant à les préserver. Dans le cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité, le Département, associé à l'ATD

et au CAUE va mettre en place une cartographie des zones humides qui va préciser et compléter la connaissance actuelle.

Mesure 5.4.2 Préserver les zones humides, milieux naturels amortisseurs du changement climatique

Les actions peuvent passer par un volet d'aménagements adaptés au milieu mais aussi par la préservation de champs d'expansion de crues, indispensables lors de montées d'eau sévères. L'enjeu « qualité de l'eau » ainsi que l'enjeu « sécurité publique » y sont pleinement associés.

Sur la base de l'identification des zones humides, un plan de gestion et des priorités d'intervention des zones humides dites prioritaires sera établi. La priorité d'intervention est déterminée en fonction des enjeux, du niveau de menace et de l'importance des différentes fonctions remplies par les zones humides. Une hiérarchisation sera ensuite établie.

Sur cette base, les objectifs de gestion pour répondre aux enjeux et menaces présents sur le territoire seront définis. Le choix des dispositifs à mettre en œuvre seront choisis par la suite. Cela permet de définir les moyens possibles et adaptés pour atteindre les objectifs fixés.

Suite à l'identification des zones humides prioritaires, l'intercommunalité, le Syndicat de rivières et le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine réaliseront des actions d'animations foncières. Ces animations foncières pourront déboucher sur des signatures de convention de gestion ou d'acquisitions pour pérenniser le rôle des zones humides, l'objectif étant de préserver sur le long terme les zones humides et les services écosystémiques qu'elles rendent.

Mesure 5.4.3 Sensibiliser les propriétaires sur les valeurs écologiques des forêts mûres et favoriser leur préservation

Suite à l'identification des forêts mûres dans le cadre du diagnostic de ressources forestières (mesure 5.1.4), l'intercommunalité et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) réaliseront des actions de sensibilisation et de communication auprès des propriétaires, pouvant déboucher sur la signature d'engagement à la préservation de ces forêts anciennes. L'objectif est de préserver ces forêts au caractère patrimonial important et rendant des services écosystémiques de qualité pour les espèces alentours.

Une cartographie de ces forêts anciennes est nécessaire pour éviter une exploitation irraisonnée ayant l'effet inverse de celui recherché dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Les vieilles forêts après identification, pourront être mises en îlot de sénescence faisant de ces sites des puits de carbone sur le long terme. Cette cartographie sera réalisée dans le cadre de la mesure 5.1.4 « Réaliser un diagnostic des ressources forestières ».

Mesure 5.4.4 Poursuivre la contractualisation Natura 2000

Il existe sur le territoire de l'intercommunalité, 4 contrats Natura 2000. Ces dispositifs permettent de mettre en place des actions visant à préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. L'ensemble de ces contrats devront être poursuivis.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat
Partenaires techniques	DDT, AFB, Chambre d'agriculture, SMBVVD, CRPF, CEN, EPIDOR
Ressources	Prestation de service SMBVVD CEN

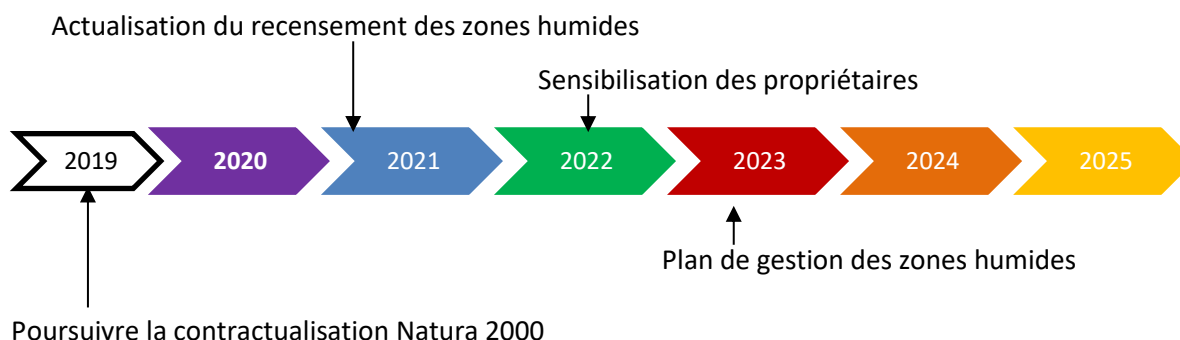
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.4.1	Actualiser le recensement des zones humides	MNB	ND	
5.4.2	Préserver les zones humides, milieux naturels amortisseurs du changement climatique	SMBVVD/CEN	ND	
5.4.3	Sensibiliser les propriétaires sur les valeurs écologiques des forêts mûres et favoriser leur préservation	SMBVVD/CRPF/CEN	3 000 €	
5.4.4	Poursuivre la contractualisation Natura 2000	CCVH/DDT	210 000 €	

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Actualisation du recensement des zones humides	0	1	MNB
Surface des zones Natura 2000	7 638 ha	ND	DDT
Surface des zones humides	6 730 ha	ND	MNB

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Améliorer les connaissances sur les vieilles forêts et les zones humides du territoire permettra de mieux connaître leur localisation et de définir des priorités d'intervention. Pérenniser ces milieux naturels et améliorer leur gestion permettront sur le long terme d'atténuer les effets du changement climatique en conservant notamment leur rôle dans la captation du carbone atmosphérique.

Sécuriser et réaliser un plan de gestion des zones humides permettra de les protéger sur le long terme. Rendant des services écosystémiques de qualité, les pérenniser permettra d'atténuer les inondations.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	SO	SO	+	+

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.5 Préserver la ressource en eau et limiter les risques d'inondation



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Améliorer les systèmes d'assainissement collectif
- Organiser une gestion durable de l'eau

Contexte de l'action

Éléments issus du diagnostic

La qualité écologique des cours d'eau est soumise aux pressions d'origine agricole telle que les prélèvements pour l'irrigation ou les pollutions diffuses et des pressions d'origine domestique comme les stations d'épuration ou les assainissements autonomes dysfonctionnant.

Les fragilités existantes sur la ressource en eau seront aggravées par le changement climatique.

La rivière Vézère est l'axe central autour duquel le réseau hydrographique de la vallée de l'Homme s'articule. Le bassin aval de la rivière est classé en zone de répartition des eaux.

Les acteurs de l'eau

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR

Son action relève d'une mission d'intérêt général : agir pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'objectif principal d'EPIDOR est de formuler et mettre en œuvre des stratégies appropriées aux problèmes du bassin versant de la Dordogne.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne (SMBVVD)

Il a, entre autres, pour mission de répondre aux enjeux de gestion, de valorisation et de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques, en y intégrant les usages locaux et le contexte local.

Depuis 2018, le syndicat a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). En tant que responsable de la gestion des milieux aquatiques, il peut notamment mener des études ou des travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques, de restauration de fonctionnalités écologiques, hydrauliques et sédimentaires des cours d'eau.

Pour la lutte contre le risque d'inondation, le syndicat travaille avec EPIDOR.

Les communes

La gestion de l'eau potable, de l'eau pluviale et des assainissements collectifs relève de leurs compétences. Souvent, ils sont réunis en syndicat pour en faciliter la gestion.

L'intercommunalité

Sur le territoire, elle est responsable de l'assainissement individuel qu'elle gère à travers un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Contenu de l'action

Mesure 5.5.1 Étudier les conséquences des prélèvements de la ressource en eau superficielle

Sur le territoire quatre aquifères sont présents : les deux principaux étant celui des alluvions de la Vézère et celui des calcaires karstiques du crétacé. Cette ressource en eau est considérée en mauvais état chimique et vulnérable aux pollutions superficielles (diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il existe également 28 captages pour l'alimentation en eau potable dont 26 possédant un périmètre de protection.

La Chambre d'agriculture, la DDT et le département travaillent conjointement sur le changement climatique. Ils souhaitent notamment identifier les impacts des prélèvements en eau sur les eaux souterraines et superficielles pour identifier des pistes d'optimisation de la ressource.

Le projet est de tester cette méthodologie et d'analyser par la suite les impacts relevés.

Mesure 5.5.2 Améliorer les systèmes d'assainissement

- Assainissement collectif

Un état des lieux de l'assainissement collectif sur le territoire de l'intercommunalité a été réalisé lors du diagnostic environnemental du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Malgré une nette amélioration de leur état écologique, la rivière Vézère et ses affluents sont endommagés. On constate que le mauvais fonctionnement de l'assainissement autonome et les stations d'épuration dégradent la qualité sanitaire des eaux de la rivière dans sa partie aval.

Actuellement, le Schéma Directeur d'Assainissement n'a pas prescrit d'assainissement collectif dans toutes les communes. C'est le cas de Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Chamassy, Les Eyzies (sur la partie Saint-Cirq), Savignac de Miremont et de Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart.

Sur le territoire, on dénombre 19 stations d'épuration. Les stations du Bugue (travaux en cours), des Eyzies et de Sireuil (réhabilitation des 2 stations en projet) ne sont actuellement pas considérées comme conformes par la Police de l'Eau. Fanlac, Journiac et Mauzens-et-Miremont viennent de créer très récemment l'assainissement collectif dans leurs bourgs respectifs, d'où 3 stations supplémentaires.

L'ATD-SATESE assure le suivi de ces systèmes d'assainissement collectif.

Malgré une nette amélioration de leur état écologique, la rivière Vézère et ses affluents sont impactés par la pression domestique. On constate que le mauvais fonctionnement de certains systèmes d'assainissement collectif dégrade la qualité sanitaire des eaux de la rivière dans sa partie aval. Le suivi de la qualité bactériologique des cours d'eau réalisé par le Département dans le cadre de la démarche "Rivières Propres" le confirme.

La réduction des rejets directs d'eaux usées issus des réseaux d'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'eau en sortie de station d'épuration notamment d'un point de vue bactériologique, durant la période estivale est indispensable. Pour cela, plusieurs communes sont en train de réhabiliter leurs réseaux (Le Bugue, Montignac, Rouffignac) pour éviter les rejets directs d'eaux usées et d'autres construisent de nouvelles stations d'épuration en remplacement de celle vétustes (Le Bugue). De plus, un effacement des rejets de stations est étudié voire un traitement bactériologique (Montignac) si les sols ne permettent pas l'infiltration.

Enfin, certaines communes ont en projet des assainissements collectifs quand l'intérêt a été démontré (assainissement du bourg des Farges).

La CCVH s'assurera également que les collectivités ont également prévu de réaliser les deux actions suivantes :

- Vérifier et mettre en œuvre la mise en conformité des branchements d'assainissement pour éviter le déversement d'effluents dans le réseau pluvial
- Assurer la stricte séparation des flux d'effluent et d'eau pluviale.

- Assainissement individuel

La CCVH a un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Le SPANC vérifie pour tout projet d'assainissement individuel (création ou réhabilitation) que le dispositif soit adapté et conforme à la réglementation puis il vérifie la bonne réalisation des travaux. Pour les installations existantes il assure le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 8 ans.

La norme AFNOR DTU64.1 et des agréments ministériels décrivent tous les protocoles existants. Dès que cela est possible un financement est mis en place pour aider les particuliers à réaliser leurs travaux. Ainsi la communauté de communes s'était inscrit au 10^{ème} programme d'aides de l'agence Adour Garonne qui proposait une aide financière de 80% du montant des travaux pour des opérations groupées de réhabilitation dirigées par la communauté de communes.

Mesure 5.5.3 Organiser une gestion durable des cours d'eau

La préservation des milieux aquatiques doit être établie dans le cadre d'une gestion durable.

A ce titre, des missions hydromorphologiques permettront de définir les réels enjeux quantitatifs, morphologiques et écologiques pour chacun des cours d'eau du territoire.

Un volet « continuités écologiques » apportera des solutions techniques adaptées à chaque point transversal au cours d'eau. Un regard particulier sera porté sur la qualité de l'eau par le biais du suivi des effets des plans d'eau sur les ruisseaux. Le suivi annuel des niveaux d'eau sera maintenu et accentué pour les périodes d'étiage (de plus en plus longues).

Ce groupement de missions vise à répondre au rétablissement maximal du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Une vigilance accrue est portée sur l'ensemble des têtes de bassins versants du territoire, souvent impactées et déterminantes au regard du profil en long de chaque cours d'eau.

Mesure 5.5.4 Limiter le risque inondation

La limitation du risque inondation passe essentiellement par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui régit l'urbanisation dans les zones soumises au risque. La vallée de la Vézère est couverte par ce type de document. Il est actuellement en révision. Il permet l'identification des zones à risque et du niveau d'aléa, l'interdiction de toute nouvelle construction dans les zones d'aléas les plus forts, la réduction de la vulnérabilité de l'existant et des constructions futures et la préservation des zones d'expansion de crue afin de ne pas aggraver le risque.

Le territoire est par ailleurs couvert par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la période 2015-2022 à l'échelle du bassin versant de la Dordogne. Dans ce cadre, une étude des chemins d'eau va permettre de définir des cartes recensant les zones à problématiques fortes de ruissellement. Cet outil permettra de mieux les prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Des repères de cru complémentaires devraient aussi être installés sur le territoire.

Des opérations de réduction de la vulnérabilité pourront être menées. Il s'agit par exemple de promouvoir la surélévation des prises électriques dans les maisons ou la mise en place de carrelage plutôt que de moquette sur les zones sensibles.

Le syndicat d'aménagement de la Vézère en Dordogne a un programme pluriannuel de gestion (PPG) qui jusque-là prenait peu en compte le risque inondation, la compétence n'étant pas dans leurs statuts. Ce risque sera inclus dans la révision du PPG.

Mesure 5.5.5 Renaturaliser la gravière de « Maison neuve » à Saint Chamassy

Il existe le long de la rivière Dordogne, à cheval sur la commune de St Chamassy et du Buisson de Cadouin (Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord), une gravière dont l'autorisation d'exploitation a pris fin début 2020.

Le projet consiste à renaturaliser le site de 18 ha. Le propriétaire de cet espace n'y est pas opposé. En cas d'impossibilité de vente, il sera prévu de passer par une ORE (Obligation réelle environnementales) signée avec le propriétaire.

Il s'agit de réaliser des :

- travaux forestiers limités au besoin de dégagements d'emprises. Une attention particulière sera portée pour ne pas prendre le risque de disséminer des espèces invasives.
- terrassements et reprofilages en déblai-remblai, permettant de restaurer des rives propices au développement de milieux pionniers (3130, 3270, 6430) et de boisements jeunes de types 91E0* et 91F0. Ces techniques de restauration physique des sites garantiront une meilleure mise en eau des écosystèmes.
- élimination des espèces invasives, en valorisant les techniques éprouvées sur des chantiers antérieurs.
- travaux de végétalisation en privilégiant le réemploi de végétaux issus du site. En cas de nécessité d'approvisionnement externe au site, des mélanges grainiers et des végétaux disposant du label végétal local seront favorisés.

La réalisation des études et des travaux pourra se faire entre 2021 et 2026 dans le cadre du programme LIFE vallée de la Dordogne. A ce stade, l'Europe doit statuer sur l'attribution des subventions qui conditionne le projet qui pourrait être financée à 80% (aides Europe et agence de l'eau).

La mise en œuvre de cette opération portée par la CCVH serait déléguée à EPIDOR.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'eau, Communes
Partenaires techniques	AFB, Chambre d'agriculture, EPIDOR, SMBVVD, Agence de l'eau, CEN, AFB, Fédération Pêche de la Dordogne
Ressources	Chambre d'agriculture, EPIDOR, SMBVVD, Communes

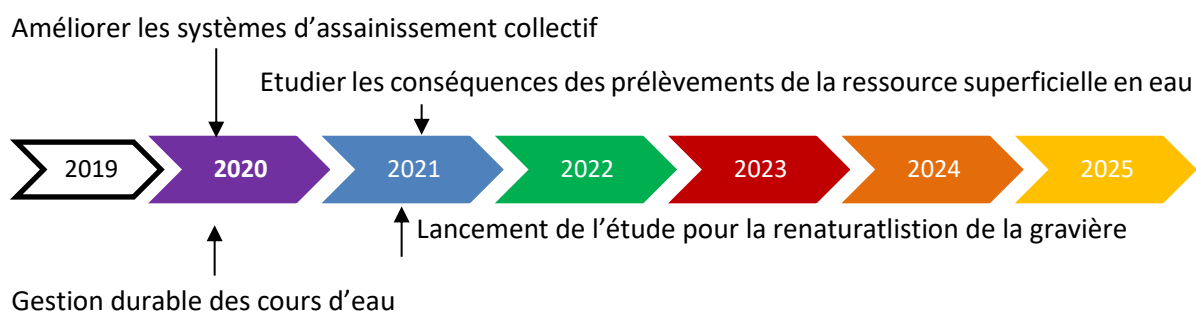
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.5.1	Etudier les conséquences des prélèvements de la ressource en eau superficielle	CA	ND	
5.5.2	Améliorer les systèmes d'assainissement	Communes	ND	
5.5.3	Organiser une gestion durable des cours d'eau	SMBVVD	ND	
5.5.4	Limiter le risque inondation	SMBVVD	ND	
5.5.5	Renaturaliser la gravière « maison neuve » à St Chamassy	CCVH	101 430 € (achat) 747 000 € (travaux)	

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Mesure qualitative de l'étiage des cours d'eau	0,4%	ND	EPIDOR
Mesure de la qualité de l'eau	En cours	ND	SATESE et ARS
Assainissement collectif : nombre de stations conformes	3	0	SATESE
ANC : taux de non conforme (puisard, sous dimensionnement...)	ND	ND	SPANC
ANC : taux de pollution avérée (visible sur le terrain)	ND	ND	SPANC
ANC : nombre de réhabilitation/an	ND	ND	SPANC
Réalisation de la renaturation	0	1	EPIDOR

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

La préservation de la ressource en eau et la renaturation de la gravière seront essentielles pour une adaptation au changement climatique.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	3	3	SO	SO	+	+

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.6 Améliorer la gestion des déchets



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Diminuer l'enfouissement des déchets de 50% d'ici 2025 par rapport à 2010
- Augmenter la valorisation des déchets de 21 % d'ici 2025 par rapport à 2015
 - Diminuer la production annuelle de déchets

Contexte de l'action

Contexte réglementaire

Les lois pour la transition énergétique et la croissance verte (TECV) et sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) entraînent de profonds changements sur la gestion des déchets. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte comprend plusieurs mesures concernant directement tous les déchets des particuliers et des professionnels, pris en charge par les collectivités :

- Réduire de 30 % l'enfouissement des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025
- Généraliser progressivement la tarification incitative (15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025)

Pour le Département de la Dordogne, le tonnage des déchets enfouis doit passer de 120 000 tonnes enfouis en 2010 à 60 000 tonnes en 2025.

Les acteurs des déchets

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) est une collectivité territoriale qui a été créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1995 afin de mettre en œuvre le plan départemental de gestion des déchets de la Dordogne. Il est en charge du transfert, du transport et du traitement des déchets ménagers pour 505 communes de Dordogne. Depuis 2015, il assure également la collecte et la gestion des déchèteries des adhérents à leur demande.

Le SMD3 et le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir (SICTOM) sont les deux syndicats auxquels adhère la Communauté de Communes.

A noter que le SICTOM est adhérent au SMD3.

Contenu de l'action

Mesure 5.6.1 Instaurer la redevance incitative

Le Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne (SMD3) a défini ses orientations stratégiques pour réduire les déchets en créant un outil de planification des actions à mener dans les années à venir. La réduction des tonnages passera en outre par le développement de la tarification incitative. La REOMI, redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative viendra se substituer à la tarification actuelle. Une réflexion en amont de sa mise en place sera menée avec les services

départementales, (route, tourisme, social et environnement) afin qu'elle soit la plus adaptée possible aux acteurs du territoire.

Les deux syndicats du territoire ont d'ores-et-déjà voté la mise en application de ce mode de tarification pour 2021 et 2023.

Mesure 5.6.2 Diminuer la quantité de déchets enfouis

Un des objectifs réglementaires est la réduction des quantités de déchets à enfouir. Atteindre cet objectif ne sera possible que si une politique de réduction forte est appliquée, couplée à une politique de valorisation.

Cette mesure correspond au projet A1 et B2 du schéma stratégique du SMD3.

Les actions programmées par le SMD3 sur le territoire sont les suivantes :

- Sensibiliser les habitants pour qu'ils agissent sur leurs gestes quotidiens et ceux en direction des déchèteries
- Renforcer la pratique du compostage pour les particuliers et les professionnels notamment pour le secteur de la restauration et du tourisme. Le développement de plateforme collectives de proximité, maillant le territoire sera étudié.
- Réduire la production de textiles sanitaires usagés
- Sensibiliser les professionnels en mettant l'accent sur le secteur du tourisme
- Limiter les apports de déchets verts

L'intercommunalité veillera par ailleurs à faciliter le développement des recycleries sur le territoire.

A ce jour, deux recycleries existent : « Le Pied Allez Triez » basé à Montignac et les recycl'acteurs basés au Bugue. L'association le pied allez triez est à l'étroit dans ses locaux actuels. La création d'une recyclerie associée à la nouvelle déchèterie de Montignac qui doit être construite par le SICTOM au cœur d'une zone artisanale est envisagée.

Mesure 5.6.3 Réorganiser la collecte pour optimiser les déplacements des camions-bennes

La collecte des déchets nécessite des déplacements en camions-benne qui consomment beaucoup de carburant. En optimisant les déplacements de ces camions, on limitera leur consommation et l'émission de polluants dans l'air. Les nuisances sonores engendrées seront quant à elles réduites.

Le SMD3 et le SICTOM vont réorganiser le mode de collecte en passant en Apport Volontaire avec sondes de remplissages permettant de recalcul quotidiennement les tournées de collecte des bornes en fonction de leur vitesse de remplissage.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, SMD3, SICTOM
Partenaires techniques	SMD3, SICTOM, Département, CCVH
Ressources	SMD3 SICTOM

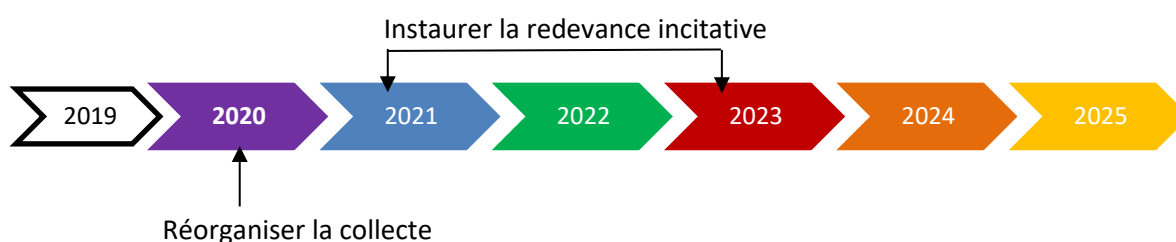
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.6.1	Instaurer la redevance incitative	SMD3/CCVH	-	
5.6.2	Diminuer la quantité de déchets enfouis	SMD3	ND	
5.6.3	Réorganiser la collecte pour optimiser les déplacements camions-bennes	SMD3	ND	Inclu dans le fonctionnement des syndicats

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteurs
Volume de production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur le Département			SMD3
Volume de production de déchets ménagers et assimilés par habitant sur le territoire			SMD3
Volume de déchets enfouis (ordures ménagères + tout venant des déchèteries) par habitant sur le Département			SMD3
Volume de déchets valorisés (différentiel entre produit et enfouis) sur le Département			SMD3
volume détourné par les recycleries du territoire	60, 3 tonnes		recyclerie
nombre de composteurs collectifs (avec nombre de personnes rattachés au composteur)	0		SMD3/SICTOM
nombre de composteurs individuels distribués/an			SMD3/SICTOM

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Optimiser la collecte des camions-benne permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Développer le compostage et diminuer ainsi les déchets verts constitue une adaptation au changement climatique ; les sols étant concernés par une diminution de leurs apports « nutritionnels ».

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
3	4	3	SO	SO	+	+

AXE 5. GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES

Action 5.7 Limiter l'usage de produits toxiques courants



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Participer au développement de pratiques alternatives chez les habitants dans leurs actions quotidiennes

Contexte de l'action

La qualité de l'air intérieur

Nous passons environ 80 % de notre temps à l'intérieur sans savoir que l'air y est plus pollué qu'à l'extérieur. En effet de nombreuses substances chimiques sont émises par les bâtiments. L'exposition à ces substances peut avoir des effets néfastes et variables selon la concentration en polluant, la durée d'exposition, l'âge ou encore le sexe. Parmi ces polluants, on compte la plupart des produits ménagers.

Le jardinage

De nombreux habitants possèdent un jardin d'agrément, voire un potager. Mais peu envisage le jardinage sous ses impacts écologiques potentiels, si ce n'est à travers l'utilisation ou non de pesticide.

Contenu de l'action

Mesure 5.7.1 Promouvoir la pratique du nettoyage sain

L'adoption de la microfibre pour nettoyer les surfaces, l'aération des pièces, le remplacement de produits ménagers contenant des substances chimiques par des produits éco-labellisés, sont des habitudes parmi d'autres qui sont moins nocives pour la santé et qui dégradent moins l'environnement.

A ce titre, l'intercommunalité a mis en place un protocole de « ménage sain » dans le cadre de son Agenda 21. Cette action a ensuite été étendue aux communes membres de la CCVH dans le cadre de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) afin de former l'ensemble du personnel concerné et d'établir un protocole pour chaque bâtiment communal.

Cette mesure consiste désormais à élargir cette action à la population en communiquant sur cette pratique. Pour cela la Communauté de Communes diffusera une plaquette d'information reprenant les pratiques vertueuses pour la santé et l'environnement et réalisera des animations avec une équipe d'ambassadeurs formés sur le sujet.

Mesure 5.7.2 Promouvoir la pratique du jardinage écologique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les produits phytopharmaceutiques « de synthèse chimique » sont interdits pour les utilisateurs non professionnels.

Promouvoir la pratique du jardinage écologique signifie adapter les plantations à leur milieu, bien préparer son compost, protéger la biodiversité (laisser pousser les différentes herbes, ne pas tondre trop régulièrement sa pelouse, planter des haies etc.), associer les plantes entre elles, ne pas laisser le sol nu, ne pas utiliser de pesticide chimique etc.

La CCVH communiquera et réalisera des animations pour sensibiliser les habitants à ces méthodes et rappeler la réglementation.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Région, Département, ARS
Partenaires techniques	HSEN, association Prom'haies
Ressources	0,3 ETP

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
5.7.1	Promouvoir la pratique du nettoyage sain	CCVH	48 000 €	
5.7.2	Promouvoir la pratique du jardinage écologique	CCVH/CEN	3 000 €	

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de personnes sensibilisées au ménage sain lors d'ateliers	0	50/an	CCVH
Nombre de communes pratiquants le ménage sain	15	toutes	CCVH
Nombre d'articles publiés sur les produits toxiques courants	0	4/an	CCVH

Calendrier

Promouvoir la pratique du ménage sain



Promouvoir la pratique du jardinage écologique

Atténuation / Adaptation au changement climatique

La pollution de l'air intérieur sera atténuée avec la mise en œuvre d'un ménage dit sain.
 Le jardinage écologique atténuera l'impact d'un jardinage « classique » sur la biodiversité.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2	1	2	SO	SO	+	+

AXE 6. ANIMER, COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Action 6.1 Suivre et évaluer le PCAET



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Coordonner le Plan Climat Air Énergie Territorial et s'assurer de l'atteinte des objectifs
- Communiquer sur les enjeux de la transition écologique et énergétique

Contexte de l'action

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Il implique d'organiser le suivi des actions mais aussi d'évaluer leurs impacts sur le territoire. Le dispositif de suivi et d'évaluation est décrit dans le décret du 28 juin 2016.

A ce titre, le Syndicat Départemental de l'Énergie (SDE24) centralisera l'information à l'échelle du Département pour les collectivités ayant réalisé un PCAET. L'objectif est de faciliter le suivi et permettre un échange d'information mutualisé entre les collectivités.

Au niveau de la CCVH, on distinguera le comité de pilotage qui regroupe quelques partenaires institutionnels, le comité de suivi qui regroupe tous les acteurs du PCAET et les équipes projets qui diffèrent d'une action à l'autre.

Contenu de l'action

Mesure 6.1.1 Suivre le tableau de bord

La coordination du suivi et de l'évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial se fera à travers :

- La constitution d'un tableau de bord des actions actualisé régulièrement
- Achat d'outils nécessaires pour obtenir les résultats des indicateurs (exemple compteurs de vélos et de voitures)
- La réunion du Comité de Pilotage et du comité de suivi qui pourront faire remonter les projets. Les membres pourront alors :
 - Porter les questions énergie-climat au sein de leur structure pour qu'elles soient prises en compte au bon moment (dès la conception) dans tous les projets
 - Fournir les éléments issus de leur structure pour le suivi et l'évaluation

La mise en place de chaque action se fera par une équipe projet regroupant les différentes parties afférentes au sujet.

Le suivi se déroulera tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Il apportera une vision quantifiée et qualitative grâce aux indicateurs qui ont été définis dès la phase de conception de l'action.

Mesure 6.1.2 Faire une évaluation au bout de 3 ans

Après trois ans d'application, le programme d'actions, les réalisations, les résultats et les effets seront évalués.

Il s'agira notamment d'analyser dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints ou non-atteints. Dans ce cas de figure, il conviendra d'en définir les raisons.

Cette évaluation permettra :

- De dégager les clés de réussite (à reproduire), les difficultés (à anticiper ou contourner), les erreurs (à ne pas reproduire)
- De renforcer la connaissance des parties prenantes sur des sujets parfois complexes
- D'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation

Elle aboutit à préparer la suite avec :

- Des recommandations opérationnelles
- Une révision éventuelle des priorités et de l'affectation des ressources
- Une confirmation ou une redéfinition de la stratégie

L'évaluation rassemble et mobilise l'ensemble des parties prenantes : élus, agents, collectivités, financeurs, partenaires publics et privés, acteurs socio-économiques, société civile organisée, population locale etc.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	Tous les partenaires techniques des différentes actions
Ressources	0,1 ETP

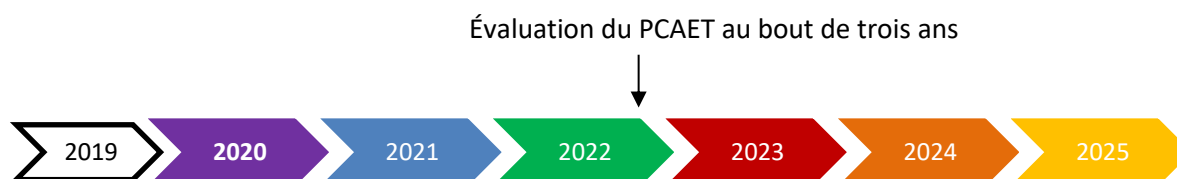
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
6.1.1	Suivre le tableau de bord	CCVH	-	coût internalisé
6.1.2	Faire une évaluation au bout de 3 ans	CCVH	-	coût internalisé

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Tableau de bord actualisé	-	2 fois par an	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Un Plan Climat Air Énergie Territorial a pour vocation de mettre en place un plan d'actions concernant des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	1	4	SO	SO	Neutre	Neutre

AXE 6. ANIMER, COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Action 6.2 Animer le PCAET



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Faire vivre le PCAET à travers une animation de l'ensemble des acteurs du territoire

Contexte de l'action

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la communauté de communes. Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire.

Contenu de l'action

Mesure 6.2.1 Organiser un comité de pilotage du PCAET

Un comité de pilotage ad'hoc aura pour but de suivre et piloter l'avancement du PCAET. Cette équipe est composée :

De membres de l'intercommunalité :

- Le Président de la Communauté de Communes
- Le ou les Vice-Présidents en charge de la transition écologique et énergétique
- Les élus de la commission développement durable
- Le Directeur Général
- Le Directeur Général Adjoint
- Le ou les chargés de projets en développement territoriale

Des partenaires :

- Un représentant de la DREAL
- Un représentant de l'ADEME
- Un représentant de la DDT
- Un représentant du SDE24
- Un représentant du Région Nouvelle Aquitaine
- Un représentant du Département de la Dordogne

Le comité de pilotage se réunira au besoin pour des décisions stratégiques.

Mesure 6.2.2 Mobiliser l'ensemble des acteurs du PCAET

Un comité de suivi sera organisé tous les ans pour suivre l'avancement du programme d'actions et faire des propositions de modifications d'actions si nécessaire. Il est composé de l'ensemble des acteurs du PCAET, c'est-à-dire :

- -membres du copil

- SEM24
- ENEDIS
- GRDF
- Chambres consulaires : chambres d'agriculture, CRDA, chambre des métiers, chambre du commerce et d'industrie
- Office de tourisme Lascaux Vallée Vézère
- Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (grand site)
- Pays du Périgord Noir (SCOT)
- Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne
- EPIDOR
- Syndicat Mixte Des Eaux de la Dordogne
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Syndicat Mixte Ouvert DFCI24
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Associations foncières pastorales
- SMD3
- SICTOM du Périgord noir
- CAUE de la Dordogne

Cette liste peut évoluer au cours du programme.

En interne, le PCAET sera coordonné par le chargé de projet en développement territorial qui devra ainsi :

- Animer le PCAET et la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et de participer aux événements d'information et d'émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique et écologique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

Plusieurs services de l'intercommunalité interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées.

Au-delà du comité de suivi, la CCVH devra travailler régulièrement avec plusieurs acteurs notamment :

- La chambre d'agriculture et les exploitants agricoles

Au vu de l'ambition portée sur le volet agricole, la CCVH resserrera les liens déjà présents avec les acteurs du monde agricole.

- Les acteurs du tourisme

La communauté de communes, dans le cadre de l'appel à projet régional « nouvelle organisation touristique des territoires » a recruté un chargé de mission tourisme avec l'intercommunalité Terrasson en Périgord noir, Thenon, Hautefort. La convention atteindra son terme en 2022. Une suite sera à prévoir.

- Les habitants dont les collectifs citoyens

Il s'agit de définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET (cf action 6.3)

La mobilisation des citoyens passera également par l'aide à l'émergence et au développement de projets citoyens.

- Les communes

L'animation s'accompagnera de communications spécifiques, y compris, la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

Mesure 6.2.3 Participer aux événements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI

La démarche groupée des PCAET initiée par le SDE24 aura également ses temps d'animations à travers le Club-Climat des collectivités organisé par le SDE24. La CCVH participera donc activement à ces temps qui lui permettront un échange avec les autres collectivités sur leur retour d'expérience et sur la mise en place d'action communes.

D'autres événements concernant les PCAET sont organisés à plus grande échelle, à l'image de réunions d'informations tenues sous l'égide du Conseil Régional, de la DDT ou encore de l'ADEME. La Communauté de Communes profitera du retour d'informations et de l'émulation qu'apportent ces événements, et s'attachera à y être représentée.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	Tous les partenaires techniques des différentes actions
Ressources	0,1 ETP

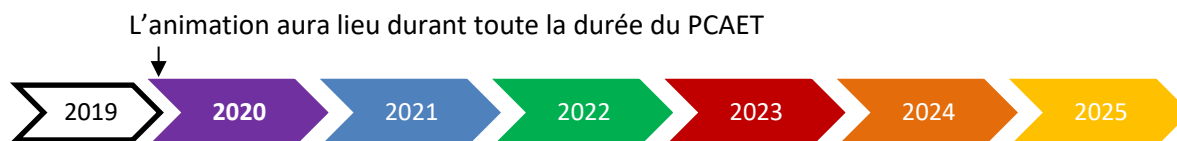
Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
6.2.1	Organiser un comité de pilotage du PCAET	CCVH	-	coût internalisé
6.2.2	Animer l'ensemble des acteurs du PCAET	CCVH	-	coût internalisé
6.2.3	Participer aux événements d'animation des PCAET à l'échelle supra-EPCI	CCVH	-	coût internalisé

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de réunions du COPIL	SO	1/3 ans	CCVH
Nombre de réunions du comité de suivi	SO	1/an	
taux de participation au Club Climat de la part de la CCVH	50 %	100%	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

L'animation du PCAET permettra de s'assurer de la mise en place des mesures prévues. Elle permettra de mobiliser un grand nombre d'acteurs sur le territoire. Ceci sera bénéfique à tous points de vue pour le changement climatique.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO ₂ /an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
5	1	4	SO	SO	Neutre	Neutre

AXE 6. ANIMER, COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Action 6.3 Communiquer sur la transition énergétique



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Sensibilisation aux effets du changement climatique
- Accompagnement des initiatives locales

Contexte de l'action

Le dérèglement climatique est une réalité avérée.

Hors du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des institutions mettent en œuvre des actions en faveur du climat, de l'air et de l'énergie : la Région Nouvelle Aquitaine, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Département, le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE24), des associations, et bien d'autres.

Encore aujourd'hui, une majorité de la population ne se sent pas concernée par ce sujet et ne s'en est pas saisie. Une mobilisation étant encore fragile, il est important d'informer la population.

Contenu de l'action

Mesure 6.3.1 Diffuser l'information

La mobilisation de la **population locale** passe par la diffusion de connaissances relatives au changement climatique (modification des événements climatiques, diminution de la biodiversité etc.) et aux risques émergents et comment s'en prémunir (moustique tigre, espèces végétales allergènes, expositions aux pesticides...).

Pour se faire, l'intercommunalité utilisera différents supports. Elle communiquera à travers les réseaux sociaux (notamment son Facebook), le site internet de la Communauté de Communes et celui des communes, mais aussi à travers les journaux d'informations des collectivités du territoire.

Des communications ponctuelles pourront être rajoutées en fonction du besoin.

L'information diffusée sera principalement produite par les partenaires de l'intercommunalité au vu de leurs compétences. Il existe d'ores-et-déjà de nombreux supports que la Communauté de Communes relaiera.

Par ailleurs, on constate au niveau national (voire international) l'émergence de rassemblements de citoyens voulant s'impliquer dans des projets durables. *Dès lors que de tels collectifs auront été identifiés sur le territoire par la CCVH, celle-ci échangera avec eux afin de prendre en considération leurs souhaits et attentes et leur laisser leur place pour des actions qui pourraient s'insérer dans le PCAET. Ces collectifs sont des potentiels relais d'informations. Ils peuvent participer fortement à interpeler le public sur toutes les questions liées à la transition écologique et ainsi faire évoluer les pratiques. Des échanges auront donc également lieu sur la démarche commune à adopter pour animer le PCAET et communiquer au grand public.*

*Une réflexion sera également menée avec l'office du tourisme pour informer les **touristes** sur les engagements climatiques du territoire. Des bonnes pratiques pourraient ainsi être essayées au-delà*

des frontières de la collectivité. Cette réflexion sera menée de concert avec la mise en place d'une politique de tourisme durable (mesure 5.4.1).

Mesure 6.3.2 Organiser des évènements

Des événements seront organisés pour mobiliser la population sur la transition énergétique et écologique en cours.

La Communauté de Communes organisera notamment des animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable en partenariat avec les acteurs locaux (diffusion de films, organisation de conférences/débats, visites de site etc.) ; comme elle le fait depuis déjà plusieurs années.

Elle organisera également des animations sur des journées thématiques ponctuelles telles que la journée de l'énergie, la journée de la biodiversité ou la semaine pour la réduction des déchets.

Pour l'ensemble de ces animations, elle s'appuiera principalement sur des associations locales et des partenaires à l'échelle départementale en fonction de leurs domaines de compétences.

Ces différents évènements sont à mettre en relation avec un certain nombre de mesures évoquées dans les axes 1 à 5, telles que la sensibilisation aux éco gestes, la promotion de la diversité écologique ou encore le ménage sain.

L'intercommunalité organisera ainsi un programme d'évènements annuels, répartis sur l'ensemble de l'année et sur des thématiques variées de façon à s'assurer de la mobilisation de la population à ce sujet.

Mesure 6.3.3 Soutenir les initiatives locales

Depuis quelques années, on voit émerger des rassemblements de citoyens voulant s'impliquer dans des projets durables.

La Communauté de Communes accompagnera les initiatives locales en mettant à disposition des moyens techniques tels que des locaux pour organiser des réunions. Elle mettra aussi à disposition des moyens humains pour accompagner les porteurs de projet dans leurs démarches administratives allant de la mise en réseau à l'aide à la rédaction de dossiers d'autorisation ou demandes de subvention.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	-
Partenaires techniques	Tous les partenaires techniques des différentes actions
Ressources	0,1 ETP

Portage et budget par mesure

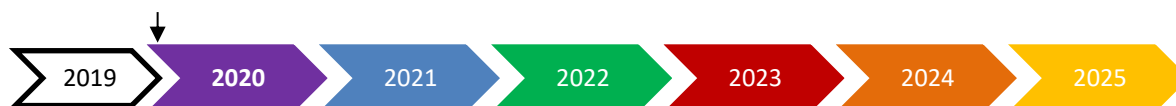
N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
6.3.1	Diffuser l'information	CCVH	1 800 €	communication web et papier
6.3.2	Organiser des événements	CCVH	24 000 €	Semaine du Développement Durable : animations en interne, prestation de service, communication
			12 000 €	journées thématiques
			6 000 €	journées ponctuelles
6.3.3	Soutenir les initiatives locales	CCVH	6000 €	soutien des associations

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'abonnés de la page Facebook de la CCVH	3 000	5 000	CCVH
Nombre d'articles publiés sur la transition écologique par la CCVH	0	6/an	CCVH
Nombre d'abonnés à la page Facebook de l'Office du Tourisme	?	?	Office du Tourisme
Nombre d'articles publiés sur la transition écologique par l'office du tourisme	?	?	Office du Tourisme

Calendrier

La diffusion de l'information aura lieu durant toute la durée du PCAET



Atténuation / Adaptation au changement climatique

Une sensibilisation par la communication et la mise en place d'animations permettront de mobiliser un plus grand nombre de citoyens sur le territoire. Ceci sera bénéfique à tous points de vue pour le changement climatique.

Point de vigilance - Évaluation Environnementale Stratégique

L'organisation d'évènements pourrait induire des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. La Communauté de Communes incitera donc au covoiturage et aux déplacements doux. Elle organisera également les évènements de façon éco-responsable (pas de bouteille, ni de gobelet en plastique etc.)

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	1	3	SO	SO	+	+/-

AXE 6. ANIMER, COMMUNIQUER ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Action 6.4 Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité



Atténuation



Adaptation

Objectifs :

- Faire évoluer les pratiques internes de la CCVH
- Achat de Vélos à Assistance Electrique pour les agents

Contexte de l'action

La Communauté de Communes a décidé volontairement de mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, elle se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi, elle a souhaité intégrer dans son plan d'action, une action dédiée aux mesures qu'elle appliquera sur son propre périmètre.

Association Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR)

3AR s'adresse à toutes les entités soumises aux procédures de marchés publics.

Elle a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour se faire, elle poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs
- Créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel
- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables

Télétravail

Le décret du 11 février 2016 ouvre de nouvelles perspectives sur le développement du télétravail dans le secteur public. Il prévoit une contractualisation basée sur le volontariat de l'agent et sur un maximum de trois jours de télétravail par semaine, depuis le domicile de l'agent ou depuis un Tiers-lieu tel que les espaces de coworking.

Contenu de l'action

Mesure 6.4.1 Intégrer la transition énergétique dans les marchés publics de la collectivité

La Communauté de Communes peut influencer les autres acteurs par sa politique de commande publique. L'intercommunalité a déjà souscrit une offre d'énergie verte et inclus sur certains de ces appels publics à concurrence, des clauses éco et socio responsables dans les marchés publics.

La collectivité s'engage à continuer cette démarche et à l'améliorer. Elle pourra :

- Intensifier les clauses éco et socio responsables dans les marchés publics.
- Identifier les labels environnementaux par domaine de compétences et bonifier les certifications

environnementales dans les règlements de consultation

- Définir des critères écologiques dans les cahiers des charges
- Réfléchir à la mise en place de groupement d'achat avec les communes adhérentes et/ou en adhérer à l'association 3AR pour des matériels ou approvisionnements « vertueux »

Mesure 6.4.2 Promouvoir les éco gestes, le ménage sain et l'éco-conduite auprès des agents

L'intercommunalité réalisera de la communication et des animations en interne auprès de ses agents pour promouvoir les éco-gestes, le ménage sain et l'éco-conduite à appliquer au travail mais également chez soi.

Ceci prendra la forme d'ateliers, d'affichages ou de livrets informatifs.

Mesure 6.4.3 Faciliter le covoiturage et les déplacements doux

La Communauté de Communes facilitera le covoiturage de ses agents pour les déplacements professionnels en adaptant par exemple les horaires de travail si besoin. Elle facilitera aussi le covoiturage pour les déplacements domicile-travail.

Elle sollicitera ses agents pour avoir une démarche active en faveur du covoiturage pour l'ensemble des déplacements.

De même, elle facilitera les déplacements doux et les favorisera notamment par la mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels.

Mesure 6.4.4 Limiter l'utilisation de véhicules thermiques

La Communauté de Communes a une flotte de 10 véhicules dont trois sont électriques. Lors du besoin de renouvellement du parc, elle étudiera la possibilité d'acquérir des véhicules électriques plutôt que thermiques.

Mesure 6.4.5 Limiter la consommation énergétique et les émissions de CO₂ des bâtiments

Pour chacun de ses bâtiments, l'intercommunalité réfléchira aux possibilités de diminuer ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre.

Un diagnostic sera établi et un plan d'action sera mis en place en conséquent.

Mesure 6.4.6 Faciliter le télétravail

L'intercommunalité réfléchira à la mise en place du télétravail pour ses agents en se basant sur les dernières évolutions de la réglementation.

Moyens de l'action

Partenaires financiers	Etat, Région Département
Partenaires techniques	ADEME
Ressources	0,1 ETP

Portage et budget par mesure

N°	Titre	Porteur	Budget	Détail
6.4.1	Intégrer la transition énergétique dans les marchés publics de la collectivité	CCVH	-	coût internalisé
6.4.2	Promouvoir les écogestes, le ménage sain et l'écoconduite auprès des agents	CCVH	3 000 €	communication, formation
6.4.3	Faciliter le covoiturage et les déplacements doux	CCVH	-	coût internalisé
6.4.4	Limiter l'utilisation de véhicules thermiques	CCVH	-	coût internalisé
6.4.5	Limiter la consommation énergétique des bâtiments	CCVH	11 000 €	études et petits travaux si besoin
6.4.6	Faciliter le télétravail	CCVH	-	coût internalisé

Aides au financement possible

Plan Bois énergie de la Dordogne :

https://dordogne.fr/le_plan_bois_energie_dordogne/le_plan_bois_energie_de_la_dordogne_/338-1

Si pertinent : Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/projets-participatifs-et-citoyens-pour-la-transition-energetique>

Si pertinent : Aide de la Région Nouvelle-Aquitaine « Photovoltaïque en autoconsommation individuelle et collectivité raccordé au réseau » : Appel à projet jusqu'au 15/12/2019. Plus d'informations sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/transition-energetique-et-ecologique/photovoltaique-en-autoconsommation-individuelle-et-collectivite-raccorde-au-reseau>

Indicateurs de suivi

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Taux de marchés de plus de 25 000€ comprenant des clauses environnementales	50%	100%	CCVH
Nombre d'heures en télétravail par nombre d'agents	0	ND	CCVH
Consommation énergétique des bâtiments kWh/m2	A définir	ND	CCVH
Ratio kilométrique des distances parcourues en véhicules thermiques par rapport aux véhicules électriques	ND	ND	CCVH
Nombre d'agents pratiquants le covoiturage quotidiennement	0	4	CCVH

Calendrier



Atténuation / Adaptation au changement climatique

En positionnant la Communauté de Communes dans l'exemplarité, il s'agira d'inciter les entreprises et les habitants à s'investir dans la transition énergétique.

Analyse de l'action

Priorité /5	Difficulté de mise en œuvre /5	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
4	2	4	ND	ND	+	+

5. LISTING DES ABREVIATIONS

3AR : Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADER : Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AF3V : Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes

AFPL : Association Foncière Pastorale Locale

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité

ARS : Agence Régionale de Santé

ARTÉÉ : Agence Travaux Économies Énergie

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CA : Chambre d'agriculture

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCSPN : Communauté de Communes Sarlat Périgord noir

CCVH : Communauté de Communes Vallée de l'Homme

CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne

CEE : Certificats d'Économies d'Énergie

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CERAMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIRENA : Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle Aquitaine

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CREBA : Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DFCI : Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

EIE : Espace Info Énergie

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIDOR : Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

ETP : Équivalent Plein Temps

FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

FD CUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FFC : Fédération Française du Cyclisme

GES : Gaz à Effet de Serre

GrDF : Gaz réseau Distribution France

HSEN : association Habitat Santé-Environnement

LED : Light Emitting Diode (Diode électroluminescente)

Loi **NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTECV : loi pour la transition énergétique et la croissance verte

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MNB : Maison Numérique de la Biodiversité

MObIVE : Mobilité en Véhicule Électrique

MSA : Sécurité Sociale Agricole

NOTT : Nouvelle Organisation Touristique des Territoires

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OT : office de tourisme

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIP : Pôle d'International de la Préhistoire

PLUI : Plan Local D'Urbanisme Intercommunal

PPN : Pays du Périgord Noir

PREE : Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique

PRIS : Points Rénovation Info Service

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SATESE : Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique

SDE 24 : Syndicat Départemental d'Énergies Dordogne

SDPN : Syndicat Départemental Périgord Numérique

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Périgord Noir

SIME : Solution Informatique de Management Énergétique

SMBVVD : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne

SMD3 : Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

TEPOS : Territoires à énergie Positive

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)

VAE : Vélo à Assistance Électrique

VRVV : VéloRoute Voie Verte

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique